



# **ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS**

---

**Assemblée générale annuelle et Assemblée extraordinaire  
des Chefs 2019**

**RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS – JUILLET 2020**



## Table of Contents

01/2019 Droits issus des traités et droits inhérents des Premières Nations relatifs à l'eau .....	7
02/2019 Promouvoir le leadership des Premières Nations en matière d'énergie propre pour le développement économique et la lutte contre les changements climatiques.....	8
03/2019 Convention sur la diversité biologique (CDB) .....	9
04/2019 Soutien à l'étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes (EAESNEJ).....	10
05/2019 Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations .....	11
06/2019 Respecter les droits inhérents et protégés par la Constitution des Premières Nations dans la liste de projets proposée dans le cadre de la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> .....	13
07/2019 Priorités des Premières Nations en ce qui a trait aux océans à la Convention sur la diversité biologique .....	14
08/2019 Espèces en péril et espèces aquatiques .....	15
09/2019 Élaborer des solutions propres aux Premières Nations pour la Loi sur la Année internationale du saumon .....	16
10/2019 Reconstruire les nations de poissons : Promouvoir une stratégie de réconciliation des Premières Nations en matière de pêches .....	16
11/2019 Systèmes de connaissances autochtones dans les pêches .....	17
12/2019 La supergrappe océanique .....	18
13/2019 Mise en œuvre des recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.....	19
14/2019 Approbation des concepts préliminaires améliorés pour l'abrogation et le remplacement de la <i>Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations</i> .....	20
15/2019 Application du principe de Jordan .....	21
16/2019 <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i> - Planification de la transition et de la mise en œuvre .....	22
17/2019 Nommer des défenseurs des enfants et des jeunes des Premières Nations dans chaque région .....	24
18/2019 Soutien financier adéquat pour les outils de santé numériques requis pour la transformation du système de santé.....	25
19/2019 Élaboration d'un continuum de soins sur sept générations pour les Premières Nations et par les Premières Nations en matière de santé et de développement économique et social .....	26
20/2019 Programme national de formation pour les épidémiologistes autochtones .....	27
21/2019 Appui à un plus grand investissement dans la récupération de l'accouchement .....	28



<b>22/2019 Rendre la politique d'administration financière des trois Conseils, l'Énoncé de politique des trois Conseils 2, Chapitre 9, et l'ébauche de Politique sur la gestion des données de recherche des trois agences conformes aux principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP®) ainsi qu'à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.....</b>	29
<b>23/2019 Rejeter le régime national d'assurance-médicaments et tout autre régime qui contreviendrait à la disposition sur les médicaments pour les Premières Nations .....</b>	30
<b>24/2019 Discuter intensivement avec les Premières Nations du rapport du Comité consultatif mixte sur les relations financières .....</b>	30
<b>25/2019 Appui à un processus de mobilisation dirigé par les Premières Nations sur l'édification des nations .....</b>	31
<b>26/2019 Déclaration des Aînés sur les droits à la protection du statut de nation .....</b>	33
<b>27/2019 Partage des discussions sur les traités et les droits inhérents .....</b>	33
<b>28/2019 Secteur juridique des traités et des droits inhérents .....</b>	34
<b>29/2019 100, rue Wellington .....</b>	34
<b>30/2019 Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des métis – Soutien à une approche propre à la Colombie-Britannique pour la planification de la transition et de la mise en œuvre.....</b>	35
<b>31/2019 Processus particulier de l'Ontario concernant le projet de loi C 92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis .....</b>	37
<b>32/2019 Appuyer la Déclaration des nations et des peuples autochtones sur les territoires autochtones, les doctrines coloniales et le mythe du titre sous-jacent de la Couronne .....</b>	38
<b>33/2019 Élaboration d'un plan décennal de mise en œuvre de l'enseignement des traités .....</b>	38
<b>34/2019 Examen des infrastructures scolaires des Premières Nations .....</b>	39
<b>35/2019 Financement supplémentaire pour l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations .....</b>	41
<b>36/2019 Comité des Chefs sur le cannabis .....</b>	42
<b>37/2019 Maintien de la défense des intérêts des Premières Nations en ce qui concerne les accords commerciaux internationaux du Canada en vue d'une réconciliation économique .....</b>	43
<b>38/2019 Accroître les possibilités et les avantages en matière d'approvisionnement pour les Premières Nations .....</b>	45
<b>39/2019 Inclusion d'Emplois d'été Canada dans les ententes sur le marché du travail des Premières Nations .....</b>	46
<b>40/2019 Signataires de l'Entente sur le marché du travail des Premières Nations (EMTPN) et Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits (ISGPNI).....</b>	47
<b>41/2019 Soutien aux ententes de financement fondées sur des traités et aux Premières Nations touchées par les discussions en cours à l'échelle fédérale sur les relations financières.....</b>	48



<b>42/2019 Signes de démarcation en langues autochtones sur les terres traditionnelles et ancestrales .....</b>	48
<b>43/2019 Traités et adhésions à la commémoration des traités .....</b>	49
<b>44/2019 Soutien aux gardiens des Premières Nations .....</b>	50
<b>45/2019 Expansion nationale du programme de baseball de la Ligue autochtone de baseball pour débutants .....</b>	51
<b>46/2019 Soutien aux initiatives de jeu de la Première Nation Sumas .....</b>	51
<b>47/2019 Soutien au Centre d'emploi et de formation de Miziwe Biik .....</b>	52
<b>48/2019 Soutien au cannabis en tant qu'élément de la culture autochtone mondiale .....</b>	53
<b>49/2019 Appui à une enquête sur la mort de Devon Freeman .....</b>	53
<b>50/2019 Appui au Programme canadien pour la sûreté et la sécurité - Charte de projets .....</b>	54
<b>51/2019 Soutien au Centre de traitement et de désintoxication et au Centre de santé mentale de la Première Nation de Fort Albany .....</b>	55
<b>52/2019 État d'urgence concernant le saumon du fleuve Fraser .....</b>	56
<b>53/2019 Droit de la personne à de l'eau potable salubre .....</b>	57
<b>54/2019 Soutien au droit autodéterminé des Premières Nations de régir la culture, la transformation et la vente au détail du cannabis .....</b>	57
<b>55/2019 Soutien au droit autodéterminé des Premières Nations de régir la culture, la transformation et la vente au détail du cannabis .....</b>	58
<b>56/2019 Soutien aux mouvements Earth Strike (Grève pour la planète) et Fridays for future (Vendredis pour l'avenir) et à la grève générale du 27 septembre 2019 .....</b>	59
<b>57/2019 Lettre de soutien à la Première Nation de Gambler dans ses efforts pour améliorer la santé et le bien-être de sa nation .....</b>	60
<b>58/2019 Appuyer un rôle accru des Premières Nations dans le processus d'approvisionnement du gouvernement du Canada pour l'élimination des munitions non explosées sur les terres des Premières Nations .....</b>	61
<b>59/2019 Renforcer et soutenir le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations .....</b>	62
<b>60/2019 La protection des droits de propriété intellectuelle et des connaissances traditionnelles, des expressions culturelles et des ressources génétiques des Premières Nations .....</b>	62
<b>61/2019 Participation de l'Assemblée des Premières Nations aux poursuites judiciaires concernant la constitutionnalité de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre .....</b>	63
<b>62/2019 Financement accru pour le développement socioéconomique des Premières Nations, par l'entremise de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et des institutions financières autochtones .....</b>	65
<b>63/2019 Comité consultatif national (CCN) sur les services à l'enfance et à la famille, Groupe de travail national sur les données, les résultats et les indicateurs .....</b>	66



64/2019 Prolongation du modèle de financement provisoire pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants .....	66
65/2019 Reconnaissance de l'arrêt Marshall .....	67
66/2019 Nomination du gouverneur général .....	68
67/2019 Élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'action national pour contrer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones .....	69
68/2019 Établissement d'une plateforme industrielle et de soutien pour la sécurité alimentaire, la souveraineté et le développement économique des Premières Nations .....	70
69/2019 Mettre pleinement en œuvre le droit absolu des Premières Nations à la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles .....	71
70/2019 Permettre l'accès des Premières Nations Mi'gmaq et Wolastoqiyik à la pêche au crabe des neiges de l'Atlantique .....	72
71/2019 Soutien aux efforts des Autochtones d'Hawaii visant à protéger le Mauna Kea .....	72
72/2019 Représentation au Comité exécutif, Île-du-Prince-Édouard .....	73
73/2019 Portefeuilles du Comité exécutif .....	74
74/2019 Comités des Chefs .....	75
75/2019 Représentation au Comité exécutif, Île-du-Prince-Édouard .....	76
76/2019 Correction numérique à l'article 17 de la Charte de l'APN .....	76
77/2019 Prestation de serment des Chefs régionaux .....	77
78/2019 Approbation de la table des matières préliminaire d'une stratégie à long terme des Premières Nations sur l'eau potable et les eaux usées après 2021 .....	77
79/2019 Plan d'action pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve ....	78
80/2019 Consultation et transparence du gouvernement fédéral concernant le programme du logement des Premières Nations et les changements apportés au financement .....	80
81/2019 Contrôle du logement par la nation dénée dans les Territoires du Nord-Ouest.....	81
82/2019 Soutien à la poursuite de l'élaboration de la politique révisée de fonctionnement et d'entretien de Services aux Autochtones Canada et au financement intégral des besoins en matière de fonctionnement et d'entretien des Premières Nations .....	82
83/2019 Contrôle de la gestion des urgences par les Premières Nations .....	83
84/2019 Appel à la planification de la gestion des mesures d'urgence pour les Premières Nations ....	84
85/2019 Soutien au projet d'institut de formation en gestion des urgences des Premières Nations ...	85
86/2019 Législation fédérale pour élaborer un cadre de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones .....	85
87/2019 Soutien à un processus de négociation et de mise en œuvre des traités internationaux .....	86
88/2019 Réaffirmer les priorités régionales des Premières Nations en ce qui concerne la mise en œuvre de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis .....	87



89/2019 Poursuite de la réforme du Programme d'aide au revenu des Premières Nations .....	89
90/2019 Soutien aux demandes d'indemnisation du Groupe des survivants du recours collectif Externes .....	90
91/2019 Soutien aux demandes d'indemnisation du Groupe des descendants et du Groupe des bandes du recours collectif Externes.....	91
92/2019 Confirmation de l'appui en faveur d'un jour férié national le 30 septembre et de l'appui à la cérémonie d'hommage et de reconnaissance des plaignants de Blackwater et Al.....	91
93/2019 Rassemblement national sur la consommation de drogues, en particulier les opioïdes et la méthamphétamine en cristaux.....	92
94/2019 Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).....	93
95/2019 Partenariat complet avec les Premières Nations dans la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada .....	94
96/2019 Soutien à la mise en œuvre de la décision de justice Ahousaht et al. (2009) .....	95
97/2019 Protection du droit inhérent des Premières Nations d'utiliser et de posséder des plumes et d'autres parties d'aigle à des fins sociales, culturelles et cérémonielles.....	96
98/2019 Réduction de la pauvreté pour toutes les Premières Nations au Canada .....	97
99/2019 Développement durable et garantie financière .....	98
100/2019 De nouveaux investissements dans la participation des Premières Nations à l'économie ...	99
101/2019 Priorités de l'Assemblée des Premières Nations concernant le cannabis et les modifications législatives au projet de loi C-45, Loi sur le cannabis.....	100
102/2019 Soutien à l'intégralité de la remise en état, de l'assainissement et de la restauration de tous les sites d'extraction de pétrole et de gaz fermés et abandonnés, y compris toutes les infrastructures connexes .....	101
103/2019 Cesser de dépendre des génératrices diésels dans les communautés rurales et éloignées des Premières Nations .....	103
104/2019 Soutien à la bande indienne de Penticton dans ses efforts pour obtenir justice dans la revendication particulière valable portant sur South Okanagan Commonage .....	104
105/2019 Soutien à la conclusion des accords de revendications territoriales des Dénésulines d'Athabasca et des Dénés du Ghôtelnene K'odtineh .....	104
106/2019 Appui à l'immunité fiscale des Premières Nations.....	105
107/2019 Inclusion des Premières Nations dans les discussions sur la stabilisation fiscale .....	106
108/2019 Soutien à la Unvalidated Day School Society of Canada .....	106
109/2019 Approches de guérison des Premières Nations face à la crise de la consommation d'opioïdes .....	107
110/2019 Financement pour les programmes, les services et les mesures de soutien destinés aux adultes handicapés des Premières Nations.....	108
111/2019 Soutien à l'Institut Nechi .....	109



112/2019 Intervention urgente de Patrimoine canadien pour la mise en œuvre de l'appel à l'action no 81 de la CVR.....	110
113/2019 Affectation immédiate de ressources fédérales pour ré-établir le passage des poissons dans le fleuve Fraser dans un délai de 60 jours .....	111
114/2019 Appel au Chef Paul-Émile Ottawa à retirer sa contestation juridique à l'encontre du règlement McLean relatif aux externats indiens fédéraux.....	111
115/2019 Mise en œuvre intégrale de l'arrêt Marshall de la Cour suprême du Canada .....	112
116/2019 Dégradation du territoire mi'gmaq par l'élévation du niveau de la mer .....	113
117/2019 Appui à une stratégie d'innovation sociale et de financement social pour les Premières Nations.....	114
118/2019 Soutien au Sommet mondial sur les traités autochtones 2020 .....	115
119/2019 Programmes de guérison pour les familles des FF2SADA .....	115
120/2019 Ententes de financement fondées sur les traités - Une approche souveraine des Premières Nations en matière de droit de la famille et de protection de l'enfance .....	116

**01/2019****Droits issus des traités et droits inhérents des Premières Nations relatifs à l'eau****Proposeur(e) :** Calvin Sanderson, Chef, Première Nation de Chakastaypasin, Sask.**Coproposeur(e) :** Brian Hardlotte, mandataire, Nation crie de Peter Ballantyne, Sask**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au Canada de travailler immédiatement en partenariat avec les Premières Nations pour faire avancer le travail nécessaire à la réconciliation et à l'application des normes énoncées dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies), aux articles 25 et 32 entre autres, afin que les droits des Autochtones relatifs à l'eau soient pleinement et efficacement appliqués sur leurs territoires, notamment par l'adoption d'une loi respectant la Déclaration des Nations Unies.
2. Demandent à l'APN d'élargir la Stratégie nationale sur l'eau et d'envisager des stratégies politiques et juridiques qui appuient l'exercice complet et significatif du droit inhérent et issu des traités à l'eau, ainsi que notre compétence en tant que gardiens des terres et des eaux dans nos territoires traditionnels.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN continue de plaider en faveur d'un processus dirigé par les Premières Nations et conforme à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en ce qui concerne l'élaboration de la nouvelle législation (dans le cadre de l'abrogation et du remplacement de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*) et de la nouvelle stratégie à long terme sur l'eau potable et les eaux usées après 2021 (PCM 1).
- Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie à long terme sur l'eau et les eaux usées après-2021, l'APN et le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) plaideront pour son élargissement afin d'y inclure une orientation politique et juridique visant à soutenir les droits inhérents et les droits issus de traités (PCM 2).

**ÉTAT:** En cours



02/2019	<b>Promouvoir le leadership des Premières Nations en matière d'énergie propre pour le développement économique et la lutte contre les changements climatiques</b>
---------	---

**Proposeur(e) :** Gerry Duquette, Chef, Première Nation de Dokis, Ont.

**Coproposeur(e) :** Aaron Sumexheltza, Chef, Bande indienne Lower Nicola, C.-B.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Demandant à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de continuer à demander des réformes législatives, politiques et financières ainsi que des réformes de programmes qui facilitent la participation des Premières Nations à des projets d'énergie propre et aux économies réalisées, incluant un accès à des capitaux et de meilleures structures linéaires.
2. Demandant à l'APN d'aider les Premières Nations à travailler en partenariat avec des organisations incluant, sans s'y limiter, l'entreprise sociale Indigenous Clean Energy, afin de promouvoir les cadres de collaboration des Premières Nations pour l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, les systèmes énergétiques avancés et l'infrastructure de l'énergie verte.
3. Appuient les efforts déployés par les gouvernements des Premières Nations pour prendre des mesures en matière d'efficacité énergétique des logements et des installations communautaires, qui rendent l'énergie plus abordable, améliorent les conditions sanitaires et créent des emplois nouveaux et permanents.
4. Demandant à l'APN d'encourager la participation des Premières Nations et de leurs citoyens aux initiatives de renforcement de la capacité en matière d'énergie propre, comme le Programme 20/20 Catalysts.
5. Demandant à l'APN de chercher des occasions de faire partager les expériences des Premières Nations en matière de projets et d'entreprises d'énergie propre à l'échelle mondiale, comme moyen de lutter contre la situation d'urgence climatique, dans le cadre de forums tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Secteur de l'environnement de l'APN a travaillé avec Indigenous Clean Energy (ICE) pour préparer une session parallèle à la vingt-cinquième session de la Conférence des parties (COP 25) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en soulignant comment le leadership des Premières Nations peut faire progresser nos objectifs mondiaux en matière d'énergie propre. La session parallèle a été proposée, mais n'a pas été soutenue en tant qu'activité parallèle officielle. Toutefois, il y aura des occasions de discussion lors d'événements futurs, post COVID (PCM 5).
- L'APN souhaite que le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) puisse rencontrer le nouveau ministre des Ressources naturelles du Canada (PCM 1).
- L'APN a fait part de la résolution aux fonctionnaires fédéraux de Ressources naturelles Canada et de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (PCM 1).
- L'APN a organisé la table ronde sur l'innovation sociale et le financement social (IS-FS) : *Approches des Premières Nations pour ne laisser personne pour compte*, à Vancouver (Colombie-Britannique) le 5



septembre 2019. La table ronde a mis de l'avant plusieurs initiatives des Premières Nations sur le plan social, axées notamment sur la croissance des énergies propres, la réduction des coûts énergétiques et la création d'emplois et de possibilités de développement communautaire durable grâce à l'énergie géothermique.

- En septembre 2019, l'APN a publié *Honorer les promesses*, un document sur les priorités en vue des élections fédérales soulignant la nécessité de faire en sorte que les Premières Nations participent pleinement au développement de l'énergie propre et des technologies durables. L'APN continue de chercher des occasions de militer en faveur de la participation des Premières Nations aux projets d'énergie propre (PCM 1, 2, 3, 4 et 5).
- Un représentant de l'APN a participé au rassemblement 2019 de Indigenous Clean Energy, les 29 et 30 octobre 2019, en appui à un dialogue permanent entre ICE et l'APN. L'APN continuera d'accepter de futures invitations en vue de soutenir un dialogue régulier et permanent entre l'APN, ICE et les organisations et entreprises de développement énergétique des Premières Nations (PCM 2).
- Des discussions ont débuté pour soutenir ICE dans l'élaboration d'une proposition dans le cadre de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP 26), qui a été reportée à 2021.

**ÉTAT:** En cours

**03/2019**

### Convention sur la diversité biologique (CDB)

**Proposeur(e) :** Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C.-B.

**Coproposeur(e) :** Roberta Joseph, Chef, Première Nation Tr'ondëk Hwëch'in, Yn

#### POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de plaider en faveur de la participation des Premières Nations, tant à l'échelle nationale qu'internationale, à toutes les mesures prises pour empêcher la perte de biodiversité, notamment celles des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
2. Appuient la mise en place d'un organe permanent fort dirigé par des Autochtones qui fonctionnera dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) pour :
  - a. s'inspirer des idées et des expériences recueillies par les dirigeants des peuples autochtones au sein du Groupe de travail sur l'article 8 j) au cours des deux dernières décennies;
  - b. défendre efficacement les droits, les intérêts et la contribution de tous les peuples autochtones dans le contexte de la CDB;
  - c. inclure des mécanismes de promotion de l'inclusion significative, durable et visible des peuples et des voix autochtones dans tous les aspects de la CDB;
  - d. veiller à ce que le savoir autochtone, sous toutes ses formes, continue d'être valorisé comme un apport précieux à la conservation de la biodiversité, tant à l'échelle internationale que nationale;



- e. protéger les droits inhérents, les traités, le titre et la compétence des Premières Nations, et reconnaître leurs responsabilités inhérentes et permanentes à l’égard de leurs territoires traditionnels.
  - 3. Demandent au gouvernement du Canada de veiller à ce que les Premières Nations participent à tous les aspects de la conservation de la biodiversité, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, d'une manière qui favorise et respecte les droits inhérents, issus de traités et protégés par la Constitution des Premières Nations, et d'assurer un financement adéquat, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

## **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a participé de façon continue à la Convention sur la diversité biologique (CDB), tant à l'échelle nationale qu'internationale, par le biais de discussions régulières avec le Canada ainsi que du Forum international autochtone sur la biodiversité (FIAB) (PCM 1).
  - L'APN participe aux efforts en cours pour soutenir le rôle permanent des peuples autochtones dans le cadre de la CDB, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des droits et le groupe de travail sur l'article 8(j), ainsi qu'une véritable prise en compte du savoir autochtone en matière de conservation de la biodiversité à l'échelle nationale et internationale (PCM 1, 2 et 3).
  - La participation continue de l'APN aux délégations du Canada à la CDB, qui est au cœur de la défense, de l'orientation et de la communication en matière de conservation de la biodiversité et de respect de la déclaration des Nations unies, a été suspendue jusqu'en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19 (PCM 1, 2, et 3).

## ÉTAT: En cours

**04/2019 Soutien à l'étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes (EAESNEJ)**

**Proposeur(e) :** Roberta Joseph, Chef, Première Nation Tr'ondëk Hwëch'in, Yn

**Coproposeur(e) :** Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C.-B.

#### **POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Appuient l'Assemblée des Premières Nations (APN) dans son initiative de travailler en tant que partenaire à part entière à l'étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des adolescents (EAESNEJ).
  2. Enjoignent à l'APN d'offrir un soutien technique continu aux Premières Nations sur tous les aspects du processus de recherche, y compris les protocoles de recherche, les outils de recherche, la méthodologie, l'interprétation et la communication des résultats.
  3. Demandent à l'équipe de recherche de l'EAESNEJ de s'assurer que le projet de recherche incorpore un échantillon représentatif approprié de Premières Nations locales afin que les résultats de la recherche



s'appliquent au plus large éventail possible de Premières Nations, conformément aux principes de propriété, contrôle, accès et possession (PCAP).

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le projet d'EAESNEJ a officiellement lancé le Forum des Premières Nations sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement à Ottawa les 5 et 6 novembre 2019 (PCM 1).
- Des présentations et des brochures d'introduction et de sensibilisation à l'EAESNEJ ont été proposées lors du Forum (PCM 2).
- L'étude se déroulera sur une période de dix ans, à compter de janvier 2020.
- Des travaux sont en cours avec l'Université d'Ottawa et Services aux Autochtones Canada pour examiner les liens entre l'environnement et la santé des enfants et des jeunes des Premières Nations (PCM 3).
- Des lettres d'invitation seront envoyées à des Premières Nations choisies au hasard pour solliciter leur participation à l'étude et obtenir leur consentement éclairé une fois que la pandémie de COVID-19 aura régressé.
- Des activités communautaires, tels que des présentations et des ateliers, seront organisées pour fournir des informations aux Chefs et aux membres des communautés sur l'ensemble du processus de recherche, notamment en ce qui concerne la méthodologie et les protocoles, ainsi que le stockage, la propriété et le contrôle des données.
- Afin de garantir la conformité avec les principes de PCAP, la signature d'accords de recherche communautaire (ARC), des accords de transfert de fonds (ATF) et des résolutions de conseil de bande (RCB) devrait avoir lieu 4 mois avant le début de l'enquête dans chaque communauté.
- Les prochaines étapes comprennent le recrutement et la formation de responsables de la recherche communautaire, qui seront les principaux interlocuteurs des communautés et joueront un rôle actif dans le processus de collecte des données.
- La participation des jeunes se fera par l'entremise d'ateliers scolaires communautaires et d'activités participatives axées sur les arts pour les enfants de 3 à 19 ans.

**ÉTAT:** En cours**05/2019                    Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations****Proposeur(e) :** Dana Tizya-Tramm, Chef, Première Nation des Gwitch'in Vuntut, Yn**Coproposeur(e) :** Aaron Sumexheltza, Chef, Bande indienne de Lower Nicola, C.-B..**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Déclarent une urgence climatique mondiale.
2. Reconnaissent que la crise climatique constitue un état d'urgence pour nos terres, nos eaux, nos animaux et nos peuples, et que nous utiliserons en conséquence nos forums et partenariats locaux, nationaux et internationaux en vue de maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 degré Celsius.



- 
3. Demandent aux communautés locales, nationales et internationales, aux gouvernements, aux organisations et aux mouvements de sauvegarder les droits inhérents, issus de traités et protégés par la Constitution des Premières Nations, de respecter le savoir autochtone et de respecter les traités et autres ententes constructives entre les Premières Nations et la Couronne.
  4. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'appeler les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à prendre des mesures climatiques urgentes et transformatrices qui répondent aux exigences énoncées dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les changements climatiques du Canada réduire les émissions au Canada de 60% par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2030 et atteindre le niveau zéro d'émissions d'ici 2050.
  5. Demandent à l'APN, sur les conseils du Comité consultatif sur l'action climatique et l'environnement (CCACE), des régions de l'APN, des Aînés des Premières Nations, des gardiens du savoir, des femmes, des jeunes et des dirigeants, d'élaborer dans un délai de six mois une stratégie climatique dirigée par les Premières Nations afin d'atteindre les objectifs ci-haut mentionnés et aussi aborder la question de l'inégalité du revenu au sein des Premières Nations dans le cadre de la mobilisation vers une juste transition et d'organiser un rassemblement national pour promouvoir la défense du climat à l'échelle locale, nationale et internationale.
- 

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- La résolution a été communiquée aux homologues fédéraux du Bureau de la mise en œuvre du cadre panafricain (BMOCP) et aux membres du Comité conjoint sur l'action climatique (CCAC) (PCM 1, 2, 3).
  - Des documents ont été élaborés, notamment un tableau résumant les plateformes de tous les partis fédéraux en matière de climat, afin de soutenir le comité exécutif dans son plaidoyer en faveur de l'ambition climatique. (PCM 1, 2, 3).
  - Une première ébauche de table des matières d'une stratégie nationale sur le climat de l'APN a fait l'objet de discussions lors de la réunion du Comité consultatif sur l'action climatique et l'environnement (ACE) en septembre 2019.
  - Un Rassemblement national a eu lieu les 3 et 4 mars 2020 à Whitehorse, YK. Plus de 380 personnes s'y sont inscrites. Les sujets abordés ont porté sur la santé, la conservation, la langue, le savoir autochtone, entre autres. Un rapport sur le rassemblement est en cours de rédaction et devrait être publié dans le courant de l'été (PCM 5).
  - Une ébauche de document de discussion (Prisme climatique des Premières Nations) a été élaboré à des fins d'examen dans le cadre du rassemblement national sur le climat. Le Secteur de l'environnement prépare un plan de mobilisation pour discussion en coordination avec le Comité consultatif, en vue d'une mise en œuvre au cours du printemps et(ou) de l'été (PCM 5). n°
- 

ÉTAT: En cours

---

**06/2019****Respecter les droits inhérents et protégés par la Constitution des Premières Nations dans la liste de projets proposée dans le cadre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*****Proposeur(e) :** Sally Whiteknife, conseillère, mandataire, Première Nation crie de Mikisew, Alb**Coproposeur(e) :** Calvin Sanderson, Chef, Bande de Chakastaypasin de la Nation crie, Sask**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Demandent au gouvernement du Canada d'écouter les Premières Nations dans leurs demandes d'amélioration des règlements sur la Liste des projets et sur la gestion des échéanciers, afin d'inclure les projets existants (ou « *in situ* ») sur les sables bitumineux, les petits réacteurs nucléaires modulaires et d'autres projets incluant, sans s'y limiter, les projets qui peuvent avoir une incidence sur les droits, le titre et la compétence des Premières Nations et demandent au gouvernement de respecter la souveraineté de chaque Nation.
2. Demandent au Canada d'engager un dialogue ciblé avec les Premières Nations afin de déterminer, de reconnaître et de mettre en place les protocoles, les éléments et les processus nécessaires à la rédaction conjointe des règlements et des politiques, en particulier le règlement sur la liste des projets et le cadre stratégique du savoir autochtone.
3. Demandent au Canada de fournir un financement adéquat directement aux Premières Nations afin qu'elles puissent participer pleinement, directement et inconditionnellement à l'élaboration conjointe des règlements et des politiques dans le cadre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.
4. Demandent au Canada de veiller à ce que l'élaboration des règlements et des politiques respecte pleinement les obligations constitutionnelles et autres obligations juridiques de la Couronne envers les Premières Nations ainsi que les normes établies par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
5. Demandent au Canada de travailler avec les Premières Nations de la région de l'Athabasca afin d'établir un mandat en vue d'une évaluation stratégique régionale des sables bitumineux de l'Alberta, et de lancer cette évaluation stratégique régionale d'ici l'été 2020.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Les efforts pour traiter les impacts de la liste de projets finalisée publiée par le Canada se poursuivent au moyen de discussions avec les fonctionnaires à propos des préoccupations que les Premières Nations ont soulevées dans la résolution et pour réclamer un financement direct en vue de participer à l'élaboration conjointe de la politique (PCM 1, 2, et 3).
- Les discussions techniques avec les représentants des ministères concernés (Agence d'évaluation d'impact du Canada, Ressources naturelles Canada, Régie de l'énergie du Canada) se sont poursuivies en vue de préparer l'élaboration conjointe de la politique (PCM 2 et 3).
- Les conversations avec les Premières Nations de la région de l'Athabasca se sont poursuivies, bien que les progrès aient été limités en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre de référence pour une évaluation stratégique régionale des sables bitumineux de l'Alberta. Cela est dû en grande partie à divers facteurs, notamment le travail de l'Agence d'évaluation d'impact concernant l'évaluation régionale du



pétrole et du gaz extracôtiers à Terre-Neuve et au Labrador, et les reculs du gouvernement de l'Alberta en matière de surveillance et de protection de l'environnement concernant les sables bitumineux. L'APN poursuivra ses efforts pour soutenir les Premières Nations de la région de l'Athabasca, selon les besoins (PCM 5).

- Les discussions sur les modalités de financement à plus long terme se poursuivent avec le gouvernement fédéral afin d'assurer le financement nécessaire à l'accomplissement de ce travail.

**ÉTAT:** En cours

**07/2019**

**Priorités des Premières Nations en ce qui a trait aux océans à la Convention sur la diversité biologique**

**Proposeur(e) :** Wendall Metallic, mandataire, Conseil de bande d'Odanak, Qc.

**Coproposeur(e) :** Dalton Silver, Chef, Première Nation de Sumas, C.-B

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au ministère des Pêches et des Océans (MPO) et à tout autre ministère fédéral compétent d'obtenir un financement pour que le Secteur des pêches de l'APN participe adéquatement à la Convention sur la diversité biologique (CDB).
2. Demandent à l'APN de faire valoir que tout travail auquel le MPO participe pour établir de nouvelles cibles marines dans un Cadre mondial de la biodiversité doit respecter les droits inhérents, les traités, le titre ancestral et les compétences des Premières Nations, et reconnaître les responsabilités des Premières Nations envers leurs territoires traditionnels dans le milieu marin.
3. Demandent au Comité national des pêches de l'APN de désigner et de nommer des représentants qui participeront à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et à toute réunion de planification connexe, afin que les priorités des Premières Nations soient prises en compte dans l'élaboration de nouveaux buts et objectifs mondiaux en matière de biodiversité.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a rencontré Environnement et changement climatique Canada et le ministère des Pêches et des Océans (MPO) afin d'obtenir des fonds pour soutenir la participation des Premières Nations. Le MPO a fourni des fonds pour une participation cette année dans le cadre d'un accord existant sur les océans (PCM 1).
- L'APN continue de convoquer le Comité national sur les pêches et le Groupe de travail sur les océans de l'APN pour discuter des progrès et commencer à faire des recherches afin de défendre les objectifs marins et l'inclusion des Premières Nations dans la mise en œuvre (PCM 2).
- Des représentants de l'APN ont participé aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée de la Convention sur la diversité biologique en tant que délégués indépendants, du 27 au 30 août 2019 à Nairobi (Kenya), afin d'examiner le cadre mondial de la biodiversité après 2020. Au cours des deux mois suivants, le Comité national sur les pêches de l'APN a commencé à rédiger des déclarations en vue des futures présentations aux groupes de travail (PCM 3).



- Le Secteur des pêches de l'APN et le BCAFN ont participé en tant que membres aux ateliers du Forum international autochtone sur la biodiversité (FIAB) à Montréal du 15 au 22 novembre 2019, auquel a participé le groupe de travail sur l'article 8j. Le forum a notamment proposé un atelier sur le milieu marin en préparation du projet Zéro de convention.
- Le Secteur des pêches de l'APN et la Chef Michelle Edwards ont participé en tant que membres du FIAB à la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée du 23 au 29 février 2020 à Rome, en Italie, afin de contribuer à la formulation suggérée pour les amendements au projet Zéro du cadre mondial de la biodiversité après 2020.

**ÉTAT:** En cours

### 08/2019            Espèces en péril et espèces aquatiques

**Proposeur(e) :** Wendall Metallic, mandataire, Conseil de bande d'Odanak, Qc

**Coproposeur(e) :** Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C.-B.

#### POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de préconiser que tout travail avec le gouvernement fédéral, comme les comités mixtes et les groupes de travail, respecte les droits inhérents, les traités, le titre ancestral et les compétences des Premières Nations, et reconnaîsse les responsabilités inhérentes et immuables des Premières Nations envers leurs territoires traditionnels.
2. Enjoignent à l'APN de demander au Comité national des pêches (CNP) de désigner et de nommer des membres du Groupe de travail sur les espèces aquatiques en péril et de tout autre organisme consultatif sur les espèces aquatiques connexe en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.
3. Enjoignent à l'APN de demander au ministre des Pêches et Océans et au ministère des Pêches et Océans de fournir les fonds nécessaires à la participation des Premières Nations au Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril et aux groupes de travail connexes, afin d'assurer leur participation au rétablissement des espèces marines et aquatiques.

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Secteur des pêches de l'APN travaille avec le Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP) pour mettre sur pied un groupe de travail ad hoc sur le milieu aquatique chargé d'élaborer une stratégie dirigée par les Premières Nations pour traiter des espèces disparues, des infractions et de l'analyse socio-économique des espèces perdues (PCM 1).
- Le Comité national sur les pêches (CNP) s'est réuni les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2019 à Listuguj, au Québec, pour discuter de la résolution et désigner ses représentants. Un suivi avait eu lieu lors de la réunion du CNP le 2 décembre 2019 (PCM 2).
- Le Secteur des pêches de l'APN a rédigé une proposition en vue d'obtenir des fonds pour soutenir ce travail (PCM 3).
- Le 16 janvier 2020, le Secteur des pêches de l'APN et le Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP) ont fait une présentation sur les questions aquatiques à Environnement et



- changement climatique Canada et au ministère des Pêches et des Océans (MPO). Le MPO a déclaré qu'il ne disposait actuellement d'aucun fonds pour l'élaboration de politiques.
- Le Secteur des pêches de l'APN a rencontré le MPO et les membres du Conseil autochtone national sur les espèces en péril et du Comité consultatif sur les espèces en péril afin d'explorer un modèle de tricomité pour le partage des informations sur les projets qui impliquent la reconstruction des habitats.
  - Le Secteur des pêches de l'APN a rencontré des hauts fonctionnaires du MPO à la Table conjointe de planification le 6 mai 2020 et a soulevé les questions du manque de financement pour les espèces aquatiques en péril et du manque de coordination entourant la directive visant à « moderniser » la *Loi sur les espèces en péril* dans la lettre de mandat du ministre.

**ÉTAT:** En cours

**09/2019                    Élaborer des solutions propres aux Premières Nations pour la Loi sur la Année internationale du saumon**

**Proposeur(e) :** Wendall Metallic, mandataire, Conseil de bande d'Odanak, Qc.

**Coproposeur(e) :** Dalton Silver, Chef, Première Nation de Sumas, C.-B.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations de proclamer l'Année internationale du saumon en déclarant l'importance du saumon pour les Premières Nations.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le 23 août 2019, une lettre a été envoyée à la ministre de Pêches et Océans concernant le glissement de terrain en Colombie-Britannique. La lettre faisait référence aux engagements pris par le Canada à l'occasion de l'Année internationale du saumon (PCM 1).

**ÉTAT:** Travaux complétés

**10/2019                    Reconstruire les nations de poissons : Promouvoir une stratégie de réconciliation des Premières Nations en matière de pêches**

**Proposeur(e) :** Wendall Metallic, mandataire, Conseil de bande d'Odanak, Qc

**Coproposeur(e) :** Dalton Silver, Chef, Première Nation Sumas, C.-B.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) et au Comité national des pêches (CNP) d'entreprendre immédiatement des travaux sur une Stratégie de réconciliation des pêches des Premières



Nations (2019-2022) renouvelée et renforcée qui s'appuie sur la Stratégie nationale 2010-2015 afin de défendre les priorités des Premières Nations au Canada en matière de pêches, d'océans, d'aquaculture, d'habitats aquatiques et de voies navigables.

2. Enjoignent à l'APN, au CNP et à ses groupes de travail compétents d'exiger que le ministère des Pêches et des Océans et d'autres partenaires fédéraux compétents (p. ex. Transports Canada, Parcs Canada, Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et Changement climatique) collaborent avec les Premières Nations à l'évolution et à la mise en œuvre de cette stratégie de réconciliation des pêches autochtones (2019-2022).

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Secteur des pêches de l'APN continue de travailler avec le Comité national sur les pêches à l'élaboration d'une stratégie de réconciliation en matière de pêches des Premières Nations. Une importante séance de planification prévue en juin 2020 a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19 (PCM 1 et 2).

**ÉTAT:** En cours**11/2019                    Systèmes de connaissances autochtones dans les pêches****Proposeur(e) :** Wendall Metallic, mandataire, Conseil de bande d'Odanak, Qc**Coproposeur(e) :** Dalton Silver, Chef, Première Nation de Sumas, C.-B..**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de poursuivre son travail de plaidoyer auprès du ministère des Pêches et des Océans (MPO) et d'autres ministères fédéraux connexes concernant les systèmes de connaissances autochtones, le respect des droits inhérents, des traités, du titre et des compétences des Premières Nations, ainsi que la reconnaissance de leurs responsabilités inhérentes et éternelles envers leurs territoires traditionnels.
2. Enjoignent à l'APN de demander au ministre des Pêches et des Océans et au MPO de financer adéquatement le travail des Premières Nations en vue de l'élaboration de leurs propres protocoles de connaissances autochtones communautaires et les travaux connexes.
3. Confèrent à l'APN le mandat de trouver des ressources pour soutenir les Premières Nations dans le travail effectué par le MPO concernant les systèmes de connaissances autochtones et l'élaboration des règlements, lignes directrices, politiques et autres tâches connexes.
4. Enjoignent à l'APN de demander au Comité national des pêches de s'assurer d'une représentation régionale afin de bien conseiller l'APN dans son travail sur les systèmes de connaissances autochtones.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**



- Le Secteur de la pêche négocie actuellement un amendement à l'accord de gestion des ressources aquatiques et océaniques qui portera sur les protocoles existants et créera un comité consultatif pour garantir l'inclusion et l'utilisation respectueuse des systèmes de savoir autochtone dans tous les aspects du travail du MPO (PCM 2).
- Le Secteur des pêches de l'APN a mis sur pied un groupe de travail sur le savoir autochtone qui s'est réuni à Toronto du 11 au 13 décembre 2019 pour fournir des conseils sur le développement d'ateliers concernant les protocoles relatifs au savoir autochtone.
- Le Secteur des pêches de l'APN a organisé un atelier à Winnipeg (les 27 et 28 février 2020) et à Halifax (les 5 et 6 mars 2020) sur l'élaboration de protocoles relatifs au savoir autochtone, notamment en matière de droits de propriété intellectuelle. Un atelier prévu à Vancouver a été reporté en raison de la pandémie de COVID-19.

**ÉTAT:** En cours

### 12/2019            La supergrappe océanique

**Proposeur(e):** Wendall Metallic, mandataire, Conseil de bande d'Odanak, Qc

**Coproposeur(e):** ton Silver, Chef, Première Nation de Sumas, C.-B.

#### POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations de régler les différends des Premières Nations avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada et d'autres partenaires participant à la supergrappe océanique, notamment en ce qui concerne la Stratégie de participation des Autochtones, afin que les innovations technologiques résultant des initiatives de partenariat soient mises à la disposition des Premières Nations.

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Secteur des pêches de l'APN travaille avec l'Ulnooweg Development Group, l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs et le Canada's Ocean Supercluster, afin de mettre au point un programme de stages visant à offrir aux Premières Nations des carrières axées sur les océans ou des carrières connexes dans le domaine technique (PCM 1).
- Le Secteur des pêches de l'APN a animé un groupe d'experts en octobre 2019 à Halifax sur les énergies marines renouvelables.
- L'APN participe au comité sur les programmes d'emploi pour les autochtones, notamment à des réunions et des ateliers en ligne. Une stratégie visant à accroître l'emploi des Premières Nations dans le Secteur des technologies océaniques sera diffusée en juin 2020. Elle comprendra des stratégies de recrutement, les besoins en matière de formation pour les stagiaires et les employeurs des Premières Nations, des systèmes de soutien pour les stagiaires des Premières Nations, les obligations des employeurs et des communications sur les programmes de stage à l'intention des dirigeants des Premières Nations

**ÉTAT:** En cours



**13/2019                    Mise en œuvre des recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées**

**Proposeur(e) :** Judy Wilson, Kukpi7, Bande indienne de Neskonlith, C.-B

**Coproposeur(e) :** Dalton Silver, Chef, Première Nation de Sumas, C.-B..

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Appuient pleinement la mise en œuvre immédiate des Appels à la justice lancés par la Commission nationale d'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (la Commission nationale d'enquête) ainsi que des recommandations provenant directement d'organismes autochtones, de première ligne, locaux et de défense des femmes, et en particulier les recommandations du rapport *Red Women Rising : Indigenous Women Survivors in Vancouver's Downtown Eastside*, incluant la Coalition nationale pour les familles modestes.
  2. Reconnaissent que la mise en œuvre de ces recommandations doit inclure l'application intégrale et concrète de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris la reconnaissance du titre ancestral et des droits issus de traités des peuples autochtones, et le rétablissement des droits collectifs des femmes autochtones et de la gouvernance.
  3. Appuient l'appel en faveur d'un « plan d'action intégré global au niveau national pour éliminer la violence contre les femmes, les filles, les transgenres et les bispirituels autochtones qui doit tenir compte de tous les facteurs socio-économiques qui ont une incidence sur la sécurité des femmes, des filles, des transgenres et des bispirituels autochtones, notamment l'autodétermination et un accès équitable à la terre, la culture, la langue, le logement, les soins aux enfants, la sécurité du revenu, l'emploi, l'éducation ainsi que la santé physique, mentale, sexuelle et spirituelle » comme le préconise le rapport *Red Women Rising: Indigenous Women Survivors in Vancouver's Downtown Eastside*, accompagné du budget et des ressources appropriés, avant les élections fédérales de l'automne 2019.
  4. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations de travailler avec des organismes autochtones, de première ligne, locaux et de défense des femmes, ainsi qu'avec d'autres organisations d'optique commune, afin de promouvoir la mise en œuvre complète et immédiate de ces recommandations par les femmes autochtones.
  5. Enjoignent aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones (ci-après désignés par l'expression « tous les gouvernements »), d'élaborer et de mettre en œuvre, en partenariat avec les peuples autochtones, un Plan d'action national pour lutter contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones.
  6. Enjoignent au gouvernement fédéral de répondre au rapport avant le 6 septembre 2019.
- Le 2 juin 2020, le gouvernement fédéral a annoncé que la publication du plan d'action national serait retardée en raison de la pandémie de COVID-19. Aucune nouvelle date n'a été annoncée.
  - Le Conseil des femmes de l'APN travaille avec Relations Couronne-Autochtones Canada en vue d'organiser des séances de mobilisation concernant le Plan d'action national au cours de l'été 2020.



## ÉTAT: En cours

**14/2019** Approbation des concepts préliminaires améliorés pour l'abrogation et le remplacement de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*

**Proposeur(e) :** Dan George, Chef, bande indienne de Burns Lake/Ts'il Kaz Koh, C.-B..

**Coproposeur(e) :** Lance Haymond, Chef, Première Nation de Kebaowek, Qc.

#### **POUR CES MOTIFS. les Chefs en Assemblée:**

1. EndosSENT par la présente les *Concepts préliminaires* améliorés en tant que document de travail pour orienter un processus d'affirmation et de mise en œuvre avec le gouvernement du Canada afin de produire des recommandations conjointes sur un cadre visant à abroger et à remplacer la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* qui comprendra une disposition sur la gestion de l'eau potable et des eaux usées des Premières Nations.
  2. ExhortENT le gouvernement fédéral à participer au processus d'affirmation et de mise en œuvre avec les Nations, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux Appels à la justice du Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées et aux nombreux engagements qu'il a pris envers les Premières Nations.
  3. DemandENT à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de déclarer qu'en tant que partenaires de la réconciliation, les provinces et les territoires doivent reconnaître que les droits, les intérêts et le titre ancestral des Premières Nations sur les eaux et les plans d'eau demeurent non éteints et ne seront pas entravés par les revendications provinciales et territoriales de compétence.
  4. EnjoignENT à l'APN d'assurer un suivi auprès des Premières Nations du Canada tout au long des années 2019 et 2020 sur les principaux enjeux, préoccupations et initiatives régionales ou locales des Premières Nations qui pourraient être touchés ou appuyés par l'abrogation et le remplacement de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*.
  5. DemandENT à l'APN de trouver des ressources suffisantes pour appuyer le dialogue de suivi avec les Premières Nations, y compris un futur processus d'affirmation et de mise en œuvre avec le gouvernement du Canada.
  6. DemandENT à l'APN de présenter les résultats du dialogue de suivi et du processus d'affirmation et de mise en œuvre à la prochaine Assemblée des Chefs.

## **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le processus de mobilisation nationale concernant le projet d'élaboration conjointe d'une loi sur l'eau potable salubre des Premières Nations a débuté en avril 2019 et a été mené par les régions de l'APN pour s'assurer que les besoins et les aspirations de toutes les Premières Nations étaient bien compris et intégrés dans la nouvelle loi élaborée conjointement sur l'eau potable salubre (PCM 5).
  - Les commentaires et les informations recueillis auprès des Premières Nations se retrouvent dans le processus d'ébauche de cadre pour l'abrogation et le remplacement de la *Loi sur la salubrité de l'eau*.



*potable des Premières Nations*, qui sera élaboré conjointement par un groupe de travail mixte (Premières Nations et Services aux Autochtones Canada) (PCM 4).

- Un document de concepts préliminaires affinés a été rédigé sur la base des réactions préliminaires recueillies lors du processus de mobilisation nationale et à la suite de la présentation des concepts préliminaires lors de l'AGA de 2019.
- Des activités de suivi sont actuellement organisées sur des questions et des préoccupations clés ainsi que sur des initiatives régionales ou locales des Premières Nations en matière d'eau qui pourraient être affectées ou appuyées par l'abrogation et le remplacement de la *loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*. Ces activités prendront fin à l'automne 2020.
- Un projet de cadre sera préparé et présenté aux Chefs-en-assemblée dans le cadre de l'AEC de 2020.

**ÉTAT:** En cours

### **15/2019 Application du principe de Jordan**

**Proposeur(e) :** Ronald Ignace, Chef, Bande indienne de Skeetchestn, C.-B.

**Coproposeur(e) :** Wayne Christian, Chef, Première Nation de Shuswap, C.-B..

#### **POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de mener un examen du Comité d'application du principe de Jordan et de la Table d'action du principe de Jordan afin de veiller à ce que la coordination de ces deux tables appuie la mise en œuvre des objectifs à long terme de toutes les régions.
2. Enjoignent à l'APN de veiller à ce que des représentants régionaux des Premières Nations soient nommés au Comité sur l'application du principe de Jordan afin de refléter et de respecter les différences et les préoccupations régionales concernant la mise en œuvre du principe de Jordan dans tout le pays.

#### **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Des lettres ont été envoyées en août 2019 à tous les Chefs régionaux souhaitant être nommés au Comité opérationnel du principe de Jordan. L'APN continue d'assurer le suivi auprès des régions qui souhaitent être retenues (PCM 2).
- L'élaboration du cadre d'évaluation de la gouvernance du principe de Jordan et de sa portée sont toujours en cours.
- L'évaluation comprendra une enquête anonyme auprès de tous les comités qui ont pour mandat de mettre en œuvre et/ou superviser le principe de Jordan (Table d'action du principe de Jordan, Comité opérationnel du principe de Jordan, Comité consultatif national sur la réforme du programme de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, Comité de consultation sur la réforme de la protection de l'enfance). Les conclusions seront ensuite regroupées dans un rapport assorti de recommandations (PCM 1).

**ÉTAT :** En cours

**16/2019*****Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis - Planification de la transition et de la mise en œuvre*****Proposeur(e) :** Reginald Bellerose, Chef, Première Nation de Muskowekwan, Sask**Coproposeur(e) :** Wayne Christian, Chef, Première Nation de Shuswap, C.-B..**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent au Canada d'adopter une stratégie axée sur les droits de la personne pour la mise en œuvre de la réforme de la protection de l'enfance dans le cadre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (la *Loi*), y compris de la pleine application des principes du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) : égalité réelle, intérêt supérieur des enfants, financement fondé sur les besoins, respect des différences culturelles et linguistiques et prise en compte des circonstances propres aux enfants des Premières Nations et aux services à ces derniers, comme fondement pour toute politique ou accord de coordination prévu par la Loi conclu avec le Canada ainsi que les provinces et les territoires.
2. Demandent au Canada de mettre pleinement en œuvre le principe de financement prévisible, stable, durable et axé sur les besoins, conformément au principe de l'égalité réelle, afin d'obtenir des résultats positifs à long terme pour les enfants, les familles et les nations des Premières Nations.
3. Demandent au gouverneur en conseil de prendre sans délai un décret pour mettre la Loi en vigueur d'ici septembre 2019.
4. Demandent au Canada d'appuyer et de financer immédiatement un processus de planification de la transition et de la mise en œuvre fondé sur les distinctions, dirigé par les Premières Nations, à toutes les étapes de la réforme globale des services à l'enfance et à la famille, en affirmant les droits inhérents et l'autodétermination dont chaque Première Nation doit disposer pour décider ce qui convient le mieux à ses propres peuples, sans ingérence du Canada.
5. Demandent au Canada de veiller à ce que, conformément au paragraphe 32(1) de la *Loi sur la réglementation*, les organes directeurs autochtones aient la possibilité concrète de collaborer à l'élaboration des politiques menant à l'établissement de règlements nationaux et régionaux.
6. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'établir un Comité des Chefs sur les services à l'enfance et à la famille et l'autodétermination afin de fournir commentaires, supervision et orientation pendant le processus national de transition et de mise en œuvre et de rendre compte au Chef national, au Comité exécutif de l'APN et aux Chefs en Assemblée.
7. Demandent à l'APN d'établir un sous-comité technique du Comité des Chefs sur les services à l'enfance et à la famille et l'autodétermination appelé « Comité national de planification de la transition des Premières Nations », composé de représentants des Premières Nations et d'experts techniques de chaque région, tels que des membres du Comité consultatif national sur le bien-être de l'enfance (CCN), selon les processus régionaux. Le sous-comité technique peut établir d'autres sphères d'action avec l'approbation du Comité des Chefs.



- 
8. Enjoignent à l'APN, y compris au Comité des Chefs et au sous-comité technique, d'appuyer l'autodétermination des Premières Nations dans toutes les questions relatives à la Loi, y compris le choix de ne pas travailler dans le cadre de la Loi par les Nations qui ont déterminé qu'elles ne souhaitent pas le faire, et de poursuivre leur travail de manière à affirmer les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations et des détenteurs de titres ancestraux, à titre de décideurs au sein de leurs propres peuples, sans interférence d'une organisation, ni d'un gouvernement provincial, territorial, ou fédéral.
  9. Enjoignent à l'APN de veiller à ce que toutes les activités de mise en œuvre menées au sein du Comité des Chefs et du sous-comité technique ne restreignent ni ne limitent le rythme de mise en œuvre de la Loi lorsque les Premières Nations sont disposées à exercer leur propre compétence, et que tout comité national reçoive l'instruction explicite qu'il ne dispose pas du mandat de parler au nom des Premières Nations ou de modifier les droits à l'autodétermination de chaque Première Nation lui permettant de déterminer son propre rythme de progrès, et de ne pas restreindre les efforts d'une Première Nation parce que son travail est favorable et ne devrait pas être utilisé par le Canada ou toute province ou territoire pour limiter ou restreindre l'affirmation des droits ancestraux et issus des traités.
  10. Enjoignent au Comité des Chefs de l'APN et au sous-comité technique de reconnaître les comités régionaux ou locaux qui pourraient être créés pour mettre en œuvre la Loi, là où de tels comités ont été établis par les Premières Nations de la région et là où ces Premières Nations ont décreté que ces structures régionales sont les organes qui, selon leur libre arbitre, devraient constituer le mécanisme qui appuiera la mise en œuvre de la Loi pour ces peuples et ces territoires. Ils demandent en outre que le Comité des Chefs de l'APN et le sous-comité technique puissent recevoir des conseils de tout organisme ou mécanisme régional, mais que les titulaires de droits et titres des Premières Nations sont les décideurs légitimes relativement à leurs enfants et familles, notamment les organismes dirigeants des Premières Nations choisis par ces titulaires de droits et titres.
- 

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a milité pour que 3,5 milliards de dollars du budget fédéral soient directement alloués aux Premières Nations pour soutenir la mobilisation communautaire, l'élaboration, les aspects juridiques et tous les autres aspects de la transition pour une mise en œuvre complète de la Loi (PCM no 2, 4).
- Le décret a été promulgué et la loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (PCM 3).
- Le Comité des Chefs sur les services à l'enfance et à la famille et l'autodétermination a également négocié un nouvel accord bilatéral fondé sur des distinctions, intitulé « Protocole entre le Canada et l'APN concernant la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* » (le Protocole). Le protocole régit tous les aspects de la mise en œuvre de la loi entre l'APN et le Canada et comprend un mécanisme pour faire valoir les préoccupations des Premières Nations au niveau national. Le protocole a reçu l'appui du Comité des Chefs et du Comité exécutif de l'APN et est en attente de sa ratification finale par le Chef national et le ministre de Services aux Autochtones Canada (PCM 4).
- Le protocole ne porte pas atteinte aux droits des Premières Nations et des régions de conclure leurs propres ententes en matière de mise en œuvre, y compris d'adopter leurs propres lois et politiques dans le cadre ou en dehors de la Loi (PCM 8, 9, 10).
- Le Comité des Chefs sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et l'autodétermination a été mis sur pied en septembre 2019. Il a tenu sa première réunion en octobre 2019 et s'est réuni tous les deux mois depuis cette date (PCM 6).



- Le sous-comité technique du Comité des Chefs a également été créé en septembre 2019 et s'est réuni en personne et par téléconférence, en plus de participer à des réunions techniques concernant la Loi (PCM 7).

**ÉTAT :** En cours

**17/2019 Nommer des défenseurs des enfants et des jeunes des Premières Nations dans chaque région**

**Proposeur(e) :** Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.

**Coproposeur(e) :** Walter Spence, Chef, Première Nation de Fox Lake, Man.

#### **POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de rechercher et d'élaborer des options viables pour la création d'un poste de défenseur des enfants et des jeunes des Premières Nations, en tant que précédent ou pour considération dans chaque région.
  2. Demandent au gouvernement fédéral de fournir des fonds pour appuyer le travail des défenseurs des droits des enfants des Premières Nations dans chaque région, sur demande.

## **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'ébauche préliminaire du rapport de recherche a été achevée en septembre 2019 et est maintenant mise à jour par l'équipe du développement social et le Secteur juridique de l'APN pour inclure toute norme issue du projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (PCM 1).
  - Une fois mis à jour, le projet de rapport de recherche sera partagé avec le Comité des Chefs sur les services à l'enfance et à la famille et l'autodétermination pour obtenir des conseils et des orientations supplémentaires (PCM 1).
  - Services aux Autochtones Canada a fait savoir qu'en raison de la COVID-19, il n'est pas possible pour le moment de demander au Cabinet l'autorisation d'élaborer des politiques et de financer des questions non liées à la pandémie. L'APN plaidera pour que cette demande soit soumise au Cabinet lorsque la Chambre reprendra ses activités normales une fois résorbée la pandémie de COVID-19 (PCM 2).

## ÉTAT : En cours



## **18/2019 Soutien financier adéquat pour les outils de santé numériques requis pour la transformation du système de santé**

**Proposeur(e) :** Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.

**Coproposeur(e) :** Walter Spence, Chef, Première Nation de Fox Lake, Man..

#### **POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent à Services aux Autochtones Canada (SAC) d'autoriser une enveloppe de financement pour appuyer l'adoption et l'utilisation soutenue d'outils de santé numériques par les organismes de santé des Premières Nations.
  2. Demandent à SAC de veiller à ce que ce financement soit une augmentation continue des accords de contribution ou des mécanismes de financement existants au niveau communautaire.
  3. Demandent à SAC de veiller à ce que ce nouveau financement tienne compte des coûts raisonnables associés à l'adoption et à l'utilisation des outils de santé numériques (p. ex. mise en œuvre, formation et gestion du changement, infrastructure des technologies de l'information, coûts permanents des licences, intégration du flux de travail clinique, etc.) déterminés dans le Cadre de santé numérique des Premières Nations.
  4. Demandent à SAC de veiller à ce que ce nouveau financement soit disponible au cours des 12 prochains mois grâce à une approche qui n'introduise pas de processus administratifs ou bureaucratiques inutiles ni de fardeau pour les administrateurs des organismes de santé des Premières Nations.
  5. Demandent à SAC de s'attaquer aux inégalités de financement entre les organismes de santé provinciaux, les organismes de santé des Premières Nations et les communautés qui continuent de faire face à des défis en matière de coordination des soins en raison de leur manque d'infrastructure de santé numérique et de créer des solutions de financement qui sont significatives et durables.

## **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'Autorité de cybersanté des Premières Nations a élaboré un cadre de cybersanté qui définit les exigences des Premières Nations dans ce domaine.
  - Le Groupe consultatif a recommandé d'élaborer une analyse de rentabilité pour déterminer les coûts élevés de la mise en œuvre de la cybersanté pour les Premières Nations au Canada.
  - L'APN continue de plaider auprès du gouvernement fédéral pour que de nouveaux fonds soient alloués à la cybersanté (PCM 1, 2, 3, 4 et 5).

## ÉTAT : En cours

**19/2019****Élaboration d'un continuum de soins sur sept générations pour les Premières Nations et par les Premières Nations en matière de santé et de développement économique et social****Proposeur(e) :** Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.**Coproposeur(e) :** Walter Spence, Chef, Première Nation de Fox Lake, Man.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander à Services aux Autochtones Canada (SAC) et aux autres ministères fédéraux d'aider les Premières Nations et l'APN à cerner les besoins et les lacunes en matière de soutien et de services, de capacités et d'infrastructures qui ont une incidence sur le continuum de soins sur sept générations, et à élaborer des options pour faire progresser un continuum holistique des soins pour les Premières Nations, par les Premières Nations.
2. Enjoignent à l'APN de demander à SAC de coordonner le travail intersectoriel des ministères fédéraux sur les engagements actuels et antérieurs liés à un continuum de soins sur sept générations, y compris les recommandations des Premières Nations relatives au projet de loi C-81, à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et les Objectifs de développement durable des Nations Unies « *Ne laisser personne pour compte* ».
3. Enjoignent à l'APN d'exhorter le gouvernement fédéral à allouer une partie du financement de 8,5 millions de dollars prévu dans le budget de 2019 pour les engagements vis-à-vis des Premières Nations et des Inuits en matière de soins de longue durée, afin d'appuyer le travail des Premières Nations et de l'APN pour cerner les besoins et les lacunes dans les services et soutiens, les capacités et les infrastructures, ainsi que pour élaborer les options qui permettront de faire progresser un Continuum de soins sur sept générations.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le 30 septembre 2019, l'APN a réuni une table d'experts pour aider à définir un continuum de soins pour les Premières Nations. Les experts comprenaient la sous-ministre adjointe principale (SMA) de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (SAC), le sous-ministre adjoint chargé des programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social (Programmes et politiques d'éducation et de développement social) (SAC), et le sous-ministre adjoint chargé de la Réforme des services à l'enfance et à la famille (SAC). L'APN et les partenaires fédéraux ont convenu de dresser une liste des engagements prévus au cours de la prochaine année et de l'année suivante afin de déterminer les moyens les plus efficaces de garantir que ce travail sera dirigé par les Premières Nations et prendra en compte les voix des Premières Nations (PCM 1 et 3).
- Un suivi de la réunion du 30 septembre 2019 a eu lieu le 18 décembre 2019 pour discuter d'un processus de mobilisation dirigé par les Premières Nations, y compris des échéanciers, du financement (APN et allocations régionales), ainsi que de la portée et des paramètres du travail. Les informations concernant les allocation de fonds et les échéanciers ont été partagées avec le Comité des Chefs sur la santé et les techniciens de la santé par courriel le 16 janvier 2020 (PCM 1, 2 et 3).
- Le Secteur de la santé de l'APN a élaboré un document de travail sur les options et les pratiques de pointe concernant un continuum de soins dirigé par les Premières Nations. (PCM 1 et 2).



- Les prochaines étapes consistent à reprendre les discussions avec le comité de travail interne, à convoquer à nouveau le cercle d'experts, à informer les partenaires des Premières Nations, à faciliter un exercice d'établissement des coûts, à présenter un projet de gouvernance, à produire des rapports et à déterminer comment faire progresser ces travaux dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (PCM 1 et 2).

**ÉTAT :** En cours

20/2019 Programme national de formation pour les épidémiologistes autochtones

**Proposeur(e) :** Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.

**Coproposeur(e) :** Walter Spence, Chef, Nation crie de Fox Lake, Man.

#### **POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Exhortent le gouvernement du Canada à appuyer et à ordonner aux organismes des trois Conseils d'aider les collectivités et les organisations autochtones à élaborer, mettre en œuvre et évaluer un réseau national de formation et de mentorat autochtone en vue de former et d'appuyer un groupe de plus de 100 spécialistes autochtones en information sur la santé, en épidémiologie appliquée et en recherche sur les services de santé, lesquels pourront mener la transformation nécessaire des systèmes d'information sociale et en santé autochtone au Canada.

## **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN soutient le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) dans la poursuite de ces travaux (PCM 1). Le 2 octobre 2019, le Secteur de la santé de l'APN a rencontré des représentants du CGIPN qui ont fait le point sur la demande d'adhésion du CGIPN à l'Environnement réseau pour la recherche en santé autochtone.
  - Le financement de l'Environnement réseau pour la recherche en santé autochtone du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations servira à en faire un Centre national de formation. (PCM 1).
  - Le financement du CGIPN sera destiné à plus de 100 spécialistes de l'information sur la santé autochtone, épidémiologistes appliqués et chercheurs en services de santé (PCM 1).

## ÉTAT : En cours

**21/2019****Appui à un plus grand investissement dans la récupération de l'accouchement****Proposeur(e) :** Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.**Coproposeur(e) :** Walter Spence, Chef, Nation crie de Fox Lake, Man.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Exhortent le gouvernement fédéral, dans un esprit de réconciliation, à remplacer la politique d'évacuation obligatoire désuète afin de s'assurer que les femmes des Premières Nations aient la possibilité de choisir leur mode d'accouchement et qu'elles bénéficient d'un soutien au sein de leur communauté pour accoucher plus près de leur domicile.
2. Exhortent le gouvernement fédéral à établir immédiatement une enveloppe de financement consacrée à la formation des sages-femmes et des doulas autochtones dans les communautés, afin de s'assurer que les femmes des Premières Nations puissent récupérer la cérémonie de l'accouchement dans leurs propres communautés, entourées par leur famille et leurs propres pratiques culturelles traditionnelles.
3. Exhortent le gouvernement fédéral à mettre en place un financement sûr, accru et renouvelé pour la pratique sage-femme autochtone, y compris les immobilisations et les infrastructures, au-delà du financement quinquennal qui doit prendre fin en 2021-2022.
4. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations d'accorder la priorité à la profession de sage-femme et de travailler avec les organismes qui appuient les choix en matière d'accouchement, comme le Conseil autochtone national des sages-femmes (CANSF), afin de sensibiliser les personnes aux effets positifs de la profession et de créer plus de possibilités pour les collectivités de ramener cette cérémonie traditionnelle à la vie.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a rencontré les membres du Conseil national des sages-femmes autochtones (NACM) lors de la conférence annuelle de l'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le 25 octobre 2019, pour discuter de la résolution et des prochaines étapes (PCM 4).
- L'APN a élaboré des messages sur les médias sociaux tout au long de l'année pour sensibiliser les gens à la profession de sage-femme et à l'initiative « Accueillir les naissances plus près de chez soi » (PCM 4).
- L'APN est en train d'élaborer un accord de partenariat avec le Conseil national des sages-femmes autochtone (NACM), qui est actuellement en cours de révision (PCM 4).
- L'APN continue de plaider auprès de SAC pour un soutien accru aux sages-femmes des Premières Nations (PCM 1-3).
- L'APN a collaboré avec la NACM, par l'intermédiaire de l'Association des gestionnaires en santé des Premières Nations, pour organiser un forum virtuel sur la profession de sage-femme le jeudi 21 mai 2020, afin de discuter de la profession de sage-femme, de l'accouchement et des implications de la Covid-19 (PCM 4).

**ÉTAT :** En cours



22/2019	<b>Rendre la politique d'administration financière des trois Conseils, l'Énoncé de politique des trois Conseils 2, Chapitre 9, et l'ébauche de Politique sur la gestion des données de recherche des trois agences conformes aux principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP®) ainsi qu'à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</b>
---------	---

**Proposeur(e) :** Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.

**Coproposeur(e) :** Walter Spence, Chef, Nation crie de Fox Lake, Man

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent au gouvernement du Canada d'ordonner aux trois organismes de collaborer avec les régions des Premières Nations pour réviser le Guide d'administration financière des trois organismes ainsi que le chapitre 9 de l'Énoncé de politique des trois Conseils afin d'éliminer les obstacles actuels à la recherche menée par les communautés autochtones, y compris les coûts indirects qui permettraient de réduire les coûts d'administration des subventions de recherche.
2. Enjoignent au gouvernement du Canada de travailler avec le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) et ses membres en vue de réviser l'ébauche de la Politique sur la gestion des données de recherche des trois organismes afin de s'assurer qu'elle ne déroge pas aux principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Premières Nations (PCAP®) ainsi qu'à la Déclaration des Nations Unies.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Secteur de la santé de l'APN a rencontré des représentants du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) le 2 octobre 2019. Le CGIPN a fait le point sur les progrès réalisés dans le cadre de la collaboration avec les trois conseils en vue de réviser la *Politique de gestion des données de recherche des trois organismes*.
- La *Politique de gestion des données de recherche des trois organismes* stipule maintenant que tant que le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations est membre des trois conseils, la Politique de gestion des données de recherche des trois organismes respectera les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Premières Nations (PCAP®) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (PCM 2).

**ÉTAT :** Travaux complétés



**23/2019                   Rejeter le régime national d'assurance-médicaments et tout autre régime qui contreviendrait à la disposition sur les médicaments pour les Premières Nations**

**Proposeur(e) :** Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.

**Coproposeur(e) :** Walter Spence, Chef, Nation crie de Fox Lake, Man.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Rejettent l'initiative nationale d'assurance-médicaments du gouvernement fédéral en raison de ses répercussions sur notre santé et nos moyens de subsistance, ce qui constitue une violation de notre disposition sur les médicaments pour tous les territoires visés par un traité.
2. Affirment que les Premiers Peuples qui ont conclu un traité international avec la Couronne insistent pour que la couverture pharmaceutique pour les Premières Nations ne soit jamais confiée par contrat à un tiers, car cela violerait les dispositions sur les médicaments qui sont garanties par les Traités.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN continue de surveiller les progrès réalisés dans le cadre du régime national d'assurance-médicaments et ses répercussions potentielles sur les Premières Nations (PCM n° 1 et 2).
- Le Secteur de la santé de l'APN examine les impacts potentiels sur les droits inhérents et les droits issus de traités des Premières Nations, leur titre et leur compétence si un régime national d'assurance-médicaments était mis en place (PCM 2).

**ÉTAT :** En cours

**24/2019                   Discuter intensivement avec les Premières Nations du rapport du Comité consultatif mixte sur les relations financières**

**Proposeur(e) :** Stanley Grier, Chef, Nation de Piikani, Alb.

**Coproposeur(e) :** Brendan Mitchell, Chef, Première Nation Mi'kmaq de Qalipu, T.-N.-L.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Affirment, reconnaissent et appuient la diversité de chacune des Premières Nations.
2. Affirment que l'esprit et l'intention de la relation entre les Premières Nations et le Canada exigent un arrangement financier qui permet d'honorer toutes les ententes.
3. Demandent au Comité consultatif mixte sur les relations financières (CCMRF), à l'Assemblée des Premières Nations et à Services aux Autochtones Canada de collaborer étroitement avec les Premières Nations de tout le pays au sujet du rapport et de ses recommandations.



- 
4. Demandent au CCMRF de rendre des comptes aux Chefs en Assemblée concernant les résultats de cette collaboration à l'Assemblée générale annuelle de juillet 2020.
- 

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- S'appuyant sur des engagements dans plusieurs régions ainsi que sur une séance de dialogue lors de l'Assemblée générale annuelle de 2019, le Comité consultatif mixte sur les relations financières travaille sur des produits d'information et un calendrier relatif à une stratégie de mobilisation pour 2020 (PCM 3).
  - Le CCMRF prévoit un rapport comportant les conclusions de la mobilisation lors d'une future assemblée (PCM 4).
- 

**ÉTAT :** En cours

---

**25/2019              Appui à un processus de mobilisation dirigé par les Premières Nations sur l'édification des nations**

---

**Proposeur(e) :** Judy Wilson, Kupki7, Bande indienne de Neskonlith, C.-B.

---

**Coproposeur(e) :** Lance Haymond, Chef, Première Nation Kebaowek, Qc

---

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Réaffirment leur rejet de la Politique sur les revendications territoriales globales (PRTG) et de la Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale (PDIAG) du Canada et de toutes les politiques et processus connexes.
  2. Réaffirment la Résolution 37/2016 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Établir un processus entre la Couronne et les Premières Nations consacré à la terre, aux citoyens et à la gouvernance*, la Résolution 08/2018, *Mise en œuvre du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones du Canada et clarification du rôle de l'APN*, la Résolution 39/2018, *Détermination par les Premières Nations de la voie vers la décolonisation* et la Résolution 67/2018, *Rejet du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones et des processus connexes*, qui collectivement :
    - a. rejettent les processus et les approches imposés par le gouvernement fédéral en matière de reconnaissance des droits, titres et compétences autochtones;
    - b. reconnaissent, élèvent et soutiennent les processus d'autodétermination et de prise de décisions autochtones.
  3. Réitèrent leur appel en faveur d'un processus dirigé par les Premières Nations en vue d'élaborer de nouvelles politiques ou lois fédérales visant la reconnaissance et la mise en œuvre de nos droits inhérents, de notre titre et de nos compétences.
  4. Réitèrent leur attente que toute politique ou tout cadre susceptible d'avoir une incidence sur le titre ou les droits d'une Première Nation, que celle-ci soit ou non actuellement engagée dans des négociations
-



avec la Couronne, exige le consentement préalable, donné librement et en toute connaissance de cause de toutes les Premières Nations qui pourraient être touchées par une telle politique ou cadre.

5. Enjoignent à l'APN, par une action coordonnée et un processus de participation nationale, de mettre en œuvre les éléments communs de ces résolutions interreliées (Résolution 37/2016 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Établir un processus entre la Couronne et les Premières Nations consacré à la terre, aux citoyens et à la gouvernance*, la Résolution 08/2018 de l'APN, *Mise en œuvre du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones du Canada et clarification du rôle de l'APN*, la Résolution 39/2018, *Détermination par les Premières Nations de la voie vers la décolonisation* et la Résolution 67/2018, *Rejet du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones et des processus connexes*).
6. Enjoignent à l'APN de plaider en faveur d'un financement fédéral adéquat pour appuyer la participation significative des Premières Nations aux niveaux local, régional et national à l'édification des nations.
7. Enjoignent à l'APN de faire le point sur les progrès réalisés à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2019.

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN continue de s'assurer que les propositions et les plans de travail connexes pour l'établissement des tables concernant la Politique sur les revendications territoriales globales (PRTG) et la Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale (DIAG) du Canada et des processus y étant associés sont axés sur les nations et conformes à la présente résolution et aux autres résolutions citées dans cette résolution (PCM 5 et 6).
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a accepté une proposition de l'APN visant à établir une table conjointe sur la PRTG et la DIAG. Cette table conjointe élaborera un plan de travail définissant les priorités communes, qui sera soumis à l'examen et à l'approbation des Chefs-en-assemblée. L'APN élabore actuellement un processus conforme à une approche axée sur les nations, qui doit être approuvé par les Chefs-en-assemblée (PCM 5 et 6).
- Le Secteur des terres, des territoires et des ressources de l'APN continuera à travailler avec le titulaire du portefeuille exécutif au sein de l'APN et le Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources afin d'assurer une surveillance appropriée de la table conjointe sur la PRTG et la DIAG et de discuter des stratégies visant à soutenir le plaidoyer de l'APN sur la réforme de la PRTG et la DIAG (PCM 5 et 6).

ÉTAT : En cours




---

**26/2019                    Déclaration des Aînés sur les droits à la protection du statut de nation**


---

**Proposeur(e) :** Ron Lameman, mandataire, Nation crie de Beaver Lake, Alb.

**Coproposeur(e) :** Vernon Watchmaker, Chef, Nation crie de Kehewin, Alb

---

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appuient la « Déclaration des droits » des Aînés qui rejette le programme gouvernemental actuel, rédigé par le gouvernement fédéral et contrôlé au moyen de modifications législatives et politiques et de processus connexes.
  2. Encouragent les Premières Nations à élaborer leurs propres plans d'autodétermination afin de protéger, nos droits inhérents, nos droits issus de traités et notre compétence souveraine.
  3. Reconnaissent les signataires de la Déclaration des droits des Aînés.
- 

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN continue de veiller à ce que la conception et l'élaboration de processus de politique et de plans de travail conjoints respectent les plans d'autodétermination des Premières Nations (PCM 2).
- 

**ÉTAT :** En cours

---



---

**27/2019                    Partage des discussions sur les traités et les droits inhérents**


---

**Proposeur(e) :** Reginald Bellrose, Chef, Première Nation Muskowekwan, Sask.

**Coproposeur(e) :** David Pratt, mandataire, Première Nation Carry the Kettle, Sask.

---

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Exigent que chaque comité de l'Assemblée des Premières Nations réaffirme les droits inhérents et issus de traités et applique les articles pertinents de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à son domaine de responsabilité.
  2. Enjoignent à chaque comité de l'Assemblée des Premières Nations d'envisager des discussions sur les droits inhérents et les droits issus de traités à chaque réunion et d'y inclure une analyse des activités régionales, nationales et internationales.
- 

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a partagé cette résolution et intègre actuellement les discussions sur le partage des traités et des droits inhérents dans les réunions du Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources et dans les travaux intersessions du Secteur des terres, des territoires et des ressources (PCM 2).
- 

**ÉTAT :** En cours

---

**28/2019****Secteur juridique des traités et des droits inhérents****Proposeur(e) :** David Pratt, mandataire, Première Nation Carry the Kettle, Sask.**Coproposeur(e) :** Ira McArthur, Chef, Première Nation nakota de Pheasant Rump, Sask.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Exigent la mise sur pied d'un Secteur juridique national pour aider les Premières Nations de tout le pays à coordonner les actions en justice afin d'assurer les stratégies juridiques les plus efficaces et les plus efficientes pour la protection des droits inhérents et issus de traités de toutes les Premières Nations, qui devra faire régulièrement rapport aux Chefs-en-assemblée sur les progrès des actions en justice.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations d'élaborer un modèle de financement à même ses propres sources de revenus pour soutenir le Secteur juridique national ci-haut mentionné.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN recherchera des fonds pour lancer des discussions avec les conseillers juridiques représentant les Premières Nations sur la meilleure façon de coordonner les efforts, tout en veillant à ce que la relation avocat-client ne soit pas affectée négativement.
- Une réunion des conseillers juridiques visant à développer des options pratiques se tiendra à l'automne 2020.

**ÉTAT :** En cours**29/2019****100, rue Wellington****Proposeur(e) :** Lance Haymond, Chef, Première Nation de Kebaowek, Qc**Coproposeur(e) :** Frankie Cote, mandataire, Kitigan Zibi Anishinabeg, Qc**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appuient les revendications de la Nation algonquine qui souhaite défendre ses intérêts, ses droits et son titre en établissant un processus bilatéral avec le Canada afin d'élaborer un espace consacré à la Nation algonquine dans un nouveau bâtiment qui sera construit entre le 119, rue Sparks et le 100, rue Wellington.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de veiller à ce que la Nation algonquine soit un partenaire égal (prise de décision et avantages) dans le projet à court terme du 100, rue Wellington, par la conclusion d'un accord de partenariat entre la Nation algonquine, l'APN, l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et le Ralliement national des Métis (RNM). Cet accord de partenariat serait valide jusqu'à la fin de la



construction de l'espace propre aux Algonquins. Toutes les décisions dans le cadre de ce partenariat seront prises par consensus.

3. Enjoignent à l'APN de collaborer avec la Nation algonquine, le RNM et l'ITK afin de créer un comité des parties et un groupe de travail technique consacré à la planification à long terme et à l'utilisation du 100, rue Wellington et du 119, rue Sparks que les dirigeants autochtones (Chefs, conseils tribaux, Premières Nations, etc.) utiliseront pour la conduite des affaires intergouvernementales.
4. Enjoignent au Chef national de faire part immédiatement de cette résolution au premier ministre, aux ministres concernés, à l'ITK et au RNM.

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- En août 2019, l'APN a informé le Premier ministre, la ministre des Relations Couronne- Autochtones, le ministre de Services publics et Approvisionnement Canada et les dirigeants de l'ITK et du RNM de la résolution (PCM 4).
- L'APN continue d'apporter son soutien, à la demande des dirigeants algonquins, en facilitant les réunions et en fournissant une assistance stratégique pour aider la nation algonquine à représenter ses propres intérêts, droits et titre (PCM 1 et 2).
- L'APN a rédigé un accord de partenariat sur le projet à court et à long terme qui sera soumis pour examen aux Premières Nations algonquines et à d'autres partenaires (PCM 2).

ÉTAT : En cours

30/2019	<b><i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des métis – Soutien à une approche propre à la Colombie-Britannique pour la planification de la transition et de la mise en œuvre</i></b>
---------	---

Proposeur(e) : Kukpi7 Wayne Christian, Splastin, C.-B.

Coproposeur(e) : Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.

#### POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Demandent au Canada et au gouverneur en conseil de faire immédiatement entrer en vigueur tous les articles de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (la Loi).
2. Demandent au Canada d'appuyer et de financer une approche propre aux Premières Nations de la Colombie-Britannique (C.-B.) pour la transition et la mise en œuvre de la Loi, en travaillant par l'entremise du Groupe de travail tripartite déjà établi de la façon suivante :
  - a. en maintenant l'orientation d'autres tables d'édification des nations;
  - b. en se conformant à l'affirmation du droit inhérent à l'autodétermination, tel qu'énoncé dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.



- 
3. Enjoignent au Canada et à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de veiller à ce que les tables établies de nation à nation et les tables régionales des Premières Nations aient la priorité sur une table nationale lors de l'élaboration de tout plan de mise en œuvre de la Loi.
  4. Enjoignent au Canada et à l'APN de veiller à ce que tout processus ou mécanisme national de mise en œuvre lié à la Loi assure :
    - a. la transparence et l'obligation de rendre compte dans toutes les activités.
  5. que les détenteurs de droits et du titre des Premières Nations déterminent librement la portée et l'orientation des activités de mise en œuvre, de sorte qu'aucune autre agence régionale ou organisation nationale ne puisse décider de la voie à suivre pour la mise en œuvre en Colombie-Britannique sans le consentement des Premières Nations de la Colombie-Britannique.
- 

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le décret a été promulgué et la loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (PCM 1).
  - En concertation avec la région de la Colombie-Britannique, une lettre a été rédigée le 12 novembre 2019. La lettre reconnaît que si la plupart des actions demandées dans la résolution sont en cours, une préoccupation importante demeure quant à la nécessité urgente pour le Canada de fournir un financement durable (PCM 2).
  - Un nouvel accord bilatéral a récemment été négocié, intitulé « Protocole entre le Canada et l'APN concernant la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* » (le Protocole). Le protocole régit tous les aspects de la mise en œuvre de la loi entre l'APN et le Canada et comprend un mécanisme pour faire valoir les préoccupations des Premières Nations au niveau national. Le protocole a reçu l'appui du Comité des Chefs et du Comité exécutif de l'APN et est en attente de sa ratification finale par le Chef national et le ministre de Services aux Autochtones Canada (SAC) (PCM 3, 4).
  - Le protocole ne porte pas atteinte aux droits des Premières Nations et des régions de conclure leurs propres ententes en matière de mise en œuvre, y compris d'adopter leurs propres lois et politiques dans le cadre ou en dehors de la Loi (PCM 3, 4).
- 

**ÉTAT :** En cours

**31/2019****Processus particulier de l'Ontario concernant le projet de loi C 92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*****Proposeur(e) :** Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont..**Coproposeur(e) :** Wayne Christian, Chef, Première Nation de Splatsin, C.-B**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Affirment que l'honneur de la Couronne exige que le Canada agisse avec honneur, intégrité, bonne foi et équité dans ses rapports avec les Premières Nations et leurs peuples.
2. Demandent au Canada de tenir et de financer des discussions et des négociations directement avec les Premières Nations de l'Ontario, notamment des discussions sur le financement de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'opérationnalisation des lois et des systèmes des Premières Nations en dehors de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (la Loi), conformément au principe d'égalité réelle et des besoins réels. Ces négociations seront guidées par les processus politiques des Premières Nations de l'Ontario.
3. Affirmer qu'aucune organisation nationale et / ou provinciale ne doit décider de la voie à suivre pour la mise en œuvre en Ontario sans le consentement des Premières Nations de l'Ontario, y compris lors de l'élaboration d'un règlement en vertu de la Loi.
4. Demandent au Canada et à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de veiller à ce que les tables de discussion de nation à nation et les tables régionales des Premières Nations qui sont déjà établies aient la priorité sur les processus de tables nationales de l'APN en ce qui concerne les négociations et les discussions relative au travail en dehors de la Loi et dans les limites de la Loi.
5. Demandent au Canada et à l'APN de veiller à ce que tout processus de table nationale concernant la Loi se déroule d'une manière qui garantisse la transparence et la reddition de comptes aux détenteurs de droits.
6. Affirment que les droits, le titre et la compétence des Premières Nations doivent être respectés, y compris ceux des Premières Nations qui choisissent ou non de participer à la Loi.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a consulté les Chefs de l'Ontario (COO) sur la meilleure façon de les soutenir dans la mise en œuvre de la résolution. Une lettre a été rédigée par le Chef national à l'attention du sous-ministre Tremblay de SAC pour répondre à leurs préoccupations concernant une approche propre à l'Ontario pour la mise en œuvre de la loi. Les Chefs de l'Ontario ont fait part de leur soutien à cette lettre, et celle-ci a été envoyée au sous-ministre le 4 juin 2020. Les Chefs de l'Ontario n'ont pas demandé de soutien supplémentaire en vue de la mise en œuvre pour le moment. (PCM 1-6).
- Un nouvel accord bilatéral a récemment été négocié, intitulé « Protocole entre le Canada et l'APN concernant la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* » (le Protocole). Le protocole régit tous les aspects de la mise en œuvre de la loi entre l'APN et le Canada et comprend un mécanisme pour faire valoir les préoccupations des Premières Nations au niveau national. Le protocole a reçu l'appui du Comité des Chefs et du Comité exécutif de l'APN et est en attente



de sa ratification finale par le Chef national et le ministre de Services aux Autochtones Canada (SAC) (PCM 4).

- Le protocole ne porte pas atteinte aux droits des Premières Nations et des régions de conclure leurs propres ententes en matière de mise en œuvre, y compris d'adopter leurs propres lois et politiques dans le cadre ou en dehors de la Loi (PCM 3, 5 et 6).

ÉTAT : En cours

**32/2019              Appuyer la Déclaration des nations et des peuples autochtones sur les territoires autochtones, les doctrines coloniales et le mythe du titre sous-jacent de la Couronne**

**Proposeur(e) :** Judy Wilson, Chef, Skat'sin te Secwépemc, Neskonlith, C.-B.

**Coproposeur(e) :** Phillip Chief, mandataire, Première Nation d'Onion Lake, Sask.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Affirment que le Cadre fédéral de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones est rejeté parce que les composantes législatives et politiques du cadre de « reconnaissance des droits » ont été élaborées sans la participation ou le consentement de nombreuses Premières Nations, conformément à la résolution 67/2018 de l'APN, *Rejet du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones et des processus connexes*.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a préconisé à plusieurs reprises le rejet du cadre des droits, notamment lors du « Forum sur les quatre politiques et l'édification des nations » qui s'est tenu à Edmonton les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2019, alors que la ministre Bennett a pris acte de cette position (PCM 1).

ÉTAT : Travaux complétés

**33/2019              Élaboration d'un plan décennal de mise en œuvre de l'enseignement des traités**

**Proposeur(e) :** Stanley Grier, Chef, Nation Piikani, Alb.

**Coproposeur(e) :** Tyrone McNeil, mandataire, Première Nation Kwaw-Kwaw-Apilt, C.-B..

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent au gouvernement du Canada d'élaborer et d'établir, en consultation et en collaboration avec les Premières Nations, un plan de mise en œuvre de l'enseignement des traités pour une durée minimale



de dix ans qui garantira que chaque école, chaque année d'études et chaque classe auront accès aux ressources et à la formation requises pour l'enseignement des traités.

2. Demandent au gouvernement du Canada de fournir aux Premières Nations un financement et une aide technique pour l'élaboration et l'établissement d'un plan de mise en œuvre de l'enseignement des traités pour une durée minimale de dix ans.
3. Demandent au Conseil des ministres de l'Éducation de rendre l'enseignement des traités obligatoire dans chaque système scolaire provincial et territorial, tout en veillant à ce que la mise en œuvre soit pertinente sur le plan culturel et historique et représentative de tous les groupes linguistiques des Premières Nations.

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Secteur de l'éducation de l'APN a fourni le 31 juillet 2019 les coûts d'un plan national d'enseignement des traités pour une mise en œuvre dans toutes les écoles sur une période de dix ans.
- Le Secteur de l'éducation de l'APN a entamé un dialogue avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) pour l'informer de la résolution et déterminer les prochaines étapes. Le CMEC a été invité à rencontrer les commissaires aux traités en février 2020. Le CMEC a décliné l'invitation (PCM 1, 2, et 3).
- Le 14 février 2020, le Secteur de l'éducation de l'APN a tenu une réunion sur l'enseignement des traités au Bureau du commissaire aux traités à Saskatoon (Saskatchewan) pour discuter de la résolution. La réunion comprenait des représentants de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ainsi que de l'Orange Shirt Society. Une analyse environnementale de l'enseignement des traités a été recommandée afin de déterminer les pratiques exemplaires et d'envisager les prochaines étapes en vue de la mise en œuvre.
- Le Secteur de l'éducation de l'APN procède actuellement à une analyse environnementale de l'enseignement des traités qui englobe les ressources et les programmes d'études utilisés au Canada (PCM 2).

ÉTAT : En cours

#### 34/2019 Examen des infrastructures scolaires des Premières Nations

Proposeur(e) : Stanley Grier, Chef, Nation de Piikani, Alb.

Coproposeur(e) : Tyrone McNeil, mandataire, Première Nation Kwaw- Kwaw- Apilt, C.-B.

#### POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Réaffirment les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations à l'éducation.
2. Réaffirment que l'éducation des Premières Nations relève de la compétence de chaque Première Nation.



- 
3. Affirment qu'un examen des infrastructures scolaires des Premières Nations n'a pas pour but d'empêcher les Premières Nations de faire progresser leurs processus actuels et futurs relatifs aux infrastructures ou d'y nuire.
  4. Appuient les changements aux politiques ou aux programmes relatifs aux infrastructures scolaires des Premières Nations qui :
    - a. respectent les droits inhérents et issus de traités à l'éducation des Premières Nations, respectent et encouragent le contrôle des Premières Nations sur l'éducation, et respectent les obligations juridiques et en vertu des traités de la Couronne envers les Premières Nations, et s'y conforment;
    - b. reflètent les besoins et les lacunes des Premières Nations à l'échelle locale et à la base;
    - c. veillent à ce que les besoins en financement pour l'éducation sont basés sur la croissance prévue de la population des communautés des Premières Nations;
    - d. s'assurent que 100 % des coûts réels du fonctionnement et de l'entretien des infrastructures scolaires des Premières Nations sont financés.
  5. Appuient le Comité des Chefs sur l'éducation, le Conseil national sur l'éducation des Indiens et l'Assemblée des Premières Nations pour qu'ils entreprennent et dirigent un examen par les Premières Nations des politiques fédérales sur les infrastructures scolaires qui tienne compte des besoins à l'échelle locale et de base et qui appuie les approches et les modèles régionaux.
- 

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le 18 octobre 2019, une demande de propositions a été affichée concernant une évaluation des besoins en matière d'infrastructures éducatives des Premières Nations. Le 1er mai 2020, le Secteur de l'éducation de l'APN a reçu un rapport préliminaire de First Nations Engineering Services Ltd. Le rapport préliminaire contient des estimations pour chaque école et chaque résidence d'enseignants dans les réserves. Ces estimations vont des besoins immédiats à ceux prévus pour les quinze prochaines années (PCM 5).
- Le 28 octobre 2019, le Comité des Chefs de l'éducation a adopté une recommandation visant à soutenir des changements de politique à court terme dans les normes d'aménagement des espaces scolaires en vue d'inclure des salles pour les langues et les cultures, des bureaux pour les aînés et des espaces traditionnels, des espaces d'apprentissage en plein air, des salles pour les conseils/les premiers soins/l'itinérance, une superficie minimale, des mises à jour concernant la maternelle et une souplesse accrue de la politique. Ces changements à court terme devaient être mis en œuvre le 1<sup>er</sup> avril 2020. En raison de la COVID-19 et des pressions accrues par ailleurs, Services aux Autochtones Canada a repoussé la mise en œuvre jusqu'en septembre 2020 (PCM 4).
- Le 20 janvier 2020, une invitation a été envoyée au ministre de Services aux Autochtones Canada pour qu'il assiste à une réunion du Comité des Chefs sur l'éducation afin de discuter de l'examen des infrastructures éducatives des Premières Nations. En raison de la COVID-19, cette réunion a eu lieu sur zoom le 8 mai 2020.
- Conformément aux directives du Conseil national indien de l'éducation, le Secteur de l'éducation de l'APN a commencé à étudier les lacunes des projections d'inscription des étudiants et les limites auxquelles les Premières Nations sont confrontées par rapport aux normes provinciales. En avril 2020, le Secteur de l'éducation de l'APN a commencé à examiner comment et quand les provinces utilisent les projections d'inscription des étudiants dans le cadre de leur planification d'investissements en éducation.



Les recherches préliminaires révèlent que les Premières Nations sont plus désavantagées que toute autre province ou division scolaire lorsqu'elles essaient de construire une nouvelle école (PCM 4).

- En mai 2020, le Secteur de l'éducation de l'APN a commencé à cerner les futures recherches à entreprendre pour soutenir un examen des infrastructures éducatives des Premières Nations, y compris une évaluation nationale des véritables besoins en matière de fonctionnement et d'entretien pour chaque école et résidence d'enseignants dans les réserves (PCM 4 et 5).

**ÉTAT :** En cours

---

<b>35/2019</b>	<b>Financement supplémentaire pour l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations</b>
----------------	---

---

**Proposeur(e) :** Stanley Grier, Chef, Nation de Piikani, Alb.

**Coproposeur(e) :** Tyrone McNeil, mandataire, Première Nation Kwaw-Kwaw-Apilt, C.-B.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Réaffirment les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations à l'éducation.
2. Réaffirment que l'éducation des Premières Nations relève de la compétence de chaque Première Nation.
3. Enjoignent au gouvernement du Canada de respecter les engagements énumérés dans la résolution no 65/2017 de l'APN, *Nouvelle approche de financement provisoire de l'éducation des Premières Nations*, et répétés dans le mémoire au Cabinet.
4. Demandent au gouvernement du Canada de travailler en partenariat avec les tables rondes techniques régionales des Premières Nations afin de déterminer les coûts et les besoins réels de chaque Première Nation, tels qu'ils ont été établis et évalués par la Première Nation.
5. Demandent au gouvernement du Canada d'investir davantage en 2020 dans l'éducation élémentaire et secondaire des Premières Nations afin de conclure des ententes locales, régionales ou des traités qui reflètent de façon précise et adéquate les divers besoins et circonstances des apprenants, des écoles, des collectivités et des organismes scolaires des Premières Nations.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Secteur de l'éducation de l'APN, le Conseil national indien de l'éducation et le Comité des Chefs sur l'éducation ont rencontré les agences centrales le 5 septembre 2019 afin de déterminer les priorités de financement concernant les Premières Nations dans le budget de 2020 (PCM 5).
- Les 8 et 9 octobre 2019, le Secteur de l'éducation de l'APN a tenu son deuxième forum sur le financement de la transformation de l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année à Calgary, en Alberta, afin de discuter de diverses priorités de financement. Le forum a permis de partager des informations, d'échanger des pratiques exemplaires et de mettre en évidence les expériences régionales en matière d'élaboration d'accords locaux et(ou) fondés sur des traités dans le domaine de l'éducation.
- Le Secteur de l'éducation de l'APN a prévu deux forums de financement de la transformation de l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour 2020-2021, l'un sur l'éducation spécialisée à coûts élevés



et l'autre sur les infrastructures éducatives. En raison de la COVID-19, le Secteur de l'éducation continue d'identifier d'autres opportunités.

- Dans le cadre du plaidoyer de l'APN en vue du budget de 2020, 44 millions de dollars sur 2 ans ont été réclamés pour financer l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations, incluant l'enseignement des traités et(ou) les ententes régionales sur l'éducation qui reflètent les divers besoins et circonstances des apprenants et des écoles des Premières Nations, dont l'enseignement bilingue et l'immersion dans des langues des Premières Nations (PCM 3, 4 et 5).
- L'APN mène actuellement une recherche sur les coûts du programme d'éducation spécialisée à coûts élevés administré par Services aux Autochtones Canada, qui seront achevées d'ici l'automne 2020. L'objectif de cette recherche est d'aller de l'avant avec une demande de budget pour le programme d'éducation spécialisée à coûts élevés (PCM 3 et 5).
- En mars 2020, quatre ententes régionales sur l'éducation ont été conclues et plusieurs sont en cours de finalisation. Les ententes régionales sur l'éducation déterminent le coût réel de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations (PCM 3).
- Une réunion avec le ministre Miller s'est tenue le 8 mai 2020 pour discuter de plusieurs priorités en matière d'éducation, dont la nécessité d'un financement supplémentaire (PCM 3 et 5).

#### ÉTAT : En cours

#### 36/2019 Comité des Chefs sur le cannabis

**Proposeur(e) :** Edward Boulrice, Chef, Première Nation de Thessalon, Ont.

**Coproposeur(e) :** Christian Sinclair, Chef, Nation crie d'Opaskwayak, Man.

#### POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de remplacer le Groupe de travail sur le cannabis par le Comité des Chefs sur le cannabis (CCC), présidé par le Chef régional titulaire du portefeuille du cannabis. Le mandat du CCC consiste à :
  - 1.1.1. servir de centre d'échange de renseignements pour les Premières Nations désirant s'informer sur le cannabis et l'industrie du cannabis;
  - 1.1.2. formuler des recommandations quant aux communications relatives au cannabis de l'APN (possibilités de financement, santé publiques, santé des Autochtones et santé et sécurité spirituelles, etc.) transmises aux Premières Nations et conservées en ligne;
  - 1.1.3. solliciter des fonds pour le CCC afin de coordonner les efforts des Premières Nations souhaitant se lancer dans l'industrie du cannabis à l'échelle régionale et nationale;
  - 1.1.4. reconnaître et appuyer l'affirmation de la compétence inhérente des Premières Nations sur la délivrance de permis, la taxation et la réglementation du cannabis, ainsi que le partage des recettes dans l'ensemble des territoires des Premières Nations;
  - 1.1.5. agir selon les directives énoncées dans la Charte de l'APN et les normes des comités des Chefs de l'APN, y compris dans le cadre d'un mandat pour le Comité des Chefs sur le cannabis;



- 1.1.6. assurer une représentation régionale au sein de ses membres en demandant à chaque Chef régional de nommer un Chef et un Chef suppléant pour siéger au CCC, avec l'appui des techniciens de l'APN;
    - 1.1.7. aucune taxe fédérale ou provinciale taxation ne sera prélevée dans les territoires des Premières Nations sans l'accord des Premières Nations.
  2. Demandent à l'APN de rendre compte des progrès du CCC aux Chefs en Assemblée lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2019

## **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Comité des Chefs sur le cannabis a été mis sur pied et a tenu sa première réunion le 4 septembre 2019 (PCM 1).
  - Le Secteur de la santé de l'APN a fait une présentation lors de la première réunion du Comité des Chefs sur le cannabis (CCC), en mettant l'accent sur les avantages thérapeutiques de la consommation de cannabis et en lui soumettant des recommandations (PCM 1).
  - Le mandat du Comité des Chefs sur le cannabis a été rédigé.
  - Des documents de travail axés sur la santé et le développement économique des Premières Nations ont été rédigés en mars 2020.
  - L'APN a organisé un sommet national sur le cannabis les 4 et 5 septembre 2019 à Vancouver (Colombie-Britannique). Des participants issus du monde politique, de l'industrie et de la santé ont fait des présentations et reçu des informations sur le cannabis.
  - Un cadre sur le cannabis des Premières Nations est en cours d'élaboration par le CCC en vue d'être soumis au ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé d'ici la fin de 2020.

## ÉTAT : En cours

**37/2019**      **Maintien de la défense des intérêts des Premières Nations en ce qui concerne les accords commerciaux internationaux du Canada en vue d'une réconciliation économique**

**Proposeur(e) :** Stanley Grier, Chef, Nation Piikani, Alb..

**Coproposeur(e) :** Derrick Henderson, Chef, Première Nation Sagkeeng, Man.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent au Chef national de plaider en faveur d'une exigence obligatoire d'au moins 5 % des marchés publics pour les Premières Nations dans la mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) et d'autres accords commerciaux internationaux.
  2. Exhortent le Canada à continuer de collaborer avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) pour améliorer la participation des Premières Nations aux négociations commerciales internationales. Le Canada doit aller au-delà de l'engagement et inviter les Premières Nations à la table de négociation des traités internationaux de commerce et d'investissement.



- 
3. Demandent au Canada d'incorporer un « chapitre sur le commerce et les peuples autochtones » dans les futurs accords commerciaux internationaux, comme ce fut le cas dans les négociations Canada-Mercosur, les négociations Canada-Alliance du Pacifique et dans les discussions en cours sur un accord commercial international avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).
  4. Encouragent l'APN et le Canada à explorer des possibilités de programmes et de politiques pour soutenir les exportations des entreprises des Premières Nations, comme des missions commerciales, une augmentation des investissements dans les entreprises des Premières Nations et la simplification de l'accès aux prêts et subventions pour les entreprises des Premières Nations. L'accès accru aux prêts et aux subventions pour les entreprises appartenant à des femmes autochtones est particulièrement encouragé.
  5. Enjoignent à l'APN de continuer à demander les conseils du Comité des Chefs de l'APN sur le développement économique et de discuter avec les dirigeants et les responsables techniques des Premières Nations du type de programmes et de services nécessaires aux réseaux commerciaux des Premières Nations et au commerce entre nations.
- 

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Chef national a rencontré la ministre de la Petite entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international, Mary Ng, pour lui faire part de l'importance de respecter les droits des peuples autochtones dans les accords commerciaux, de la nécessité de continuer à s'appuyer sur ce travail et d'envisager des exigences obligatoires en matière de marchés publics. Le Chef national est membre du conseil consultatif de l'ALENA auprès de la vice-première ministre Chrystia Freeland (PCM 1).
- L'APN continue de participer au groupe de travail fédéral sur le commerce autochtone pour le commerce et l'investissement internationaux, de plaider en faveur d'un « chapitre sur le commerce et les peuples autochtones », de participer aux tables de négociation des accords commerciaux internationaux et de surveiller les opportunités (PCM 4).
- Le 2 décembre 2019, le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) de l'APN a rencontré Tracy Houpapa, chef d'entreprise et représentante de la Fédération des autorités maories, afin de s'informer des priorités commerciales des Maoris et d'entamer une discussion sur les réseaux entre les Premières Nations et les Maoris de la Nouvelle-Zélande (PCM 3).
- Le 20 février 2020, l'APN a présenté au Comité du commerce international de la Chambre des communes son étude sur le projet de loi C-100, *Loi de mise en œuvre de l'Accord entre le Canada, les États-Unis et le Mexique* (PCM 1)
- En septembre 2019, l'APN a publié *Honorer les promesses*, un document sur les priorités électorales fédérales qui préconise une inclusion significative des Premières Nations dans les négociations commerciales internationales et autres processus multilatéraux. L'APN continue de collaborer avec le gouvernement du Canada pour plaider en faveur de l'inclusion d'une représentation des Premières Nations au sein des comités de mise en œuvre des accords commerciaux internationaux et des mesures fédérales de production de rapports (PCM 2).
- Le Secteur économique a rencontré à plusieurs reprises des représentants d'Affaires mondiales Canada et du Groupe de travail autochtone sur le commerce pour discuter et examiner le travail du gouvernement fédéral en matière de promotion des opportunités commerciales avec le gouvernement



du Chili (GOCL) et le gouvernement de la Nouvelle-Zélande (GONZ) qui facilite une meilleure compréhension du commerce avec les peuples autochtones (PCM 3).

**ÉTAT :** En cours

**38/2019**

**Accroître les possibilités et les avantages en matière d'approvisionnement pour les Premières Nations**

**Proposeur(e) :** Stanley Grier, Chef, Première Nation Piikani, Alb..

**Coproposeur(e) :** Derrick Henderson, Chef, Première Nation Sagkeeng, Man.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appuient les recommandations formulées dans le document de travail *Approvisionnement au Canada : Mesures possibles pour accroître les possibilités et les avantages pour les Premières Nations* en vue de les soumettre au gouvernement du Canada afin d'éclairer la modernisation de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement fédéral.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de rechercher des ressources pour continuer de coordonner la participation des Premières Nations à l'élaboration d'options et de recommandations visant à accroître les possibilités d'approvisionnement et les avantages pour les Premières Nations.
3. Enjoignent au Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) de l'APN de continuer à militer en faveur d'options pour accroître les possibilités et les avantages en matière d'approvisionnement pour les Premières Nations dans les marchés publics fédéraux, provinciaux, territoriaux et du Secteur privé.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a partagé un document de travail en constante évolution, intitulé *Les marchés publics au Canada : Mesures possibles pour accroître les débouchés et les avantages pour les Premières Nations*, et soumis des recommandations au gouvernement du Canada pour orienter la modernisation du processus de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement fédéral (PCM 1).
- L'APN a soumis une proposition à Services aux Autochtones Canada (SAC) en vue d'obtenir des ressources afin de continuer à coordonner la contribution des Premières Nations à la mise en œuvre et au suivi des changements apportés à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) et à d'autres possibilités d'approvisionnement (PCM 2).
- Le 17 avril 2020, le Chef national a envoyé une lettre au ministre de Services aux Autochtones Canada recommandant l'inclusion des entreprises des Premières Nations dans les chaînes d'approvisionnement fédérales en réponse à la pandémie de COVID-19, ainsi que des changements à la politique d'approvisionnement stratégique dans toute planification à long terme visant la reprise économique (PCM 3).



- Le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) de l'APN s'est réuni le 23 avril 2020 et continue de donner la priorité aux marchés publics des Premières Nations dans ses efforts de défense des intérêts. Le CCDE a recommandé à l'APN d'inclure l'élargissement des options d'approvisionnement auprès des Premières Nations pour soutenir les entreprises des Premières Nations dans le cadre des efforts de relance économique (PCM 3).

**ÉTAT :** En cours

**39/2019**

**Inclusion d'Emplois d'été Canada dans les ententes sur le marché du travail des Premières Nations**

**Proposeur(e) :** Stanley Grier, Chef, Nation Piikani, Alb.

**Coproposeur(e) :** Derrick Henderson, Chef, Première Nation Sagkeeng, Man.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

- Réaffirment la compétence des Premières Nations sur la gouvernance de la formation professionnelle et des services et programmes d'emploi pour leurs citoyens, peu importe leur lieu de résidence.
- Demandent à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail de collaborer avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) pour planifier le rétablissement d'Emplois d'été Canada (EEC), maintenant dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ), afin que le financement soit versé aux détenteurs d'ententes sur le marché du travail des Premières Nations (EMTPN).
- Enjoignent au Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) de l'APN de continuer à militer en faveur d'investissements accrus pour la formation et l'emploi des jeunes des Premières Nations.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a poursuivi ses discussions avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) sur l'identification des prochaines étapes pour l'inclusion des détenteurs d'une entente sur le marché du travail des Premières Nations au niveau de la prestation de services de formation et d'emploi aux jeunes des Premières Nations (PCM 2 et 3).
- L'APN souhaite que le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) puisse rencontrer le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées sur des questions de développement des ressources humaines, y compris la formation et l'emploi des jeunes (PCM 2 et 3).

**ÉTAT :** En cours



**40/2019**

**Signataires de l'Entente sur le marché du travail des Premières Nations (EMTPN) et Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits (ISGPNI)**

**Proposeur(e) :** Stanley Grier, Chef, Nation Piikani, Alb.

**Coproposeur(e) :** Derrick Henderson, Chef, Première Nation Sagkeeng, Man.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail de reconnaître par écrit que les Chefs des Premières Nations du Canada ont compétence en matière de gouvernance de leurs citoyens, peu importe leur lieu de résidence.
2. Demandent au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail de collaborer avec le Groupe de travail technique de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur le développement des ressources humaines, et avec les signataires de l'Entente sur le marché du travail des Premières Nations (EMTPN) dans chaque région ou territoire afin de planifier le maintien de l'ISGPNI dans le cadre de l'entente de dix ans, de 2021-2029, et des ententes ultérieures.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Secteur économique de l'APN participe à des téléconférences avec le groupe de travail d'experts sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones des Premières Nations (AGJEA) afin de se tenir au courant des discussions concernant l'Initiative des services de garde pour les Premières Nations et les Inuits (ISGPNI) et de partager les informations avec les signataires d'une entente sur le marché du travail des Premières Nations (EMTPN).
- L'APN souhaite que le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) ait l'occasion de recevoir une mise à jour des représentants du groupe de travail d'experts sur les cadres régionaux de l'AGJEA, y compris l'ISGPNI, en ce qui concerne les détenteurs d'EMPTN (PCM 1 et 2).

**ÉTAT :** En cours



<b>41/2019</b>	<b>Soutien aux ententes de financement fondées sur des traités et aux Premières Nations touchées par les discussions en cours à l'échelle fédérale sur les relations financières</b>
----------------	--

**Proposeur(e) :** Phillip Chef, mandataire, Nation crie d'Onion Lake, Sask.

**Coproposeur(e) :** Lynn Acoose, Chef, Première Nation Zagime Anishinabek, Sask.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations d'appuyer dans leurs travaux continus sur les arrangements financiers fondés sur des traités avec la Couronne du Chef du Canada les Premières Nations signataires d'un traité, qui sont touchées par les discussions fédérales selon lesquelles la Couronne du Chef du Canada affirme que les discussions en cours à l'échelle fédérale sur les positions et les options sont les seules valides et sont les seules qui sont offertes, à savoir la subvention sur 10 ans et le nouvel accord de contribution qui oblige les Premières Nations à respecter des texte législatifs tels que le projet de loi C-27, *Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière*.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a demandé à Services aux Autochtones Canada (SAC) d'identifier un processus selon lequel les Premières Nations qui souhaitent explorer les modalités de financement fondées sur les traités peuvent le faire. L'APN a reçu la confirmation que SAC allait offrir cette possibilité (PCM 1).

**ÉTAT :** En cours

<b>42/2019</b>	<b>Signes de démarcation en langues autochtones sur les terres traditionnelles et ancestrales</b>
----------------	---

**Proposeur(e) :** Lynn Acoose, Chef, Première Nation Anishinabek Zagime, Sask

**Coproposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation de Nekaneet, Sask.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations d'appuyer les nations autochtones dans les initiatives régionales de réappropriation et de revitalisation qui renforcent nos liens avec nos terres traditionnelles et nos territoires visés par les traités, puisque le gouvernement du Canada a investi 89,9 millions de dollars sur trois ans pour préserver, promouvoir et revitaliser les langues et les cultures autochtones.
2. Demandent au gouvernement fédéral, au ministre du Patrimoine canadien, à la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, au ministère des Pêches et des Océans, à Parcs Canada et à Transport Canada de collaborer avec les provinces, les territoires, les organisations de représentants autochtones et les gouvernements autochtones afin de créer un soutien efficace aux langues autochtones au Canada par divers mécanismes, notamment la désignation, dans nos territoires



traditionnels et dans nos territoires visés par des traités, de signes qui marquent nos frontières et renforcent nos liens avec nos terres et voies navigables traditionnelles et visées par des traités.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN soutient les efforts des Premières Nations pour réhabiliter, revitaliser, maintenir et renforcer les langues des Premières Nations. L'APN participe, avec le ministère du Patrimoine canadien, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis, à un comité directeur conjoint de mise en œuvre qui supervise l'application de la *Loi sur les langues autochtones*. L'APN plaide en faveur d'un financement supplémentaire pour les priorités linguistiques des Premières Nations et d'un financement permanent, plutôt que d'un financement fondé sur des propositions, pour les activités linguistiques entreprises par les gouvernements des Premières Nations et les organisations dirigées par les Premières Nations (PCM 1).
- L'ajout de contenu autochtone dans les langues des Premières Nations sur les panneaux de signalisation au sein des territoires traditionnels et des territoires visés par un traité est inclus dans les discussions d'élaboration conjointe en cours sur la conclusion d'accords et d'arrangements intergouvernementaux.
- Le 21 mai 2020, l'APN a envoyé des lettres à Patrimoine canadien, à Relations Couronne- Autochtones et Affaires du Nord Canada, à Pêches et Océans Canada, à Parcs Canada et à Transports Canada afin de les encourager à participer à une initiative interministérielle visant à inclure un contenu autochtone sur les panneaux de signalisation le long des autoroutes, des voies navigables, dans les parcs nationaux et les lieux historiques, ainsi que sur les quais et autres affichages publics. Les lettres précisent que les panneaux pourraient indiquer les territoires traditionnels, les limites entre les territoires, et les noms des Premières Nations pour les sites naturels et autres lieux d'importance pour les Premières Nations. Les lettres précisent également que les coûts de la signalisation doivent être absorbés par les budgets ministériels actuels et ne doivent pas être soustraits du financement supplémentaire que le budget de 2019 a prévu pour la préservation, la promotion et la revitalisation des langues des Premières Nations (RCTB n° 2).

**ÉTAT :** En cours

**43/2019              Traités et adhésions à la commémoration des traités**

**Proposeur(e) :** Lynn Acoose, Chef, Première Nation Anishinabek Zagime, Sask..

**Coproposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation Nekaneet, Sask.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Reconnaissent, respectent et appuient la nation crie de Montréal Lake et la bande indienne de Lac La Ronge dans la commémoration du 130<sup>e</sup> anniversaire de leur adhésion au Traité no 6 (1889-2019) le 28 août 2019 à Molanosa ' kiskahikanisihk.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations de demander au gouvernement fédéral de faire progresser la réconciliation et de renouveler la relation de nation à nation en soulignant et en



participant à des célébrations commémoratives, et en finançant célébrations, ces alors que les nations signataires d'un traité partout au Canada atteignent des dates importantes.

- a. Demandent à la gouverneure générale d'assister aux célébrations commémoratives des traités et autres rencontres.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN recherchera des fonds pour lancer des discussions avec les conseillers juridiques représentant les Premières Nations sur la meilleure façon de coordonner les efforts, tout en veillant à ce que la relation avocat-client ne soit pas affectée négativement.
- Une réunion des conseillers juridiques visant à élaborer des options pratiques se tiendra à l'automne 2020.

**ÉTAT :** En cours**44/2019                    Soutien aux gardiens des Premières Nations****Proposeur(e) :** Don Tom, Chef, Première Nation Tsartlip, C.**Coproposeur(e) :** Christian Sinclair, Chef, Nation crie d'Opaskwayak, Man..**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appuient pleinement le concept des gardiens autochtones et la nécessité de constituer un réseau de gardiens autochtones financé à l'échelle nationale au Canada.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de travailler avec les dirigeants des Premières Nations pour discuter de l'établissement de mécanismes efficaces et appropriés pour soutenir les gardiens des Premières Nations.
3. Enjoignent à l'APN de demander au Canada, ainsi qu'aux provinces et aux territoires, d'appuyer la constitution d'un réseau national de gardiens par la création de mécanismes qui assurent aux Premières Nations l'accès à leurs terres et le contrôle sur celles-ci.
4. Enjoignent à l'APN de demander au Canada, ainsi qu'aux provinces et aux territoires, d'assurer la viabilité à long terme d'un réseau national de gardiens dans l'ensemble du Canada grâce à l'affectation de fonds spécifiques et soutenus.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Des discussions sont en cours avec des dirigeants de l'Indigenous Leadership Initiative (ILI) afin de déterminer les méthodes les plus appropriées pour soutenir les efforts visant à établir un réseau national de gardiens. Ces activités restent largement tributaires de la capacité de l'ILI à faire progresser cette initiative, en plus de la détermination des ressources et(ou) des capacités appropriées pour la participation de l'APN (PCM 1 et 2).



Le dialogue se poursuit avec des représentants du Service canadien de la faune d'Environnement et changement climatique Canada (ECCC) afin de déterminer les possibilités de ressources pour soutenir la participation de l'APN au Réseau national de gardien et aux programmes y étant associés (PCM 4).

**ÉTAT :** En cours

**45/2019                  Expansion nationale du programme de baseball de la Ligue autochtone de baseball pour débutants**

**Proposeur(e) :** Don Tom, Chef, Première Nation Tsartlip, C.-B

**Coproposeur(e) :** Christian Sinclair, Chef, Nation crie d'Opaskwayak, Man.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Reconnaissent les avantages et les forces de la Ligue autochtone de baseball pour débutants pour renforcer la résilience des jeunes et améliorer le bien-être des communautés membres.
2. Appuient la déclaration de collaboration signée par le Kenora Chiefs Advisory, le Conseil tribal de File Hills Qu'appelle, le Grand Conseil du Traité n° 3 et la Jays Care Foundation en vue de l'expansion d'un programme de baseball de la Ligue nationale autochtone de baseball pour débutants.
3. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations de plaider auprès de tous les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour obtenir les ressources nécessaires pour appuyer la planification et la mise en œuvre d'un programme national de baseball de la Ligue autochtone de baseball pour débutants, grâce au financement accordé au Kenora Chiefs Advisory, au Conseil tribal de File Hills Qu'appelle et au Grand Conseil du Traité n° 3, en collaboration avec la Jays Care Foundation.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Une lettre de soutien à la Jays Care Foundation a été envoyée le 12 novembre 2019 (PCM 3).

**ÉTAT : Travaux complétés**

**46/2019                  Soutien aux initiatives de jeu de la Première Nation Sumas**

**Proposeur(e) :** Don Tom, Chef, Première Nation Tsartlip, C.-B

**Coproposeur(e) :** Christian Sinclair, Chef, Nation crie d'Opaskwayak, Man.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Réaffirment leur soutien à l'affirmation de la compétence inhérente des Premières Nations en matière de réglementation des jeux de hasard et d'argent et reconnaissent que la réconciliation comprend la



- reconnaissance de la compétence inhérente des Premières Nations dans un grand nombre de domaines, dont celui du jeu.
2. Appuient la Première Nation Sumas dans l'affirmation de sa compétence en matière de jeu et dans ses efforts visant l'indépendance économique et la durabilité.
  3. Demandent au Canada de modifier le Code criminel du Canada et celui des provinces afin d'abroger toute interdiction législative visant les Premières Nations qui exercent leur compétence en matière de jeux de hasard et d'argent.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Une lettre à l'intention du nouveau ministre de la Justice et procureur général est en cours de rédaction (PCM 3).

Le jeu a été souligné par le Comité exécutif de l'APN en tant que problème à résoudre auprès des ministres Bennett et Miller le 21 mai 2020.

**ÉTAT :** En cours**47/2019                    Soutien au Centre d'emploi et de formation de Miziwe Biik****Proposeur(e) :** Don Tom, Chef, Première Nation Tsartlip, C.-B**Coproposeur(e) :** Christian Sinclair, Chef, Nation crie d'Opaskwayak, Man.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Soutiennent Miziwe Biik dans la conception et la création du Centre de formation Miziwe Biik.
2. Appuient Miziwe Biik afin d'obtenir une aide financière du gouvernement du Canada pour réaliser la création du Centre de formation Miziwe Biik qui profitera aux citoyens des Premières Nations qui vivent et travaillent dans la région du Grand Toronto.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- À la fin de l'été 2019, l'APN a communiqué avec Miziwe Biik pour discuter de questions de politique concernant les personnes handicapées des Premières Nations et les besoins en matière d'emploi et de formation (PCM 1 et 2).

**ÉTAT :** En cours



**48/2019                    Soutien au cannabis en tant qu'élément de la culture autochtone mondiale**

**Proposeur(e) :** Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C. B.

**Coproposeur(e) :** R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appuient l'élaboration d'une plateforme autochtone mondiale visant à établir un dialogue plus large pour rassembler l'expertise autochtone afin que les peuples autochtones s'organisent en vue d'une amélioration politique, économique, sociale et culturelle, et dans le but de mettre fin à l'oppression et à la discrimination persistantes, où qu'elles surviennent.
2. Appuient l'élaboration d'un cadre juridique qui incorpore un examen holistique des droits des autochtones en matière de cannabis, et qui pourra servir de ressource pour l'ensemble des communautés autochtones en offrant un aperçu et des conseils clés sur les processus liés au cannabis.
3. Appuient les tribus américaines dans l'expression de leur préoccupation face aux injustices historiques discriminatoires qui ont empêché les peuples autochtones d'exercer leur droit de se développer en fonction de leurs propres besoins et intérêts.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Comité des Chefs sur le cannabis est en train d'élaborer un cadre Premières Nations-fédéral sur le cannabis dans le but de créer un espace permettant aux Premières Nations d'exercer leur autonomie en matière de cannabis (PCM 2).
- Le cadre sera large, afin d'englober toutes les Premières Nations, mais suffisamment souple pour répondre aux besoins et aux intérêts de chaque Première Nation.

**ÉTAT :** En cours

**49/2019                    Appui à une enquête sur la mort de Devon Freeman**

**Proposeur(e) :** Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C. B.

**Coproposeur(e) :** R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appuient la demande officielle de la Première Nation de Georgina Island et de la famille de Devon Freeman au bureau du coroner en vue d'entreprendre une enquête sur le décès de Devon Freeman.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Une copie de la résolution a été fournie au conseiller juridique représentant la famille de Devon Freeman le 4 octobre 2019 (PCM 1).



- Le conseiller juridique de l'APN s'est entretenu avec son homologue sur cette question le 15 juillet, le 22 juillet, le 4 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre 2019.
- Le 13 février 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'une enquête sur la mort de Devon Freeman serait menée par le bureau du coroner...

**ÉTAT :** En cours

**50/2019**

**Appui au Programme canadien pour la sûreté et la sécurité - Charte de projets**

**Proposeur(e) :** Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C. B.

**Coproposeur(e) :** R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent au Chef national et au Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au Programme canadien pour la sûreté et la sécurité (PCSS) et à Services aux Autochtones Canada (SAC) de travailler en partenariat avec l'APN et les Premières Nations identifiées dans ce projet comme étant touchées par un incendie de forêt et une évacuation, afin de fournir un financement permanent, fiable et approprié pour assurer une réponse coordonnée aux incendies de forêt qui touchent des Premières Nations.
2. Demandent au PCSS et à SAC de travailler avec l'APN et les Premières Nations identifiées dans le cadre du Projet sur les risques d'incendie et les capacités d'évacuation dans les collectivités isolées afin d'élaborer un processus de consultation et d'accordement compatible avec leur consentement préalable, libre et éclairé.
3. Enjoignent à l'APN d'appuyer le PCSS dans l'élaboration et la mise en œuvre de la charte de projets pour les risques d'incendie et les capacités d'évacuation dans les collectivités isolées (la charte de projets).
4. Demandent à SAC, en tant que principal promoteur et intervenant de la charte de projets du PCSS, de fournir un soutien financier à toutes les Premières Nations qui participent à l'élaboration de ce projet.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Une fois les Premières Nations participantes sélectionnées, une demande de coopération, de collaboration et de fourniture d'un financement et de ressources fiables et appropriés sera envoyée au Programme canadien de sûreté et de sécurité (PCSS) et à Services aux Autochtones Canada (SAC) en vue de travailler en partenariat avec l'APN et les Premières Nations désignées dans le cadre de ce projet. L'objectif est de fournir un financement et des ressources permanents, fiables et appropriés pour garantir des interventions coordonnées lors d'incendies de forêt affectant les Premières Nations.
- Ce projet ne dispose pas actuellement des pouvoirs ou du financement nécessaire pour garantir des interventions coordonnées lors d'incendies de forêt affectant les Premières Nations. L'APN plaidera pour un financement et des ressources permanents, fiables et appropriés à cet égard.
- Une demande sera envoyée à l'équipe du PCSS et à SAC en vue de travailler avec l'APN et les Premières Nations désignées afin de développer un processus de consultation et d'accordement conforme au



consentement libre, préalable et éclairé. SAC a fourni une liste des Premières Nations affichant le risque le plus élevé et dont la participation à ce projet pourrait être appropriée.

- L'APN enverra une demande à SAC en vue d'un soutien financier aux Premières Nations participantes impliquées dans le développement de ce projet. Les Premières Nations sont soutenues dans ce projet par des postes et une formation de chercheurs communautaires avec rémunération.
- L'équipe des services d'urgence a demandé qu'une date soit arrêtée par le bureau du Chef national pour la signature du soutien à la charte de ce projet; des dates sont à l'étude et seront transmises à l'équipe du projet PCSS une fois confirmées

#### ÉTAT : En cours

#### **51/2019                    Soutien au Centre de traitement et de désintoxication et au Centre de santé mentale de la Première Nation de Fort Albany**

**Proposeur(e) :**      Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C. B.

**Coproposeur(e) :**    R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

#### **POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appuient pleinement la demande de la Première Nation de Fort Albany en vue de construire un centre local de traitement de désintoxication et un établissement de santé mentale.
2. Demandent au Canada de fournir des fonds pour la construction et le développement d'un centre local de traitement de désintoxication et d'un établissement de santé mentale au sein de la Première Nation de Fort Albany.
3. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations de presser le gouvernement fédéral de trouver des fonds d'urgence qui permettraient à la Première Nation de Fort Albany d'agir face à l'état d'urgence déclaré.

#### **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN aide Fort Albany à accéder à des fonds consacrés à la lutte contre la consommation d'alcool et de drogues (PCM 1 et 2).
- L'APN poursuit ses discussions avec l'équipe du mieux-être mental de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) concernant d'autres possibilités connexes de soutien à Fort Albany (PCM 2 et 3).
- L'APN facilitera le partage d'informations concernant les soutiens immédiats qui ont fait leurs preuves pour les Premières Nations, tels que l'accès à la suboxone, l'accès aux sites de prévention des surdoses et la distribution de trousse de naloxone (PCM 1, 2, et 3).

L'APN a confirmé que le Chef Leo Metatawabin collabore avec l'autorité sanitaire de la région de Weeneebayko pour obtenir des trousse de naloxone dans la communauté afin de réduire les risques d'abus d'alcool et de drogues.

**ÉTAT : Travaux complétés****52/2019                    État d'urgence concernant le saumon du fleuve Fraser**

**Proposeur(e) :** Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C. B.

**Coproposeur(e) :** R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'appuyer le Comité de gestion du saumon du fleuve Fraser (CGSFF) pour qu'il demande à l'Union des Chefs indiens de la Colombie-Britannique (UBCIC), à l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique (BCAFN), au Sommet des Premières Nations (FNS), au Conseil de la santé des Premières Nations (CSPN), au Conseil des pêches des Premières Nations (CPPN) et au Conseil des mines des Premières Nations (CMPN) de travailler ensemble pour faire face à l'état d'urgence concernant le saumon du fleuve Fraser.
2. Demandent à l'APN d'appuyer le CGSFF et les organisations des Premières Nations de la C.-B. pour qu'elles exigent que les gouvernements de la C.-B. et du Canada, sans tarder :
  - a. Travaillement en pleine participation avec la bande de Canoe Creek, la bande de High Bar, la Première Nation d'Esketemc et toutes les autres Premières Nations de la Colombie-Britannique concernées.
  - b. Accélèrent l'élaboration d'un plan visant à éliminer l'obstruction partielle sur le fleuve Fraser afin de permettre aux saumons du fleuve Fraser de migrer vers leurs frayères en toute sécurité.
  - c. Mettent fin à toutes les pêches récréatives et commerciales du saumon du fleuve Fraser (y compris les pêches avec remise à l'eau) jusqu'à ce que l'obstacle soit dégagé, et que toute réouverture de la pêche ne soit envisagée qu'après que les besoins prioritaires des Premières Nations et de la conservation auront été satisfaits.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a publié un communiqué de presse pour soulever publiquement la question de l'état d'urgence (PCM 1).
- Une lettre a été rédigée le 23 août 2019 concernant le glissement de terrain en Colombie-Britannique, faisant référence aux engagements pris par le Canada lors de l'Année internationale du saumon. La lettre souligne la nécessité d'examiner les conséquences de la perte de nourriture pour les membres des communautés des Premières Nations et soutient l'appel à des partenariats économiques avec les gouvernements fédéral et provincial pour remédier à cette situation (PCM 2).

**ÉTAT : En cours**

**53/2019 Droit de la personne à de l'eau potable salubre****Proposeur(e) :** Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C. B.**Coproposeur(e) :** R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent au gouvernement fédéral d'éliminer immédiatement les obstacles bureaucratiques et les défauts systémiques dans les lignes directrices et les politiques qui mènent au déni du droit fondamental à l'eau potable salubre des résidents de la Première Nation d'Attawapiskat et de toutes les autres collectivités des Premières Nations qui connaissent des problèmes semblables.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN continue de plaider en faveur d'un processus dirigé par les Premières Nations pour l'élaboration d'une nouvelle loi (dans le cadre de l'abrogation et du remplacement de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*), ainsi que de la nouvelle Stratégie à long terme sur l'eau potable et les eaux usées après 2021.
- L'APN continue de plaider pour des ressources accrues afin d'aider les communautés à résoudre le problème de l'accès à l'eau potable.
- Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie à long terme sur l'eau et les eaux usées après 2021, l'APN et le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) plaideront en faveur de politiques et d'une protection renforcées pour les communautés vulnérables, notamment la Première Nation d'Attawapiskat, afin de résoudre la question des avis concernant la qualité de l'eau potable.
- L'APN continuera à soulever les problèmes rencontrés par Attawapiskat lors de ses réunions avec les partenaires fédéraux.

**ÉTAT :** En cours**54/2019 Soutien au droit autodéterminé des Premières Nations de régir la culture, la transformation et la vente au détail du cannabis****Proposeur(e) :** Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C. B.**Coproposeur(e) :** R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Affirment et exercent leur pleine compétence en ce qui concerne le cannabis.
2. Affirment que chaque Première Nation a compétence pour régir toutes les activités liées au cannabis sur ses propres territoires, y compris, mais sans s'y limiter, la réglementation de la culture, de la transformation et de la vente du cannabis et de tous ses dérivés.



3. Affirment que le système de réglementation de chaque Première Nation doit être reconnu dans ses territoires et pressent les gouvernements provinciaux et fédéral à éliminer les obstacles et à cesser toute ingérence qui entraverait le commerce de nation à nation.
  4. Demandent immédiatement ce qui suit :

    - a. Que le gouvernement fédéral reconnaissse, par la publication d'un arrêté ministériel, la compétence des Premières Nations sur tous les aspects de la culture, de la transformation et de la vente au détail du cannabis sur leurs territoires;
    - b. La suppression du rôle précédemment délégué aux provinces et aux territoires en vertu de la *Loi sur le cannabis* en ce qui concerne la délivrance de permis de vente au détail de cannabis sur les territoires des Premières Nations;
    - c. Que le gouvernement du Canada travaille avec les Premières Nations, dans l'esprit de la réconciliation, pour établir un cadre de participation qui respecte l'autonomie et la souveraineté des Premières Nations.

## **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Comité des Chefs sur le cannabis est en train d'élaborer un cadre Premières Nations-fédéral sur le cannabis dans le but de créer un espace permettant aux Premières Nations d'exercer leur autonomie en matière de cannabis (PCM 1, 2 et 3). Ce cadre devrait être achevé d'ici le 31 décembre 2020.
  - Le cadre sera large, afin d'englober toutes les Premières Nations, mais suffisamment souple pour répondre aux besoins et aux intérêts de chaque Première Nation.

## ÉTAT : En cours

## **55/2019 Soutien au droit autodéterminé des Premières Nations de régir la culture, la transformation et la vente au détail du cannabis**

**Proposeur(e) :** Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C. B.

**Coproposeur(e) :** R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent au Canada de prendre des mesures immédiates pour rétablir la santé écologique et culturelle du parc national Wood Buffalo, notamment :
    - a. l'élaboration de tous les accords nécessaires à la gestion des rivières de la Paix et Athabasca en vue de rétablir l'état de santé du delta des rivières de la Paix et Athabasca, y compris pour la restauration stratégique du débit de la rivière de la Paix;
    - b. l'établissement d'un financement solide et à long terme pour la restauration du delta des rivières de la Paix et Athabasca et de celui de la rivière des Esclaves, ainsi que la mise en œuvre du Plan d'action dans le budget fédéral 2020;



- c. le soutien total à l'acquisition par les Premières Nations du statut de partenaires dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du plan d'action;
  - d. la fourniture d'un financement adéquat directement aux Premières Nations afin qu'elles puissent participer pleinement, directement et sans entraves aux activités de gouvernance et de mise en œuvre découlant du Plan d'action.
2. Appuient l'inscription du parc national Wood Buffalo sur la liste des sites du patrimoine mondial en péril si le Canada ne fait pas de réels progrès dans l'établissement d'un processus de gouvernance conjointe avec les Autochtones en ce qui concerne le parc national Wood Buffalo et le rétablissement de sa santé écologique d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2020

#### **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Une lettre du Chef national au premier ministre, qui sera partagée avec le ministre de l'Environnement et du Changement climatique et le ministre de l'Environnement et des parcs de l'Alberta, Jason Nixon, a été rédigée. La lettre demande des mesures et de l'aide immédiates pour la préservation, la protection et la restauration du parc national Wood Buffalo.
- Cette lettre inclut (mais n'est pas limitée à) l'établissement de stratégies multiples pour traiter des questions du financement et de la gouvernance afin de compléter la mise en œuvre d'un plan d'action global. En outre, la lettre sollicite le soutien du Canada pour l'inscription du parc national Wood Buffalo sur la liste du patrimoine mondial afin d'assurer sa protection. La lettre demande également que des processus de co-gouvernance avec les peuples autochtones soient élaborés (PCM 1 et 2).

**ÉTAT :** En cours

<b>56/2019</b>	<b>Soutien aux mouvements Earth Strike (Grève pour la planète) et Fridays for future (Vendredis pour l'avenir) et à la grève générale du 27 septembre 2019</b>
----------------	--

**Proposeur(e) :** Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C. B.

**Coproposeur(e) :** R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

#### **POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Soutiennent le mouvement international Earth Strike (Grève pour la planète) et reconnaissent ses avantages pour la lutte contre l'inaction climatique.
2. Soutiennent la grève générale du 27 septembre 2019 et reconnaissent son but, sa valeur et son importance en tant qu'initiative et mobilisation internationales dans la lutte contre l'inaction climatique.
3. Soutiennent le mouvement Fridays For Future (Vendredis pour l'avenir) et reconnaissent son importance comme expression des préoccupations de la jeunesse relativement à l'urgence climatique et de son insatisfaction totale face au manque d'action de la communauté internationale.

#### **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**



- Le 27 septembre 2019, le Chef national et plusieurs membres du Comité exécutif ont participé à la grève mondiale pour le climat, aux côtés de Greta Thunberg, à Montréal (PCM n°s 1, 2 et 3).
- Le personnel de l'APN était invité à participer à la grève mondiale pour le climat qui a eu lieu le vendredi 27 septembre 2019 à Ottawa. Il s'est ainsi mêlé aux jeunes qui faisaient la grève depuis 55 semaines pour souligner la nécessité de régler la crise climatique.
- Le Secteur de l'environnement a organisé un déjeuner-causerie dans les bureaux de l'APN pour sensibiliser la population aux changements climatiques. Il a aussi distribué de l'information sur la grève mondiale pour le climat. Le premier déjeuner-causerie a eu lieu le 17 octobre 2019, et le second le 20 mai 2020.
- L'APN continuera de diffuser des messages clés et de soutenir la mobilisation en faveur de la grève mondiale pour la Terre et du mouvement de jeunes *Fridays for Future*.

**ÉTAT :** En cours

---

**57/2019                    Lettre de soutien à la Première Nation de Gambler dans ses efforts pour améliorer la santé et le bien-être de sa nation**

---

**Proposeur(e) :**      Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C. B.

**Coproposeur(e) :**    R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent au Chef national de continuer à défendre les droits à l'autodétermination des Premières Nations au nom des Premières Nations.
2. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations de faire parvenir une lettre de soutien à la Première Nation de Gambler dans ses efforts pour améliorer la santé et le bien-être de sa nation par le biais de son partenariat avec la République de Cuba.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Secteur de la santé de l'APN a rencontré l'Association des médecins autochtones du Canada (AMAC) le 29 juillet 2019 et l'Association canadienne des infirmiers et infirmières autochtones le 1<sup>er</sup> août 2019 pour partager cette résolution et discuter de sa mise en œuvre.
- Le 27 mars 2020, l'APN a envoyé une lettre de soutien à la Première Nation de Gambler pour la féliciter de ses efforts visant à améliorer la santé et le mieux-être de sa communauté (PCM 2).

**ÉTAT : Travaux complétés**

---



**58/2019              Appuyer un rôle accru des Premières Nations dans le processus d'approvisionnement du gouvernement du Canada pour l'élimination des munitions non explosées sur les terres des Premières Nations**

**Proposeur(e) :** Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C. B.

**Coproposeur(e) :** R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent au gouvernement du Canada de veiller à ce que le processus d'approvisionnement pour l'élimination des contaminants issus de munitions non explosées (MNO) sur les terres des Premières Nations reconnaîsse et affirme le droit des Premières Nations d'exercer leur compétence et leur contrôle sur leurs terres et territoires, y compris lorsque des contaminants issus de MNO doivent être éliminés sur les terres et territoires des Premières Nations.
2. Demandent au gouvernement du Canada de mettre en œuvre une politique d'approvisionnement qui assure un traitement équitable aux Premières Nations.
3. Demandent au gouvernement du Canada de s'assurer qu'il travaille directement avec les Premières Nations touchées par les contaminants issus de MNO afin d'élaborer de nouveaux outils, politiques et procédures qui feront en sorte que les Premières Nations ne soient pas exclues du processus d'approvisionnement par des politiques sur les conflits d'intérêts.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a fait part de la résolution aux fonctionnaires fédéraux responsables des marchés publics au sein de Services aux Autochtones Canada (SAC) le 18 octobre 2019 et à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) le 20 janvier 2020 (PCM 1, 2 et 3).
- L'APN a intégré les considérations des Premières Nations touchées par les contaminants UXO dans le document de travail actualisé de l'APN, intitulé *Approvisionnement au Canada : Mesures possibles pour accroître les débouchés et les avantages des Premières Nations*, afin d'orienter la modernisation de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement fédéral (PCM 3).

**ÉTAT :** En cours



**59/2019                   Renforcer et soutenir le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations**

**Proposeur(e) :** Adrienne Jérôme, Chef, Première Nation du Lac Simon, Qc

**Coproposeur(e) :** Lisa Robinson, Chef, Première Nation de Wolf Lake, Qc

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de prioriser l'obtention d'un financement approprié, notamment par des subventions gouvernementales et des dons privés, pour que le Conseil des femmes de l'APN dispose des ressources nécessaires et soit au premier plan de la défense des droits des femmes des Premières Nations dans tous les domaines.
2. Demandent à l'APN de trouver des fonds et des ressources appropriés, notamment du personnel dévoué, pour que le Conseil des femmes de l'APN entreprenne des activités de défense des droits et des intérêts en vue de la mise en œuvre des *Appels à la justice* du rapport final de l'Enquête nationale et de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action national dirigé par les Premières Nations.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a obtenu un financement de Femmes et égalité des genres Canada (FEGC) pour du personnel spécialisé qui travaillera avec le Conseil des femmes (PCM 1 et 2).
- L'APN est actuellement en discussion avec Relations Couronne- Autochtones et Affaires du Nord Canada en vue d'un engagement envers un plan d'action national des Premières Nations pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles des Premières Nations et des personnes 2ELGBTQQIA.

**ÉTAT :** En cours

**60/2019                   La protection des droits de propriété intellectuelle et des connaissances traditionnelles, des expressions culturelles et des ressources génétiques des Premières Nations**

**Proposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation Nekaneet, Sask.

**Coproposeur(e) :** Melvin Hardy, Chef, Première Nation de Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Ont

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de militer, tant au pays qu'à l'échelle internationale, en faveur de changements au régime de propriété intellectuelle, y compris une protection juridique adéquate des connaissances traditionnelles, des expressions culturelles et des ressources



génétiques et la prise en compte des intérêts des Premières Nations et de leurs droits en matière de propriété intellectuelle.

2. Enjoignent à l'APN de collaborer avec le Canada à l'élaboration de stratégies visant à améliorer la protection juridique des droits de propriété intellectuelle des Premières Nations, intégrant une approche propre aux Premières Nations et respectant le droit coutumier des Premières Nations.
3. Enjoignent à l'APN d'élaborer des options juridiques pour la protection des droits de propriété intellectuelle à l'intention des Premières Nations, ainsi que des documents qui définissent ce que sont les droits de propriété intellectuelle des Premières Nations en vertu du régime actuel de propriété intellectuelle.

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- En juin 2019, la Chef régionale Poitras et le personnel de l'APN ont assisté à la 40<sup>e</sup> session du Comité intergouvernemental sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle afin de promouvoir des réformes du régime de propriété intellectuelle.
- Le 29 août 2019, l'APN a rencontré des experts juridiques pour discuter des lacunes du régime de propriété intellectuelle et des réformes législatives possibles pour s'assurer que les connaissances et les innovations des Premières Nations demeurent protégées contre le vol et l'utilisation abusive.
- Le Secteur des affaires juridiques et de la justice est en train de rédiger des guides propres aux Premières Nations sur les marques, les brevets et les droits d'auteur, qui seront disponibles en 2020 (PCM 3).
- Le Secteur des affaires juridiques et de la justice élabore également des projets de modèles et de clauses contractuelles concernant la protection des connaissances traditionnelles et des innovations à l'usage des Premières Nations.

#### ÉTAT : En cours

<b>61/2019</b>	<b>Participation de l'Assemblée des Premières Nations aux poursuites judiciaires concernant la constitutionnalité de la <i>Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre</i></b>
----------------	--

**Proposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation Nekaneet, Sask.

**Coproposeur(e) :** Melvin Hardy, Chef, Première Nation de Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Ont

#### POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de continuer de militer en faveur d'une réponse nationale au problème du changement climatique qui respecte les droits inhérents, les traités, le titre et les compétences des Premières Nations, y compris le droit inhérent à l'autodétermination en matière de tarification du carbone.



- 
2. Enjoignent à l'APN d'intervenir dans l'appel des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Ontario concernant la constitutionnalité de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre (LTPGES)*, actuellement devant la Cour suprême du Canada.
  3. Enjoignent à l'APN d'intervenir dans la demande de contrôle judiciaire présentée par le gouvernement du Manitoba à la Cour fédérale pour contester la constitutionnalité de la *LTPGES*, ainsi que dans le renvoi du gouvernement de l'Alberta à la Cour d'appel de l'Alberta pour contester la constitutionnalité de cette-même loi.
  4. Enjoignent à l'APN d'exhorter le gouvernement fédéral à collaborer directement avec les Premières Nations à l'élaboration de politiques et de règlements dans le cadre de la *LTPGES* qui respectent les droits inhérents, les traités, le titre et les compétences des Premières Nations et qui reconnaissent leurs responsabilités inhérentes envers leurs territoires traditionnels, notamment la nécessité de veiller à une répartition équitable des revenus découlant de la tarification du carbone et la prise en compte des compétences des Premières Nations dans le domaine du carbone sur leurs territoires traditionnels.
- 

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN est intervenue dans les renvois constitutionnels de la Saskatchewan, de l'Ontario et de l'Alberta devant la Cour d'appel de la Saskatchewan, la Cour d'appel de l'Ontario et la Cour d'appel de l'Alberta. Les cours d'appel de la Saskatchewan et de l'Ontario ont toutes deux statué que le Canada était compétent pour imposer une taxe sur le carbone en tant que stratégie nationale de lutte contre le changement climatique. La Cour d'appel de l'Alberta a jugé que cette taxe était inconstitutionnelle.
  - L'APN participera à un renvoi constitutionnel déposé par le gouvernement de l'Alberta. Les arguments juridiques ont été déposés par l'APN le 4 novembre 2019.
  - Les renvois de la Saskatchewan, de l'Ontario et de l'Alberta ont fait l'objet d'un appel. L'APN a été autorisée à intervenir dans ces trois affaires, qui sont actuellement devant la Cour suprême du Canada.
  - Les conversations techniques avec les homologues fédéraux du Bureau de mise en œuvre du cadre panafricain et les membres du Comité conjoint sur l'action climatique (CCAC) se poursuivent, la prochaine réunion étant prévue du 30 septembre au 2 octobre 2020. Les sujets abordés comprennent le recyclage des recettes et d'autres politiques, telles que des compensations pour soutenir les droits inhérents, les traités, le titre et la compétence des Premières Nations (PCM 1 et 4).
  - Le soutien aux bureaux régionaux de l'APN pour engager des conversations bilatérales avec le Secrétariat à la tarification du carbone est en cours, les Chefs de l'Ontario (COO) faisant le premier pas. (PCM 4).
  - Des lettres ont été envoyées à la ministre des Pêches et des Océans (le 13 mai 2020) et aux sous-ministres Hogan (Environnement et Changement climatique Canada) et Rochon (Finances Canada) le 19 mai 2020, afin de soulever des préoccupations connexes (PCM 4).
- 

ÉTAT : En cours

---

**62/2019****Financement accru pour le développement socioéconomique des Premières Nations, par l'entremise de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et des institutions financières autochtones****Proposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation Nekaneet, Sask.**Coproposeur(e) :** Melvin Hardy, Chef, Première Nation de Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Ont**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nation (APN) de travailler en partenariat avec l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) pour :
  - a. Préconiser que le ministre de Services aux Autochtones Canada et le gouvernement fédéral :
    - i. de façon non discrétionnaire, allouent 95 % du budget total de Services aux Autochtones Canada au développement économique autochtone;
    - ii. dirigent 5 % de l'ensemble des marchés publics pour des produits et des services vers des entreprises et des fournisseurs de services autochtones.
2. Appuient des communications régulières avec l'ANSAF et les institutions économiques des Premières Nations afin de promouvoir les objectifs communs de développement économique des Premières Nations et la défense de leurs intérêts.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le 18 octobre 2019, l'APN a fait part de cette résolution aux représentants de Services aux Autochtones Canada (SAC) et de Relations Couronne- Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAAHC). L'APN continue de mettre de l'avant la nécessité d'augmenter les fonds non discrétionnaires et les achats de SAC/RCAAHC, dans la mesure où cela est lié au développement économique (PCM 2).
- Le Secteur économique de l'APN a participé à la conférence du Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CANDO) les 29 et 30 octobre 2019 et au Forum sur la prospérité de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) les 26 et 27 février 2020. Le Secteur participe à des réunions régulières avec l'ANSAF et le CANDO afin de favoriser l'accès des Premières Nations aux possibilités et aux avantages en matière d'approvisionnement, ainsi qu'à la coordination et la surveillance des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises des Premières Nations.

Le 12 avril 2019, une lettre de soutien a été rédigée concernant la demande de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement ANSAF concernant des ressources fédérales accrues pour permettre un plus grand nombre de prêts aux entreprises des Premières Nations. Une lettre de suivi a été envoyée le 25 juin 2019

**ÉTAT :** En cours



**63/2019                    Comité consultatif national (CCN) sur les services à l'enfance et à la famille,  
Groupe de travail national sur les données, les résultats et les indicateurs**

**Proposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation Nekaneet, Sask.

**Coproposeur(e) :** Melvin Hardy, Chef, Première Nation de Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Ont

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations de mettre sur pied un sous-comité sur les données, les résultats et les indicateurs afin d'élaborer une approche fondée sur des données pour comprendre le nombre d'enfants des Premières Nations pris en charge, de sorte que les Premières Nations puissent résoudre adéquatement ce problème et mieux comprendre si la situation change.
2. Demandent au Canada d'appuyer et de financer pleinement le sous-comité sur les données, les résultats et les indicateurs pour qu'il puisse inclure des activités telles qu'un examen de la documentation, des analyses environnementales et des approches novatrices en matière de collecte des données.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Un sous-comité sur les données, les résultats et les indicateurs a été mis sur pied et a tenu sa première réunion en juillet 2019. Le sous-comité envisage une base de données longitudinale et complète sur les enfants des Premières Nations, avec un comparateur pour les enfants non autochtones (PCM 1).
- Le Comité consultatif national sur les services à l'enfance et à la famille (CCN) travaille à la mise sur pied de ses sous-comités, notamment les sous-comités « Données », « Compétences » et « Organismes », afin d'assurer un travail exhaustif et cohérent à l'avenir. Les réunions à venir des sous-comités sont en voie de planification en consultation avec le CCN et les Services aux Autochtones Canada (PCM 1).

**ÉTAT :** En cours

**64/2019                    Prolongation du modèle de financement provisoire pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants**

**Proposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation Nekaneet, Sask.

**Coproposeur(e) :** Melvin Hardy, Chef, Première Nation de Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Ont

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social de financer immédiatement et adéquatement l'Assemblée des Premières Nations (APN) pour appuyer le Groupe de travail national d'experts sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations et pour élaborer un nouveau modèle de financement pour l'AGJE des Premières Nations, et que ce



financement soit distinct du financement pour la prestation des services, la gouvernance et les partenariats.

2. Enjoignent à l'APN, au Groupe de travail national d'experts et au sous-groupe de travail sur le modèle de financement de commencer immédiatement à élaborer un nouveau modèle de financement, en attendant l'obtention des fonds nécessaires en appui à ce travail.
3. Appuient la prolongation du modèle de financement provisoire jusqu'au 31 mars 2021, afin de donner suffisamment de temps à l'APN, au Groupe de travail national d'experts et au sous-groupe de travail sur le modèle de financement pour élaborer un nouveau modèle de financement mieux adapté aux réalités et aux besoins d'AJGE des Premières Nations et appuyer les Premières Nations dans le cadre de discussions sur le financement basé sur des traités.

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le 20 décembre 2019, l'APN a envoyé une lettre au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social concernant le soutien au Groupe national de travail d'experts (GNTE) et l'élaboration d'un nouveau modèle de financement pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations (AJGE). La lettre mentionnait explicitement la nécessité d'un financement distinct de celui de la prestation de services, des partenariats et de la gouvernance, et faisait état de la prolongation de la formule de financement jusqu'au 31 mars 2021 (PCM 1 et 3).
- L'APN continue de collaborer avec le groupe national de travail d'experts sur l'AJGE et le sous-groupe de travail sur l'élaboration de la formule d'allocation des fonds pour discuter de l'élaboration d'un nouveau modèle de financement. Emploi et Développement social Canada (EDSC) n'a pas alloué de financement pour soutenir ce travail.
- Un partenariat de secrétariat avec la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits et le EDSC est en place pour soutenir la recherche et l'élaboration d'options fondées sur les contributions du GNTE et du sous-groupe de travail en vue d'une présentation aux Chefs-en-assemblée d'ici décembre 2020 (PCM 2).

ÉTAT : En cours

#### 65/2019                  Reconnaissance de l'arrêt Marshall

**Proposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation Nekaneet, Sask.

**Coproposeur(e) :** Melvin Hardy, Chef, Première Nation de Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Ont

#### POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de reconnaître et de confirmer le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'arrêt Marshall de la Cour suprême du Canada.



- 
2. Demandent à l'APN de reconnaître la relation affirmée de nation à nation entre les Premières Nations Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et la Couronne sur les terres et les eaux territoriales traditionnelles non cédées de ces Premières Nations.
  3. Demandent à l'APN de continuer de militer auprès du gouvernement fédéral pour que soient maintenues et honorées toutes les relations découlant des traités avec les Premières Nations du Canada.
- 

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN continue de discuter de la mise en œuvre de la résolution lors des réunions du Comité national sur les pêches.
  - L'APN a exprimé publiquement son soutien au 20<sup>e</sup> anniversaire de l'arrêt Marshall (PCM n° 1) dans un communiqué de presse du 26 septembre 2019, dans lequel l'APN a déclaré qu'elle soutenait pleinement l'exercice par la Première Nation de Listiguj de son droit de pêcher sur son territoire en vertu d'un traité.
- 

**ÉTAT :** En cours

---

**66/2019                    Nomination du gouverneur général**

---

**Proposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation Nekaneet, Sask.**Coproposeur(e) :** Melvin Hardy, Chef, Première Nation de Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Ont**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent au premier ministre du Canada de recommander à la Reine qu'un(e) membre des Premières Nations soit nommé(e) prochain(e) gouverneur(e) général(e) du Canada dans un esprit de réconciliation.
  2. Demandent au premier ministre du Canada de collaborer directement avec les citoyens des Premières Nations afin de sélectionner des candidats qualifiés et de présenter à la Reine une recommandation conjointe concernant le(la) prochain(e) gouverneur(e) général(e) du Canada.
- 

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Une lettre envoyée au Premier ministre le 21 novembre 2019 recommande qu'un(e) membre des Premières Nations soit nommé(e) comme prochain(e) gouverneur(e) général(e) du Canada. (PCM n° 1 et 2).
- 

**ÉTAT :** Travaux complétés



<b>67/2019</b>	<b>Élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'action national pour contrer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones</b>
----------------	---

**Proposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation Nekaneet, Sask.

**Coproposeur(e) :** Melvin Hardy, Chef, Première Nation de Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Ont

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent au gouvernement fédéral de veiller à ce que toute mobilisation en vue de l'élaboration d'un Plan d'action national soit faite selon l'approche « Les familles d'abord ».
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de trouver des sources de financement et des ressources appropriées pour que le Conseil des femmes puisse :
  - a. assister et participer à toutes les tables rondes dans toutes les régions;
  - b. coordonner son propre processus de mobilisation auprès des Premières pour discuter d'un Plan d'action national.
3. Enjoignent à l'APN d'élaborer son propre Plan d'action national dirigé par les Premières Nations en fonction de commentaires provenant de toutes les régions, de survivantes des Premières Nations et de leurs familles et de la Coalition des Premières Nations pour les familles modestes et de militer pour l'adoption de ce Plan par tous les gouvernements.
4. Enjoignent au gouvernement fédéral de veiller à ce que le Conseil des femmes de l'APN participe au processus de sélection de tout représentant nommé pour mettre en œuvre les *appels à la justice* du rapport final de l'Enquête nationale, incluant l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action national.
5. Enjoignent à l'APN de veiller à ce que le Plan d'action des Premières Nations respecte toutes les Nations, les femmes et les processus régionaux en matière de planification.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le 2 juin 2020, le gouvernement fédéral a annoncé que la diffusion du plan d'action national serait retardée en raison de la pandémie de COVID-19. Aucune nouvelle date n'a été annoncée.
- Le Conseil des femmes de l'APN travaille avec RCAANC en vue d'organiser des séances de mobilisation au sujet du Plan d'action national au cours de l'été 2020.

**ÉTAT :** En cours



**68/2019            Établissement d'une plateforme industrielle et de soutien pour la sécurité alimentaire, la souveraineté et le développement économique des Premières Nations**

**Proposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation Nekaneet, Sask.

**Coproposeur(e) :** Melvin Hardy, Chef, Première Nation de Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Ont

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de :
  - a. militer en faveur de l'élaboration de programmes de financement et d'autres programmes de soutien à l'industrie pour aider les Premières Nations à maintenir et à rétablir leur sécurité et leur souveraineté alimentaires; et
  - b. promouvoir la recherche axée sur l'alimentation afin de mieux comprendre le recouvrement de la sécurité alimentaire, de la souveraineté et de la durabilité des Premières Nations.
2. Sollicitent l'avis du Comité des Chefs sur le développement économique en vue de la mise sur pied d'un Groupe de travail sur la sécurité alimentaire et la souveraineté des Premières Nations pour :
  - a. élaborer un cadre de travail et rédiger un ou des exposés décrivant les positions des Premières Nations;
  - b. élaborer et promouvoir des outils de communication et des ateliers propres aux Premières Nations afin d'accroître la sensibilisation.
3. Enjoignent à l'APN d'enquêter sur les façons possibles de militer pour la sécurité et la souveraineté alimentaires selon les mécanismes des Nations Unies (ONU) relatifs aux droits des peuples autochtones, y compris l'Instance permanente sur les questions autochtones, le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN, avec l'aide d'experts en agriculture, a travaillé à la rédaction d'une analyse des lacunes dans ce domaine afin d'orienter les travaux en vue d'une stratégie agricole des Premières Nations. Cette analyse a déterminé le besoin de soutenir davantage le développement de la recherche sur la sécurité et la souveraineté alimentaires des Premières Nations. L'APN a obtenu un financement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) (PCM 1).
- Le Secteur économique de l'APN et le Secteur de la santé de l'APN coordonnent leurs efforts techniques pour faire progresser le développement de programmes de financement et d'autres programmes de soutien à l'industrie pour la sécurité alimentaire et la participation au Secteur agricole (PCM 1).
- L'APN est en discussion avec la Division des politiques alimentaires d'AAC afin de déterminer les possibilités de coordonner les efforts dans les discussions sur les politiques concernant la sécurité alimentaire des Premières Nations. AAC est responsable de la politique alimentaire du Canada, qui comprend des domaines clés directement liés aux Premières Nations et qui bénéficieraient des conseils



d'un groupe de travail des Premières Nations en ce qui concerne la sécurité alimentaire et les documents de politique et de discussion connexes.

**ÉTAT :** En cours

**69/2019                    Mettre pleinement en œuvre le droit absolu des Premières Nations à la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles**

**Proposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation Nekaneet, Sask.

**Coproposeur(e) :** Melvin Hardy, Chef, Première Nation de Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Ont

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au Canada et au ministère des Pêches et des Océans de cesser immédiatement d'imposer des restrictions illégales à la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles des Mi'kmaqs et de cesser de faire payer les membres de la communauté pour l'exercice de leur droit de pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles.
2. Enjoignent à l'APN de demander au Canada et au ministère des Pêches et des Océans de mettre pleinement en œuvre le droit absolu des Premières Nations à la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles des Mi'kmaq.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN continue à axer les discussions sur la mise en œuvre de la résolution lors des réunions du Comité national sur les pêches.
- Lors d'une réunion entre le Comité national sur les pêches et la ministre des Pêches et des Océans (MPO) le 2 décembre 2019, les dirigeants des Premières Nations ont souligné l'importance de donner la priorité au droit à la pêche alimentaire, sociale et rituelle par rapport à la pêche récréative et commerciale.
- Le 21 mai 2020, le Comité exécutif a organisé une réunion avec la ministre des Pêches et des Océans, Bernadette Jordan. Le Chef régional Teegee a soulevé la question de la mise en œuvre des droits de pêche des Premières Nations, dont Ahousaht.

Le Comité national sur les pêches tiendra sa prochaine réunion en mai 2020

**ÉTAT :** En cours



**70/2019 Permettre l'accès des Premières Nations Mi'gmaq et Wolastoqiyik à la pêche au crabe des neiges de l'Atlantique**

**Proposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation Nekaneet, Sask.

**Coproposeur(e) :** Melvin Hardy, Chef, Première Nation de Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Ont

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au Canada, y compris le ministère des Pêches et des Océans du Canada, d'accorder immédiatement à toutes les Premières Nations Mi'kmaq et Wolastoqiyik l'accès à la pêche au crabe des neiges dans la région de l'Atlantique, conformément à l'arrêt Marshall qui reconnaît leur droit issu de traités à un moyen de subsistance modeste.

## **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN continue de discuter de la mise en œuvre de la résolution lors des réunions du Comité national sur les pêches.
  - Le 21 mai 2020, le Comité exécutif a organisé une réunion avec la ministre du MPO, Bernadette Jordan. Le Chef régional Augustine a évoqué directement le manque de quotas de pêche pour la Première Nation d'Eel Ground. La ministre a indiqué que ses fonctionnaires travaillaient avec la communauté sur cette question.
  - Le Comité national sur les pêches fera part de son avis sur les prochaines étapes en mai 2020.

## ÉTAT : En cours

**71/2019 Soutien aux efforts des Autochtones d'Hawaii visant à protéger le Mauna Kea**

**Proposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation Nekaneet, Sask.

**Coproposeur(e) :** Melvin Hardy, Chef, Première Nation de Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Ont

## **POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au gouvernement du Canada de retirer son appui financier et politique à la construction du télescope de trente mètres sur le Mauna Kea, site sacré des Autochtones d'Hawaï sur la grande île d'Hawaï.
  2. Enjoignent à l'APN de demander aux universités concernées de retirer individuellement leur appui à la construction du télescope dans leurs efforts de réconciliation avec les peuples des Premières Nations. Ces universités sont les suivantes : l'Université Athabasca, l'Université Bishop, l'Université de Brandon, l'Université McGill, l'Université McMaster, l'Université Queen's, l'Université St.Mary's, l'Université Trent,



I'Université de l'Alberta, l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Calgary, l'Université Laval, l'Université du Manitoba, l'Université de Montréal, l'Université de Toronto, l'Université de Victoria, l'Université de Waterloo, l'Université Western et l'Université York.

3. Demandent à l'APN d'exprimer publiquement son appui au peuple autochtone d'Hawaï, par exemple par des communiqués de presse et des lettres ouvertes au premier ministre et aux universités qui appuient le projet de télescope.
4. Demandent à l'APN de communiquer son appui aux Autochtones d'Hawaï et d'écrire directement au gouverneur David Ige d'Hawaï pour exprimer sa solidarité avec les Autochtones d'Hawaï dans leurs efforts visant à protéger le Mauna Kea et à faire respecter leurs droits sur leurs terres.

#### **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le 28 avril 2020, le Chef national a fait parvenir une lettre au premier ministre pour lui demander que le Canada retire son soutien financier au projet de construction du télescope de trente mètres sur le site sacré de Mauna Kea (montagne blanche) situé sur l'île d'Hawaï (PCM 1).
- Des lettres ont été rédigées à l'intention des administrateurs principaux d'un certain nombre d'universités canadiennes affiliées, leur demandant de retirer leur soutien à la construction du télescope de trente mètres sur le site de Mauna Kea, afin d'illustrer leur engagement en faveur de la réconciliation avec les peuples autochtones (PCM 2).
- Une lettre a été envoyée le 28 avril 2020 au gouverneur David Ige (Hawaï) pour lui faire part du soutien et de la solidarité de l'APN envers le peuple Kanak Miaoli (nativs d'Hawaï) dans ses efforts pour protéger ses terres sacrées et ses droits relatifs au Mauna Kea, et pour l'inciter à cesser la construction du télescope de trente mètres en tant que geste de bonne foi et de moyen d'améliorer et(ou) renforcer les relations de l'État d'Hawaï avec les peuples autochtones (nativs d'Hawaï) (PCM 4).
- L'APN continue d'identifier les possibilités (le cas échéant) de manifester son soutien et sa solidarité envers les efforts des Autochtones hawaïens pour protéger le Mauna Kea par la voie de communiqués de presse, de lettres ouvertes et de messages de soutien dans les médias sociaux (PCM 3).

**ÉTAT :** En cours

---

<b>72/2019</b>	<b>Représentation au Comité exécutif, Île-du-Prince-Édouard</b>
----------------	---

---

**Proposeur(e) :** Alv Roderick Gould Jr, Chef, Première Nation Abegweit, Î.-P.-É.

**Coproposeur(e) :** Darlene Bernard, Chef, Première Nation de Lennox Island, Î.-P.-É

#### **POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de travailler avec les Chefs de l'Île-du-Prince-Édouard pour préparer une modification de l'article 17 de la Charte de l'APN en vue de la prochaine assemblée annuelle ou extraordinaire des Premières Nations en assemblée afin de modifier la composition du Comité exécutif pour permettre la nomination d'un(e) Chef régional(e) de l'Île-du-Prince-Édouard.



- 
2. Enjoignent à l'AFN de soumettre un avis écrit obligatoire conformément à l'article 27 de la Charte de l'APN dans le but de modifier la Charte.
- 

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Depuis août 2019, l'APN travaille avec les Chefs de l'Île-du-Prince-Édouard et le Comité des Chefs de l'APN sur le renouvellement de la Charte pour donner suite à cette résolution (PCM 1).
  - Un avis écrit sur l'inclusion de l'Î.-P.-É. en tant que région distincte au sein de l'APN a été préparé conformément à l'article 27 de la Charte et sera distribué 60 jours avant la prochaine Assemblée des Chefs (PCM 2).
- 

**ÉTAT :** En cours

---

<b>73/2019</b>	<b>Portefeuilles du Comité exécutif</b>
----------------	---

<b>Proposeur(e) :</b>	Dean Sayers, Chef, Première Nation Batchewana, Ont.
-----------------------	---

<b>Coproposeur(e) :</b>	Melvin Hardy, Chef, Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Première Nation de Rocky Bay), Ont.
-------------------------	--

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent que la Charte de l'Assemblée des Premières Nations (APN) soit modifiée à l'article 18, *Fonctions et pouvoirs du Comité exécutif*, au paragraphe 9 qui se lit actuellement comme suit : « Dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités, le Comité exécutif pourra, si requis, établir des portefeuilles et déployer les ressources nécessaires, sujet à l'approbation de la Confédération des Nations et selon la nature de la délégation de pouvoirs accordés par les Premières Nations-en-Assemblée », pour lire comme suit :
    - a. « 9. Le Chef national assignera ou réattribuera les sujets des portefeuilles aux Chefs régionaux siégeant au Comité exécutif pour diriger des domaines de travail précis selon les besoins. Dès leur affectation, les Chefs régionaux feront rapport trimestriellement au Comité exécutif et aux Premières Nations-en-assemblée, ainsi qu'à leur propre région. Si un Chef régional ne présente pas de rapport trimestriel, le Chef national pourra envisager de réattribuer le portefeuille.
      - a. Les titulaires de portefeuille seront chargés de diriger les travaux relatifs à leur portefeuille, en conformité avec les résolutions des Premières Nations-en-Assemblée;
      - b. Les titulaires de portefeuille présideront toutes les réunions du Comité des Chefs associé à leur portefeuille et superviseront les travaux du Comité des Chefs pour s'assurer que toutes les procédures et tous les processus sont suivis et respectés conformément au mandat, aux règlements et à la Charte de l'APN.
- 

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- La Charte de l'APN a été modifiée et une note de bas de page précise la date d'approbation des modifications. La Charte révisée est publiée sur le site web de l'APN.
-

**ÉTAT : Travaux complétés****74/2019 Comités des Chefs**

**Proposeur(e) :** Karen Batson, Chef, Première Nation de Pine Creek, Man.

**Coproposeur(e) :** Betsy Kennedy, Chef, Première Nation de War Lake, Man.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent que la Charte de l'Assemblée des Premières Nations (APN) soit modifiée à l'article 7, *Fonction et pouvoirs des Premières Nations-en-Assemblée*, afin d'ajouter un paragraphe 3 qui se lira comme suit :
  - a. « 3. Les Premières Nations-en-Assemblée, par voie de résolution, établiront de temps à autre un Comité des Chefs qui dirigera des travaux ou prendra des mesures sur un sujet précis;
    - a) Les membres d'un Comité des Chefs seront nommés par les Chefs régionaux selon les règles, politiques et procédures officielles de chaque région relatives aux activités des bureaux régionaux de l'APN;
    - b) Le Comité des Chefs rédigera un projet de mandat à sa première réunion pour guider les travaux et le transmettra au Comité exécutif pour approbation. Le mandat devra comprendre, au minimum, l'autorité, l'obligation de rendre compte, les modalités, les objectifs, la composition, la structure hiérarchique et le calendrier des travaux du Comité des Chefs.
    - c) Le Chef national sera membre d'office de tous les Comités des Chefs et désignera, par l'entremise d'un processus collaboratif avec le Comité exécutif, un membre du Comité exécutif à titre de titulaire du portefeuille qui agira à titre de président du Comité des Chefs.
    - d) Le titulaire du portefeuille choisira un coprésident parmi les membres du Comité des Chefs, qui appuiera le président et présidera toutes les réunions en l'absence du président titulaire du portefeuille.
    - e) Le Comité des Chefs n'aura en aucun cas le pouvoir d'adopter des motions qui lieront le Comité exécutif ou les Premières Nations-en-Assemblée, mais devra plutôt faire des recommandations au Comité exécutif et aux Premières Nations-en-Assemblée à des fins de vote.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- La Charte de l'APN a été modifiée et une note de bas de page précise la date d'approbation des modifications. La Charte révisée est publiée sur le site web de l'APN.

**ÉTAT : Travaux complétés**

**75/2019****Représentation au Comité exécutif, Île-du-Prince-Édouard**

**Proposeur(e) :** Alv Roderick Gould Jr, Chef, Première Nation Abegweit, Î.-P.-É.

**Coproposeur(e) :** Darlene Bernard, Chef, Première Nation de Lennox Island, Î.-P.-É

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent que la Charte de l'Assemblée des Premières Nations (APN) soit modifiée à l'article 22, *Élection et terme d'office*, pour lire comme suit :

a. « 6. Le Chef national prêtera serment selon la formulation des dispositions relatives au rôle, à la fonction, aux pouvoirs et à l'obligation de rendre compte contenues dans la Charte de l'APN. La prestation de serment comprendra une cérémonie guidée par le Conseil des gardiens du savoir.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- La Charte de l'APN a été modifiée et une note de bas de page précise la date d'approbation des modifications. La Charte révisée est publiée sur le site web de l'APN.

**ÉTAT : Travaux complétés****76/2019****Correction numérique à l'article 17 de la Charte de l'APN**

**Proposeur(e) :** Leah George-Wilson, Chef, Première Nation de Tsleil-Waututh (Burrard), C.-B.

**Coproposeur(e) :** Melvin Hardy, Chef, Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Première Nation de Rocky Bay), Ont.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent que la Charte de l'Assemblée des Premières Nations (APN) soit modifiée à l'article 17, *Composition du Comité exécutif*, pour inclure le numéro de paragraphe suivant :

a. « 4. », à être inséré avant le texte se lisant comme suit : « Les Chefs régionaux de l'APN seront élus pour une durée de trois ans et seront rééligibles. On pourra mettre fin à leur terme avant la date d'expiration si les Chefs de leur région en décident ainsi à une réunion convoquée à cet effet.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- La Charte de l'APN a été modifiée et une note de bas de page précise la date d'approbation des modifications. La Charte révisée est publiée sur le site web de l'APN.

**ÉTAT : Travaux complétés**

**77/2019****Prestation de serment des Chefs régionaux****Proposeur(e) :** Leah George-Wilson, Chef, Première Nation de Tseil-Waututh (Burrard), C.-B.**Coproposeur(e) :** Melvin Hardy, Chef, Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Première Nation de Rocky Bay), Ont.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent que la Charte de l'Assemblée des Premières Nations (APN) soit modifiée à l'article 19, *Responsabilités du Comité exécutif*, pour y ajouter ce qui suit :
  - a. « Chaque région doit adopter officiellement des règles, des politiques et des procédures pour le fonctionnement des bureaux régionaux de l'APN. »

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- La Charte de l'APN a été modifiée et une note de bas de page précise la date d'approbation des modifications. La Charte révisée est publiée sur le site web de l'APN.

**ÉTAT : Travaux complétés****78/2019****Approbation de la table des matières préliminaire d'une stratégie à long terme des Premières Nations sur l'eau potable et les eaux usées après 2021****Proposeur(e) :** Dan George, bande indienne de Burns Lake / Ts'il Kaz Koh, C.-B.**Coproposeur(e) :** R. Donald Maracle, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Déclarent que le gouvernement fédéral devrait informer proactivement les Premières Nations des questions financières relatives à la fourniture d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.
2. Approuvent par la présente la Table des matières préliminaire d'une Stratégie à long terme des Premières Nations sur l'eau et les eaux usées après 2021 en tant que document de travail pour guider les discussions futures avec les Premières Nations partout au Canada.
3. Appellent l'Assemblée des Premières Nations (APN) à faire admettre par le gouvernement fédéral que toute stratégie à long terme des Premières Nations en matière d'infrastructures essentielles doit être élaborée par les Premières Nations elles-mêmes dans le cadre d'une démarche conforme à nos propres processus de gouvernance.



- 
4. Enjoignent à l'APN de chercher des ressources suffisantes pour soutenir le dialogue avec les Premières Nations du Canada en 2020 afin d'élaborer une stratégie préliminaire à long terme sur l'eau et les eaux usées des Premières Nations.
  5. Enjoignent à l'APN de chercher des ressources suffisantes pour appuyer ce processus de dialogue avec les Premières Nations.
  6. Enjoignent à l'APN de présenter la stratégie préliminaire à long terme sur l'eau et les eaux usées des Premières Nations aux Chefs-en-assemblée dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle de l'APN en 2020.
  7. Enjoignent à l'APN d'allouer les ressources nécessaires pour soutenir la mise sur pied d'un collectif national de jeunes Autochtones consacré à l'eau, assorties d'un financement pour assurer le renforcement des capacités, des cours de formation et la réalisation de projets dans le but d'épauler les Chefs de file de la jeunesse et d'assurer la protection de l'environnement pour les futures générations.
- 

#### **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a été informée par Services aux Autochtones Canada (SAC) qu'en raison d'une retenue sur les fonds du budget de 2016 (1,8 milliard de dollars sur 5 ans), le Canada devait présenter au Cabinet une « stratégie à long terme » concernant les infrastructures hydrauliques des Premières Nations après 2021.
  - Après discussion avec le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) et après un examen détaillé avec le Comité des techniciens, l'APN a informé SAC que cette « stratégie à long terme » doit être élaborée conjointement avec les Premières Nations.
  - Des séances de mobilisation ont eu lieu fin 2019, sous la direction des régions.
  - De plus, le 3<sup>e</sup> symposium annuel sur l'eau a servi de forum de dialogue pour présenter la table des matières préliminaire en vue de l'affiner davantage.
  - La table des matières préliminaire présentée à l'AEC de 2019 a été affinée à la suite du 3<sup>e</sup> Symposium annuel sur l'eau et soumise pour approbation lors d'une réunion du CCLI le 9 mars 2020.
  - En raison de la COVID-19, le processus de mémoire au Cabinet concernant la stratégie à long terme a pris du retard.
  - L'APN collabore actuellement avec SAC pour déterminer les prochaines étapes appropriées afin d'assurer l'élaboration conjointe de la stratégie.
  - D'autres séances de mobilisation sont prévues à l'automne 2020, avec présentation d'un sommaire des résultats lors de l'AEC de 2020.
- 

**ÉTAT :** En cours

---

79/2019	<b>Plan d'action pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve</b>
---------	---

---

**Proposeur(e) :** Guy Louie, mandataire, Première Nation d'Ahousaht, C.-B.

---

**Coproposeur(e) :** Judith Sayers, mandataire, Première Nation de Toquaht, C.-B.

---

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

---



1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de trouver des ressources pour effectuer des recherches, si possible avec des partenaires externes, en vue :
  - a. de recueillir des données pour déterminer le nombre de membres des Premières Nations sans abri;
  - b. d'analyser ces données pour déterminer les causes et les lacunes dans les services, et notamment la pénurie de logements dans les réserves, qui poussent des citoyens à quitter leur communauté et empêchent les sans-abri d'avoir accès à un logement adéquat dans les réserves et hors réserve;
  - c. d'élaborer un mécanisme permettant aux Premières Nations d'avoir accès à des données pour leur propre usage.
2. Enjoignent à l'APN de chercher des ressources pour élaborer une ébauche de stratégie nationale sur l'itinérance des Premières Nations, alignée sur la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations. Cette stratégie définira des solutions globales à court, à moyen et à long terme réunissant plusieurs partenaires et un plan de défense d'intérêts qui sera présenté aux Chefs-en-assemblée aux fins de commentaires, d'approbation et de mises à jour, selon les besoins.
3. Enjoignent à l'APN de militer en faveur d'une solution multi partenariale pour s'attaquer à l'itinérance chez les Premières Nations et à ses causes sous-jacentes.
4. Pressent le gouvernement fédéral d'élaborer immédiatement avec les Premières Nations, le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures et l'APN des mesures visant à améliorer la prestation des programmes du gouvernement fédéral de lutte contre l'itinérance dans le cadre du transfert aux Premières Nations de l'entretien, du contrôle et de la gestion des logements et des infrastructures des Premières Nations.
5. Pressent le gouvernement fédéral de collaborer avec les Premières Nations et l'APN à l'amélioration immédiate des programmes sociaux et des mécanismes fiscaux pour lutter contre l'itinérance.
6. Pressent Emploi et Développement social Canada de modifier les critères d'accès au volet rural du budget pour permettre aux Premières Nations de construire des centres d'accueil et des foyers de groupe dans les réserves.

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Secteur de la recherche et de la coordination des politiques élabore actuellement une proposition de financement visant à éliminer l'itinérance au sein des Premières Nations (PCM 1 et 2).
- Fondé sur cette résolution, un plan d'action tentera de cibler les nombreux obstacles économiques et sociaux auxquels sont confrontées les citoyens sans abri des Premières Nations (PCM 3).
- Par conséquent, le plan d'action sera élaboré conformément à la *Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations*, ainsi qu'aux mandats de l'APN en matière de réduction de la pauvreté, de santé mentale et d'amélioration du marché du travail (PCM 2).

ÉTAT : En cours



<b>80/2019</b>	<b>Consultation et transparence du gouvernement fédéral concernant le programme du logement des Premières Nations et les changements apportés au financement</b>
----------------	--

**Proposeur(e) :** R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

**Coproposeur(e) :** Lance Haymond, Chef, Première Nation de Kebaowek, Qc.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Exhortent le ministre des Services aux Autochtones et son homologue responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dans un esprit de partenariat et de collaboration, à adopter et à appliquer sans délai le principe selon lequel aucun changement ne doit être apporté aux lois, aux règlements, aux politiques, aux programmes, aux services, aux formules et aux financements régionaux fédéraux du logement et des infrastructures des Premières Nations sans consultation et consentement préalables des Premières Nations.
2. Exhortent le gouvernement fédéral, une fois de plus, à élaborer immédiatement et conjointement avec le Comité des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur le logement et les infrastructures, des mesures visant à éliminer les obstacles, sinon à améliorer la mise en œuvre des programmes, des outils financiers et des projets fédéraux de logement et d'infrastructures connexes pendant le transfert de l'entretien, du contrôle et de la gestion des logements et des infrastructures connexes aux Premières Nations.
3. Exhortent le ministre des Services aux Autochtones et son homologue responsable de la SCHL à demander à leur ministère et organisme respectif de faire preuve de la plus grande transparence en informant par écrit et dès le début toutes les Premières Nations, l'APN et les organisations régionales des Premières Nations de tout changement ou nouveau projet envisagé dans les lois, les règlements, les politiques, les programmes, les services, les formules et les financements régionaux fédéraux du logement et des infrastructures des Premières Nations.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN est en train d'élaborer, avec l'aide des techniciens régionaux du logement, un projet de mesures de rendement à appliquer par Services aux Autochtones Canada (SAC) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), qui fera l'objet de discussions avec SAC et la SCHL et soumis à l'approbation préalable de l'APN.
- Une des options envisagées concernant un processus formel au niveau des hauts fonctionnaires est le rétablissement sous une forme renouvelée du comité de liaison APN-fédéral (SAC et SCHL), tel qu'il existait il y a plusieurs années. Ce comité assurerait un échange régulier d'informations entre l'APN, SAC et la SCHL sur les questions relatives aux programmes de logement et garantirait une meilleure communication.
- Le suivi en ce qui concerne le comité proposé a été bloqué à la suite de la COVID-19. Les lettres adressées aux ministres pour les informer de la résolution, obtenir un engagement envers les principes de transparence et d'information en temps opportun, ainsi que des engagements pour informer rapidement les Premières Nations des projets de modification aux programmes, aux services et au financement du logement ont également été reportées.



ÉTAT : En cours

**81/2019 Contrôle du logement par la nation dénée dans les Territoires du Nord-Ouest**

**Proposeur(e) :** April Martel, Chef, Première Nation de K'atl'Odeeche, T.N.-O.

**Coproposeur(e) :** Wanda Pascal, Chef, Conseil des Gwich'in Tetlit, T.N.-O.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Soutiennent la nation dénée dans ses efforts visant à établir une relation de nation à nation en matière de logement et d'infrastructures connexes qui respecte ses propres droits et qui remplit les obligations fédérales envers la nation et les communautés dénées.
2. Soutiennent la nation dénée dans ses efforts visant à obtenir des engagements fédéraux de Services aux Autochtones Canada, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et d'autres sources fédérales ainsi qu'un financement pluriannuel pour lui permettre de :
  - a. développer les compétences nécessaires pour gérer en permanence les logements et les infrastructures connexes de la nation et des communautés dénées;
  - b. faire participer les communautés dénées à l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle sur le logement et les infrastructures connexes de la nation dénée et d'un plan de mise en œuvre par étapes;
  - c. faire des recherches sur les affectations de fonds des programmes de logement et d'infrastructures connexes des gouvernements fédéral et des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) afin de déterminer si elles sont comparables aux niveaux de financement des programmes de logement et d'infrastructures connexes des Premières Nations dans le Sud;
  - d. mener une collecte continue de données sur le logement et les infrastructures connexes contrôlée par les Dénés et développer des moyens de stockage et d'analyse des données des Dénés;
  - e. acquérir des capacités pour discuter avec le Canada du transfert du contrôle du logement à la nation et aux communautés dénées;
  - f. veiller à ce que le financement des programmes de logement et d'infrastructures destinés aux Premières Nations des T.N.-O. soit fourni directement aux Premières Nations et qu'il ne soit pas géré par le gouvernement des T.N.-O.
3. Soutiennent la nation dénée dans les efforts qu'elle déploie auprès du Canada et des T.N.-O. pour assurer une pleine ouverture, coopération et transparence dans la réalisation de sa vision et de ses objectifs en matière de logement et d'infrastructures connexes.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**



- L'équipe du logement de l'APN a régulièrement cherché et trouvé pour les représentants de la nation dénée des possibilités de faire progresser leurs objectifs en matière de logement. Par exemple, la nation dénée a pu participer à la séance plénière du Forum national sur le logement et les infrastructures à Toronto à la mi-mars 2020. L'APN a également facilité les contacts entre la SCHL et l'équipe de soutien technique de la Nation dénée assuré par la société Innovation7. De plus, l'APN transmet régulièrement des renseignements pertinents au représentant technique de la nation dénée.

**ÉTAT :** En cours

<b>82/2019</b>	<b>Soutien à la poursuite de l'élaboration de la politique révisée de fonctionnement et d'entretien de Services aux Autochtones Canada et au financement intégral des besoins en matière de fonctionnement et d'entretien des Premières Nations</b>
----------------	---

**Proposeur(e) :** Lance Haymond, Chef, Première Nation de Kebaowek, Qc

**Coproposeur(e) :** R. Donald Maracle, Chef, Première Nation des Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'APN d'exhorter le gouvernement fédéral à soutenir et à financer la poursuite de l'élaboration d'une nouvelle politique de fonctionnement et d'entretien en collaboration avec Services aux Autochtones Canada et avec la pleine participation des Premières Nations et des organisations des Premières Nations.
2. Enjoignent à l'APN de veiller à ce que tous les aspects de la réforme du financement du fonctionnement et de l'entretien comprennent expressément les services fournis par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits.
3. Enjoignent à l'APN d'exhorter le gouvernement fédéral à commencer à doter les Premières Nations d'un financement adéquat pour élaborer des plans de gestion des biens entièrement chiffrés et fondés sur les normes de l'industrie et pour entreprendre des activités de sensibilisation, un renforcement des capacités et la mise en œuvre des plans de gestion des biens.
4. Enjoignent à l'APN d'exhorter le gouvernement fédéral à fournir des ressources aux Premières Nations pour soutenir leurs plans de gestion des biens entièrement chiffrés tant aujourd'hui que pour les années à venir.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN continue d'aider les Premières Nations à atteindre leurs objectifs en matière de gestion des biens. Des présentations ont été faites à cette fin dans le cadre du Forum national sur le logement et les infrastructures, à Toronto, à la mi-mars 2020.
- L'APN rencontre également Services aux Autochtones Canada (SAC) et les groupes de gestion des biens, tels que le Réseau canadien des gestionnaires d'actifs (CNAM) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM), pour faciliter le soutien technique au développement des capacités dans la cadre du Plan de gestion des biens des Premières Nations.



ÉTAT : En cours

**83/2019                    Contrôle de la gestion des urgences par les Premières Nations**

**Proposeur(e) :** Stacey Doore, mandataire, nation des Siksikas, Alb

**Coproposeur(e) :** Roy Fox, Chef, Première Nation des Blood, Alb.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de recommander au ministre des Services aux Autochtones Canada et au ministre de la Sécurité publique d'entreprendre immédiatement un examen du Programme d'aide à la gestion des urgences en collaboration avec les Premières Nations afin de s'assurer que celles-ci reçoivent un montant de fonds suffisant pour l'intégralité du continuum de la gestion des urgences (atténuation et prévention, préparation, intervention et rétablissement).
2. Enjoignent à l'APN d'obtenir des ressources pour travailler avec les Premières Nations à l'élaboration d'une proposition de politique qui présentera des recommandations claires au gouvernement pour soutenir le contrôle de la gestion des urgences et des services d'urgence par les Premières Nations. Cette proposition devrait comprendre les éléments suivants :
  - a. de nouveaux mécanismes de financement et des changements à apporter aux politiques pour permettre aux Premières Nations de créer des services de gestion des urgences dans leurs communautés, y compris des postes de directeurs de la gestion des urgences;
  - b. de nouveaux mécanismes de financement pour permettre aux Premières Nations de renforcer leurs capacités et leur formation en gestion des urgences par l'intermédiaire de programmes culturellement pertinents dirigés par les Premières Nations;
  - c. la mise sur pied d'un bureau national de gestion des urgences des Premières Nations qui aiderait toutes les nations à créer des services de gestion des urgences;
  - d. l'exercice clairement établi d'une compétence sur nos citoyens et nos territoires;
  - e. la consultation des Premières Nations qui possèdent une expertise et une expérience dans ce domaine et la nomination de ces dernières au sein de tout comité chargé de préparer la proposition.
3. Exigent que la proposition de politique soit présentée aux Chefs en assemblée dans les deux années suivant l'adoption de la présente résolution aux fins de discussion et d'approbation.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a rencontré et avisé Services aux Autochtones Canada (SAC) de l'objet de cette résolution, mais aucune réponse n'a été reçue.
- L'APN demandera une réunion de suivi avec SAC pour discuter de la résolution et de son potentiel en ce qui concerne la gestion des urgences des Premières Nations.



- L'APN élaborera une demande de financement en vue de la soumettre à SAC et aux Chefs-en-assemblée dans les deux ans à venir.

**ÉTAT :** En cours

84/2019

## **Appel à la planification de la gestion des mesures d'urgence pour les Premières Nations**

**Proposeur(e) :** Franklin Paibomsai (Shining Turtle), Chef, Première Nation de Whitefish River, Ont.

**Coproposeur(e) :** Kukpi7 Wayne Christian, bande indienne de Spallumcheen (Première Nation de Splatsin), C.-B.

#### **POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

- 1.** Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de recommander au Programme canadien pour la sûreté et la sécurité et à Services aux Autochtones Canada d'établir des partenariats avec les Premières Nations en vue de fournir un financement et des ressources appropriés, fiables et permanents qui permettront de garantir des interventions coordonnées dans la planification des urgences en cas de catastrophe naturelle touchant les Premières Nations.
  - 2.** Enjoignent à l'APN de préconiser des programmes de formation continue en gestion des mesures d'urgence, qui seraient axés sur la sensibilisation, l'état de préparation, l'intervention et le rétablissement. Ces programmes seront entièrement conçus, élaborés, dirigés, gérés et mis en place par les communautés ainsi que coordonnés à l'échelle régionale et nationale.
  - 3.** Demandent aux organismes de gestion des urgences municipaux, provinciaux et fédéraux :
    - a.** d'exploiter adéquatement et efficacement les possibilités de pratiquer l'entraide avec les Premières Nations de manière à régler les questions relatives aux urgences;
    - b.** de s'assurer que les programmes de formation en gestion des urgences sont appropriés à l'usage des Premières Nations sur les plans culturel et géographique.

## **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN continuera de plaider en faveur d'une collaboration avec Services aux Autochtones Canada (SAC) dans le cadre du Programme canadien de sûreté et de sécurité (PCSS) concernant le projet de gestion des risques d'incendie et des capacités d'évacuation dans les communautés isolées.
  - Le travail avec SAC doit inclure un partenariat avec l'APN et les Premières Nations identifiées dans le cadre de ce projet comme étant affectées par les incendies de forêt et les évacuations afin de fournir de façon permanente, fiable et appropriée un financement et des ressources pour assurer des interventions coordonnées dans les cas d'incendie de forêt affectant les Premières Nations.
  - L'APN continuera à sensibiliser ses partenaires en matière de gestion des urgences aux programmes de formation permanente dans ce domaine.

## **ÉTAT : En cours**

**85/2019                    Soutien au projet d'institut de formation en gestion des urgences des Premières Nations**

**Proposeur(e) :** Franklin Paibomsai (Shining Turtle), Chef, Première Nation de Whitefish River, Ont.

**Coproposeur(e) :** Craig Makinaw, Chef, Première Nation d'Ermineskin, Alb

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appuient la création d'un Institut de formation en gestion des urgences des Premières Nations qui sera axé sur la préparation des Premières Nations aux situations de catastrophe d'origine naturelle et humaine.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations de demander un appui financier au gouvernement du Canada pour réaliser le projet d'Institut de formation en gestion des urgences des Premières Nations, qui sera très utile aux citoyens et aux communautés des Premières Nations, axé sur les nations et(ou) les traités et dirigé par les communautés.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a rencontré Services aux Autochtones Canada (SAC) pour plaider en faveur d'un institut de formation des Premières Nations en matière de gestion des urgences, qui mettra l'accent sur la préparation des Premières Nations aux catastrophes naturelles et d'origine humaine.
- L'APN a rencontré Services aux Autochtones Canada pour discuter de cette résolution. En raison d'une réorganisation de la direction, aucune réponse n'a été reçue.
- L'APN demandera une réunion de suivi avec SAC pour discuter des impacts potentiels sur la gestion des urgences des Premières Nations.

**ÉTAT :** En cours

**86/2019                    Législation fédérale pour élaborer un cadre de mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones***

**Proposeur(e) :** Ronald E. Ignace, Chef, bande indienne de Skeetchestn, C.-B.

**Coproposeur(e) :** Kupki7 Wayne Christian, bande indienne de Spallumcheen (Première Nation de Splatsin), C.-B

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Recherchent un processus de collaboration avec le gouvernement fédéral, conformément à l'engagement pris par le Parti libéral du Canada lors de la 43<sup>e</sup> élection fédérale, en vertu duquel il a promis ce qui suit : « Nous avancerons en codéveloppant une loi de mise en œuvre de la Déclaration en tant que législation gouvernementale, rédigée conjointement, et ce, d'ici la fin de 2020. Nous veillerons à ce que



cette loi respecte dans son intégralité l'intention de la Déclaration. De plus, au moment de l'élaboration du projet de loi, les mesures prévues dans le projet de loi C-262 serviront de base minimale à respecter, et non d'un plafond à atteindre. »

2. Appellent le gouvernement du Canada à élaborer avec les Premières Nations un plan d'action national pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies, en gardant à l'esprit qu'il existe d'autres instruments des Nations Unies visant le respect des droits ancestraux, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme et le droit international en matière de droits de la personne, ainsi que l'Organisation des États américains et la Déclaration américaine des droits des peuples autochtones.

## **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a fait appel aux services de plusieurs experts juridiques concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) pour soutenir ses efforts de plaidoyer relatifs à l'élaboration d'une loi sur la Déclaration des Nations Unies.
  - L'APN recherche un financement auprès de Relations Couronne- Autochtones et Affaires du Nord Canada pour soutenir l'élaboration d'un plan d'action national visant à mettre en œuvre la déclaration des Nations Unies (PCM 2).

## ÉTAT : En cours

## **87/2019 Soutien à un processus de négociation et de mise en œuvre des traités internationaux**

**Proposeur(e) :** Dean Sayers, Chef, Ojibways de Batchewana, Ont.

**Coproposeur(e) :** Okimaw Henry Lewis, Première Nation d'Onion Lake, Sask.

#### **POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent au gouvernement du Canada de rencontrer une coalition de nations, telles que désignées par les Premières Nations signataires de traités historiques et numérotés, afin d'établir des principes de négociation et mettre en œuvre leurs traités internationaux.
  2. Enjoignent au gouvernement du Canada de s'engager dans des modèles de négociation qui ne nécessitent pas la perte des droits des Autochtones ou la domestication des traités internationaux.
  3. Enjoignent au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter de ses obligations en vertu des traités.
  4. Enjoignent au gouvernement du Canada de mettre en place un mécanisme permettant à la gouverneure générale de maintenir son rôle initial afin de garantir qu'aucune loi ne soit adoptée à moins d'appuyer les obligations du Canada vis-à-vis des Premières Nations en vertu des traités internationaux.
  5. Enjoignent au gouvernement du Canada de soutenir les Premières Nations dans l'élaboration de leurs propres processus d'édification des nations.



- 
6. Une lettre sera envoyée au gouvernement du Canada par le proposeur et le coproposeur de la présente résolution en vue d'obtenir une rencontre pour discuter des obligations de la Couronne en vertu des traités et de la mise en œuvre des traités internationaux.
  7. Une lettre sera envoyée par le proposeur et le coproposeur à chacune des régions signataires d'un traité afin d'établir une coalition de nations et désigner des représentants en vue des prochaines réunions avec le gouvernement du Canada.
  8. Enjoignent à l'APN d'exercer des pressions et d'assurer une coordination, tel que cela est demandé, pour s'assurer qu'aucun groupe visé par un traité n'est oublié.
- 

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN continue à soutenir les travaux en cours en ce qui concerne cette résolution, tel que selon les directives du proposeur et du coproposeur.
- 

**ÉTAT :** En cours

---

88/2019	<b>Réaffirmer les priorités régionales des Premières Nations en ce qui concerne la mise en œuvre de la <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i></b>
---------	---

**Proposeur(e) :** Reginald Bellerose, Chef, Première Nation de Muskowekwan, Sask.

---

**Coproposeur(e) :** Alvin Francis, Chef, Première Nation de Nekaneet, Sask.

---

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appellent le Canada à collaborer immédiatement et financer directement les discussions et les négociations avec les Premières Nations et les organismes régionaux, tel que déterminé par les détenteurs de droits (p.ex. les organisations régionales, les conseils tribaux, les organisations signataires de traités et les Premières Nations indépendantes), sans l'ingérence des provinces et des territoires, et à proposer une voie politique pour mettre en œuvre la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (la *Loi*), conformément aux principes énoncés dans les ordonnances de 2016 du Tribunal canadien des droits de la personne en ce qui concerne l'égalité réelle, l'intérêt supérieur de l'enfant, le financement fondé sur les besoins, le respect de la culture et de la langue et les situations particulières des enfants et des services des Premières Nations.
  2. Appellent le Canada à appuyer et financer immédiatement un processus de planification de la transition et de la mise en œuvre fondé sur les distinctions et dirigé par les Premières Nations, y compris le processus régional suivant pour la Saskatchewan :
    - a. Sous l'égide de la Fédération des nations autochtones souveraines (FSIN), un Comité de transition et de mise en œuvre pour l'autodétermination des enfants et des familles » (TIC), composé de représentants des conseils tribaux, des organismes indiens de services à l'enfance et à la famille, du groupe consultatif technique de la FSIN, des enfants et des familles de Premières Nations indépendantes et des Premières Nations. Le TIC fournira une orientation en vue d'une
-



voie politique exhaustive et efficace pour la mise en œuvre de la *Loi* en Saskatchewan, fondée sur la reconnaissance et le respect des détenteurs de droits appropriés et sur la tâche de réédifier les Premières Nations. Le travail du TIC, de la FSIN, du Groupe consultatif technique et du Groupe de travail politique des Chefs sur la protection et le mieux-être de l'enfance doit comprendre un effort stratégique de défense des intérêts pour que toutes les Premières Nations de la Saskatchewan puissent cerner et élaborer des options relativement aux éléments essentiels suivants :

- i. un document fondamental énonçant les rôles juridiques et politiques distincts des Premières Nations en tant que détenteurs de droits, des conseils tribaux, de la FSIN et des organismes indiens de services à l'enfance et à la famille en matière d'exercice de la compétence inhérente, d'administration et de règlement des différends concernant les enfants, les adolescents et les familles des Premières Nations – en mettant l'accent sur leur statut de détenteurs de droits;
  - ii. le pouvoir explicite d'axer le travail à l'échelle provinciale et régionale en appuyant le Traité de la Saskatchewan et les Premières Nations dans l'affirmation de leur souveraineté, de leur autodétermination et du respect de leurs décisions et de celles des conseils tribaux en tant qu'organes directeurs pour leurs citoyens;
  - iii. une approche cernant avec précision où et comment les organismes régionaux peuvent être utiles pour la défense des intérêts ou le soutien technique à l'échelle provinciale et régionale et comment leurs mandats devraient être élaborés par les Chefs de la Saskatchewan et prévoir l'obligation de leur rendre compte, sans enclaver les approches qui impliquent une délégation de pouvoirs provinciaux et le statu quo;
  - iv. s'assurer que les droits de la personne et les droits issus de traités des enfants et des familles des Premières Nations de la Saskatchewan sont à l'avant-plan du processus décisionnel, qu'il n'y a pas de distinction entre les systèmes dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci, au besoin, c'est-à-dire que les Premières Nations de la Saskatchewan peuvent favoriser le regroupement familial partout au Canada où résident leurs enfants (avec des mandats précis concernant les ententes interprovinciales);
  - v. veiller à ce que la réponse fédérale et provinciale à la mise en œuvre de la *Loi* soit élaborée en fonction des priorités et des pouvoirs des Chefs et des conseils tribaux de la Saskatchewan, reconnus et affirmés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
3. Appellent le Canada à soutenir et fournir immédiatement un financement et des ressources à long terme, durables et garantis par la loi, aux détenteurs de droits des Premières Nations, y compris en ce qui concerne les immobilisations et les infrastructures, et aux Premières Nations qui sont prêtes à aller de l'avant en matière de planification et(ou) de mise en œuvre de la *Loi*, sans délai ou ingérence de processus régionaux ou nationaux ou de tables régionales ou nationales.
  4. Appellent le Canada à s'engager à prévoir des fonds pour la mise en œuvre de la *Loi* dans le budget fédéral de 2020.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**



- L'APN consulte l'auteur sur la meilleure façon de soutenir la mise en œuvre de la résolution. Une lettre a été envoyée le 17 décembre 2019 au directeur de la protection de l'enfance de la Fédération des nations autochtones souveraines (FSIN) et est actuellement en attente d'une réponse.
- Un nouvel accord bilatéral a récemment été négocié, appelé « Protocole entre le Canada et l'APN concernant la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* » (le Protocole). Ce protocole régit tous les aspects de la mise en œuvre de la loi et constitue un mécanisme permettant de faire valoir les préoccupations des Premières Nations à l'échelle nationale. Il a reçu l'appui du Comité des Chefs et du Comité exécutif de l'APN et est en attente de sa ratification finale (PCM 2).
- Le Protocole ne porte pas atteinte aux droits des Premières Nations et des régions de conclure leurs propres ententes de mise en œuvre, y compris adopter leurs propres lois et politiques, que ce soit ou non dans le cadre de la *Loi* (PCM 2).

**ÉTAT :** En cours

---

<b>89/2019</b>	<b>Poursuite de la réforme du Programme d'aide au revenu des Premières Nations</b>
----------------	--

---

**Proposeur(e) :** David Monias, Chef, Pimicikamak, Man.

**Coproposeur(e) :** Franklin Paibomsai (Shining Turtle), Chef, Première Nation de Whitefish River, Ont.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'obtenir des fonds pour entreprendre une étude destinée à cerner les lacunes en matière de données et de services du Programme d'aide au revenu.
2. Enjoignent à l'APN de presser le gouvernement fédéral d'investir financièrement dans la réforme du Programme d'aide au revenu ainsi que dans l'élargissement des services de gestion de cas et du soutien préalable à l'emploi à toutes les Premières Nations.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS) s'est réuni en personne à Vancouver, en Colombie-Britannique, les 16 et 17 janvier 2020, et par téléconférence le 18 mars 2020, afin de définir la portée et d'élaborer une proposition d'étude du programme d'aide au revenu (AR) (PCM 1).
- Le GTTDS s'est réuni le 4 mai 2020 pour donner son avis sur la proposition d'étude élaborée en vue d'être soumise à Services aux Autochtones Canada (SAC). Ses commentaires concernant la proposition, y compris les changements recommandés lors de cette réunion du 4 mai, doivent être reçus d'ici le 27 mai 2020. Les résultats de cette étude seront utilisés en partie pour fournir des preuves à l'appui des demandes d'expansion visant la gestion de cas et les soutiens préalables à l'emploi, ainsi que de la nécessité de poursuivre les travaux de réforme du programme d'aide au revenu (PCM 2).



- L'APN a participé aux activités de sensibilisation en vue du budget fédéral, notamment en ce qui concerne l'élargissement de l'accès à la gestion de cas et aux soutiens préalables à l'emploi pour toutes les Premières Nations dans le cadre de la présentation prébudgétaire 2020 de l'APN (PCM 2).

**ÉTAT :** En cours

<b>90/2019</b>	<b>Soutien aux demandes d'indemnisation du Groupe des survivants du recours collectif <i>Externes</i></b>
----------------	---

**Proposeur(e) :** Kukp7i Rosanne Casimir, Tk'emlúps te Secwépemc, C.-B.

**Coproposeur(e) :** Kukp7i Wayne Christian, bande indienne de Spallumcheen (Première Nation de Splatsin), C.-B.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Exhortent le gouvernement fédéral à régler rapidement les demandes d'indemnisation du Groupe des survivants du recours collectif *Externes* afin que les anciens externes puissent être indemnisés de leur vivant pour les mauvais traitements qu'ils ont subis dans les pensionnats indiens.
2. Exhortent le gouvernement fédéral à verser aux anciens externes un paiement d'expérience commune égal à celui alloué aux anciens pensionnaires des pensionnats indiens en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (formule 10 + 3).
3. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations de discuter avec le Conseil exécutif des externes, le gouvernement fédéral et tous les organismes appropriés afin de militer en faveur du règlement du recours collectif *Externes*.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le 27 mars 2020, le Chef national a envoyé une lettre au Premier ministre et au ministre de la Justice pour demander au gouvernement fédéral de régler le recours collectif en cours des externes.
- L'APN, par l'intermédiaire du Chef régional Yakeleya, a commencé à prendre contact avec les représentants du recours collectif Gottfriedson afin de déterminer le type de soutien politique nécessaire au besoin.

**ÉTAT :** En cours



**91/2019                    Soutien aux demandes d'indemnisation du Groupe des descendants et du Groupe des bandes du recours collectif *Externes***

**Proposeur(e) :** Kukp7i Rosanne Casimir, Tk'emlúps te Secwépemc, C.-B..

**Coproposeur(e) :** Kukp7i Wayne Christian, bande indienne de Spallumcheen (Première Nation de Splatsin), C.-B.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Exhortent le gouvernement fédéral à régler les demandes d'indemnisation du Groupe des descendants du recours collectif *Externes* afin d'indemniser les familles des pertes culturelle et linguistique qu'elles ont subies en raison de la politique sur les pensionnats indiens.
2. Exhortent le gouvernement fédéral à régler les demandes d'indemnisation du Groupe des bandes du recours collectif *Externes* afin que les bandes revitalisent, protègent et maintiennent leurs cultures et leurs langues qui ont été érodées par la politique sur les pensionnats indiens.
3. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations de discuter avec le Conseil exécutif des externes, le gouvernement fédéral et tous les organismes appropriés afin de militer en faveur du règlement du recours collectif *Externes*.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le 27 mars 2020, le Chef national a envoyé une lettre au Premier ministre et au ministre de la Justice pour demander au gouvernement fédéral de régler le recours collectif en cours des externes.
- L'APN, par l'intermédiaire du Chef régional Yakeleya, a commencé à prendre contact avec les représentants du recours collectif Gottfriedson afin de déterminer le type de soutien politique nécessaire au besoin.

**ÉTAT :** En cours

**92/2019                    Confirmation de l'appui en faveur d'un jour férié national le 30 septembre et de l'appui à la cérémonie d'hommage et de reconnaissance des plaignants de Blackwater et Al.**

**Proposeur(e) :** Willie Blackwater, Chef, bande indienne de Gitsegukla, C.-B..

**Coproposeur(e) :** David Peter-Paul, Chef, Première Nation de Pabineau, N.-B.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Réitèrent leur appui à la résolution 72/2018 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Appui à l'organisation d'un jour férié national le 30 septembre et appui à la cérémonie d'hommage et de reconnaissance pour les plaignants de Blackwater et al.*



2. Appuient le soutien et l'hommage aux plaignants de Blackwater et al. pour leur bravoure, leur courage et leurs sacrifices dans leur combat historique pour les survivants des pensionnats indiens, les survivants intergénérationnels et leurs familles.
3. Enjoignent au Chef national et aux Chefs régionaux de l'APN d'appeler le gouvernement fédéral à veiller à ce que la commémoration publique de l'histoire et de l'héritage des pensionnats indiens demeure un élément essentiel du processus de réconciliation.
4. Enjoignent au Chef national de l'APN d'appeler le gouvernement fédéral à présenter un projet de loi déclarant le 30 septembre comme jour férié national afin de rendre hommage aux survivants des pensionnats indiens, aux survivants intergénérationnels, à leurs familles et à leurs communautés.
5. Enjoignent au Chef national et aux Chefs régionaux de l'APN d'appeler le gouvernement fédéral à travailler en collaboration et collectivement avec l'Assemblée des Premières Nations et l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique afin d'organiser une cérémonie nationale de reconnaissance du combat des plaignants de Blackwater et al. à l'occasion de la Journée de la chemise orange, le 30 septembre 2020, à Vancouver (Colombie-Britannique).
6. Enjoignent au Chef national et aux Chefs régionaux de l'APN d'appeler le Premier ministre Justin Trudeau et les Chefs de l'opposition à réaffirmer les excuses nationales présentées le 11 juin 2008 lors de la cérémonie de reconnaissance du combat des plaignants de Blackwater et al. le 30 septembre 2020.

#### **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- En septembre 2019, le Comité exécutif a adopté une motion pour que la Journée du gilet orange devienne un jour férié national pour la réconciliation.
- L'APN continue de plaider pour que le 30 septembre devienne un jour férié national afin de commémorer les survivants du système des pensionnats indiens, leurs familles et leurs communautés.
- Le Chef national Perry Bellegarde a envoyé une lettre le 25 février 2020 au ministre du Patrimoine, Steven Guilbeault, en soutien à la Journée du gilet orange et à une cérémonie d'hommage aux plaignants de Blackwater et al (PCM 3-6).

**ÉTAT :** En cours

<b>93/2019</b>	<b>Rassemblement national sur la consommation de drogues, en particulier les opioïdes et la méthamphétamine en cristaux</b>
----------------	---

**Proposeur(e) :** Margaret Swan, mandataire, Première Nation de Pinaymootang, Man

**Coproposeur(e) :** Franklin Paibomsai (Shining Turtle), Chef, Première Nation de Whitefish River, Ont.

#### **POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de presser Services aux Autochtones Canada, y compris la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, de soutenir l'organisation d'un rassemblement national sur la consommation d'opioïdes, de méthamphétamine en cristaux et



d'autres substances, organisé par le Secrétariat à la santé et au développement social des Premières Nations du Manitoba, au centre de la région. Ce rassemblement national permettra de faire connaître les services de traitement culturellement adaptés et axés sur la terre qui ont été mis sur pied par les Premières Nations et encouragera les participants à les mettre en place dans leurs nations respectives.

2. Enjoignent à l'APN de réclamer et d'obtenir des ressources pour toutes les Premières Nations, y compris celles du Manitoba, pour leur permettre d'élaborer leur propre stratégie de lutte contre la consommation d'opioïdes et de méthamphétamine en cristaux en s'inspirant des recommandations formulées lors du rassemblement national.
3. Enjoignent à l'APN de réclamer et d'obtenir des ressources humaines et financières communautaires pour la mise en œuvre de la stratégie de chaque nation.

#### **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Une proposition visant à organiser une rencontre nationale axée sur les questions liées à la consommation d'opioïdes et de méthamphétamines en cristaux a été soumise à Services aux Autochtones Canada (SAC). SAC a accusé réception de la proposition, mais en raison de la COVID-19, les discussions sur cette question sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.
- L'APN a tenu des réunions avec la division de la santé mentale de SAC pour discuter des ressources allouées aux Premières Nations en matière de toxicomanie. Les discussions ont notamment porté sur l'accès au Programme sur l'usage et les dépendances aux substances (PUDS) et l'Initiative canadienne de recherche sur l'abus de substances (ICRAS).
- Des discussions sont en cours et s'étendront pour englober la garantie de ressources humaines et financières communautaires.
- Un forum, initialement prévu pour mai 2020, a été reporté en raison de la COVID-19.

**ÉTAT :** En cours

**94/2019**

**Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)**

**Proposeur(e) :** Abram Benedict, Chef, Conseil des Mohawks d'Akwesasne, Ont.

**Coproposeur(e) :** R. Donald Maracle, Chef, Première Nation mohawk de la baie de Quinte, Ont

#### **POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations d'étudier la possibilité d'adhérer officiellement à l'Union internationale pour la conservation de la nature et au Comité canadien de l'Union internationale pour la conservation de la nature dans le but de soutenir les efforts continus de défense d'intérêts qui visent à accorder la priorité à la reconnaissance et à la protection des droits des Premières Nations inhérents, issus de traités et protégés par la Constitution dans toutes les activités liées à la conservation.
2. Enjoignent au Secteur de l'environnement de l'APN de présenter un compte rendu aux Chefs en assemblée ou au Comité exécutif de l'APN (selon le cas), par l'intermédiaire du Comité consultatif sur l'action pour le climat et l'environnement, concernant les possibilités proposées d'adhésion officielle à



I'Union internationale pour la conservation de la nature et au Comité canadien de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Les efforts pour adhérer à l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) se poursuivent tant à l'échelle nationale qu'internationale. Il convient de noter que le Congrès de l'IUCN sur la conservation, initialement prévu en juin 2020, a été reporté en raison de la pandémie de COVID-19.

**ÉTAT :** En cours

**95/2019**      **Partenariat complet avec les Premières Nations dans la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada**

**Proposeur(e) :** Keith Matthew, mandataire, Première Nation de Cayoose Creek, C.-B.

**Coproposeur(e) :** Joan Phillip, mandataire, bande indienne d'Osoyoos, C.-B.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN), avec l'appui du Comité consultatif sur l'action climatique et l'environnement (CCACE) et du Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP), de militer en faveur d'un partenariat complet et d'une inclusion significative des Premières Nations dans la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada (Approche pancanadienne).
2. Enjoignent à l'APN de veiller à ce que l'Approche pancanadienne reflète et prenne en compte de façon appropriée les différences et les préoccupations régionales des Premières Nations en organisant des activités coordonnées de participation régionale pour les Premières Nations.
3. Enjoignent à l'APN d'appeler le ministre de l'Environnement et des Changements climatiques du Canada (ECCC) de fournir une capacité financière suffisante pour soutenir les Premières Nations, les régions, les organisations provinciales et territoriales, les femmes, les aînés et les jeunes à participer à ces activités et à maintenir leur rôle important de gardiens de l'environnement et de leaders en matière de conservation.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Des efforts sont en cours, en coordination avec le Comité consultatif sur l'action climatique (CCAC), pour plaider en faveur d'un partenariat complet dans le cadre de l'approche pancanadienne et pour refléter les différences régionales (PCM 1 et 2).
- L'APN poursuit sa quête de ressources financières en raison du retard du budget fédéral dû à la pandémie de COVID-19 (PCM 3).
- Le premier de plusieurs ateliers techniques a eu lieu les 3 et 4 mars 2020 à Whitehorse, au Yukon, dans le cadre du Rassemblement national sur le climat du Secteur de l'environnement (PCM 3).



ÉTAT : En cours

**96/2019                    Soutien à la mise en œuvre de la décision de justice Ahousaht et al. (2009)**

**Proposeur(e) :** Guy Louie, mandataire, Première Nation d'Ahousaht, C.-B.

**Coproposeur(e) :** Scott McLeod, Chef, Première Nation de Nipissing, Ont.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Exhortent l'Assemblée des Premières Nations (APN) à pousser le gouvernement fédéral à mettre immédiatement en œuvre les droits de pêche ancestraux, y compris ceux des cinq Premières Nations d'Ahousaht, Ehlettesaht, Hesquiaht, Tla-o-qui-aht et Mowachaht/Muchalaht (cinq nations), tel que l'ont exigé les tribunaux, en prenant les mesures suivantes :
  - a. Enjoignent à l'APN de demander au ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et au ministre des Relations Couronne-Autochtones de mettre en œuvre les décisions de justice existantes concernant les pêches des Premières Nations, y compris celle rendu dans l'affaire *Ahousaht et al* (2009);
  - b. Exhortent l'APN à envoyer une lettre au premier ministre pour lui rappeler les demandes présentées par les cinq nations dans une lettre datée du 4 novembre 2019 :
    - i. Le premier ministre enjoint à ses ministres et à leur personnel (Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord et Pêches et Océans) de conclure une entente de réconciliation avec les cinq nations d'ici mars 2020 afin que celles-ci puissent commencer à pratiquer leurs pêches communautaires élargies pendant la saison de pêche 2020;
    - ii. Le premier ministre enjoint aux ministres de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord et de Pêches et Océans de tenir une réunion avec des représentants des cinq nations dès que possible afin que ces derniers puissent leur présenter un compte rendu de la situation directement ainsi que leur point de vue concernant les étapes restant à franchir pour conclure une entente avec le Canada;
    - iii. Le premier ministre reconnaît, qu'une entente soit conclue ou non, que les cinq nations doivent bénéficier de possibilités de pêche sérieuses et économiquement viables et qu'elles ont droit à ces possibilités;
    - iv. Le premier ministre enjoint au ministre des Pêches et des Océans de réviser les politiques et règlements pertinents afin d'encourager, plutôt que d'entraver, les pêches communautaires des cinq nations.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Chef régional Teegee s'est exprimé sur la mise en œuvre des droits de pêche des Premières Nations, y compris sur la décision *Ahousaht*, lors d'une réunion entre le Comité exécutif et la ministre des Pêches et des Océans le 21 mai 2020.



- Le Comité national sur les pêches continue d'être sollicité pour fournir des avis.

**ÉTAT :** En cours

**97/2019**      **Protection du droit inhérent des Premières Nations d'utiliser et de posséder des plumes et d'autres parties d'aigle à des fins sociales, culturelles et cérémonielles**

**Proposeur(e) :**    Ralph Leon, Chef, nation des Sts'ailes, C.-B.

**Coproposeur(e) :**   Wayne Christian, Chef, bande indienne de Spallumcheen (Première Nation de Splatsin), C.-B.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'exhorter les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à établir un processus pour régler les problèmes inhérents aux pratiques discriminatoires qui consistent à inculper les Premières Nations qui utilisent, possèdent ou transportent légitimement des plumes ou d'autres parties d'aigle.
2. Demandent à l'APN d'exiger immédiatement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qu'ils utilisent le processus de justice réparatrice autochtone approprié pour les Premières Nations déclarées coupables ou accusées à tort pour l'utilisation, la possession et le transport légitimes de plumes ou d'autres parties d'aigle.
3. Demandent à l'APN d'exhorter les agents fédéraux, provinciaux et territoriaux à prendre des mesures réparatrices — y compris la restitution, le rapatriement et la révision d'une condamnation — en cas de violation du droit des Premières Nations d'utiliser, de posséder et de transporter des plumes et d'autres parties d'aigle.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a envoyé une lettre le 20 mai 2020 au ministre de la Justice David Lametti concernant l'utilisation et la possession de plumes d'aigle.

**ÉTAT :** En cours

**98/2019****Réduction de la pauvreté pour toutes les Premières Nations au Canada****Proposeur(e) :** Craig Makinaw, Chef, Première Nation d'Ermineskin, Alb.**Coproposeur(e) :** Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de presser le gouvernement fédéral de fournir un financement durable et à long terme pour la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SCRP).
2. Enjoignent à l'APN d'obtenir du financement pour le Groupe de travail technique sur le développement social pour qu'il étudie l'applicabilité de la SCRP parmi les Premières Nations et qu'il formule des recommandations sur la façon de lutter contre la pauvreté.
3. Enjoignent à l'APN d'obtenir des fonds pour mener une étude sur des indicateurs et des mesures de la pauvreté propres aux Premières Nations.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS) s'est réuni en personne à Vancouver, en Colombie-Britannique, les 16 et 17 janvier 2020 ainsi que par téléconférence le 18 mars 2020, afin de définir et d'élaborer une proposition pour l'étude d'indicateurs et de mesures de la pauvreté propres aux Premières Nations (PCM 3).
- Lors de ces réunions, le GTTDS a exprimé le besoin de financement et d'action pour lutter contre la pauvreté chez les Premières Nations (PCM 1).
- Lors de la réunion du 18 mars 2020, le GTTDS a également abordé la question de la pertinence et de l'applicabilité de la Stratégie de réduction de la pauvreté chez les Premières Nations (PCM 2). Il a donné son avis sur la lutte contre la pauvreté et les soutiens nécessaires dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 (PCM 2).
- Le GTTDS s'est réuni le 4 mai 2020 pour donner son avis sur la proposition d'étude élaborée en vue d'être soumise à Services aux Autochtones Canada (SAC). Les commentaires du GTTDS concernant la proposition, y compris les changements recommandés lors de la réunion du 4 mai, doivent être reçus d'ici le 27 mai 2020. (PCM 3).
- L'étude vise à développer des outils, tels que des mesures et des indicateurs de pauvreté appropriés pour les Premières Nations, que les Premières Nations et le Canada pourront utiliser pour leurs propres évaluations et recherches en matière de pauvreté chez les Premières Nations (PCM 2).

**ÉTAT :** En cours

**99/2019****Développement durable et garantie financière****Proposeur(e) :** Robert Phillips, mandataire, Nak'azdli Whut'en, C.-B.**Coproposeur(e) :** Dan George, Chef, Première Nation de Burns Lake, C.-B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN), par l'intermédiaire du Comité des Chefs sur le développement économique, de soutenir et faciliter les efforts des Premières Nations dans leur droit de gérer l'exploitation des ressources minérales d'une manière qui protège et conserve l'environnement, tout en améliorant le bien-être social, culturel, économique et politique des Premières Nations.
2. Demandent aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada d'élaborer, en partenariat avec les Premières Nations, des mesures législatives et réglementaires, fondées sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies), pour :
  - a. améliorer la durabilité environnementale;
  - b. limiter les risques en exigeant des sociétés minières qu'elles fournissent d'avance des garanties financières complètes et solides pour assurer la remise en état des sites miniers et prévenir le risque de catastrophe minière.
3. Demandent au gouvernement fédéral d'organiser une réunion avec les Premières Nations et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour étudier l'élaboration d'outils et de processus qui garantissent l'assainissement et la remise en état des terres et territoires des Premières Nations en respectant pleinement la Déclaration des Nations Unies.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Des réunions bilatérales ont eu lieu avec des représentants de Ressources naturelles Canada (RNCan) afin d'élaborer un plan de travail qui fera progresser la mise au point d'outils et de processus pour soutenir le développement durable et de discuter de l'établissement de partenariats avec les Premières Nations sur la durabilité environnementale par l'entremise d'une participation directe aux processus législatifs et réglementaires (PCM 2 et 3).
- L'APN souhaite que le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) puisse rencontrer le ministre des Ressources naturelles en juin 2020 pour discuter des questions relatives à l'exploitation des ressources naturelles (PCM 1).

**ÉTAT :** En cours

**100/2019****De nouveaux investissements dans la participation des Premières Nations à l'économie****Proposeur(e) :**

Keith Matthew, mandataire, Première Nation de Cayoose Creek, C.-B.

**Coproposeur(e) :**

Harvey McLeod, Chef, bande indienne d'Upper Nicola, C.-B.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'exhorter le gouvernement du Canada à réaliser des investissements essentiels dans une nouvelle stratégie et un nouveau cadre qui accordent la priorité à un financement directement aux Premières Nations.
2. Enjoignent à l'APN de travailler avec le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Services aux Autochtones Canada et de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord, pour recueillir de l'information et entreprendre des recherches et une analyse sur les besoins de financement et pour déterminer les volets d'une approche stratégique coordonnée par les Premières Nations destinée à réaliser de nouveaux investissements pour favoriser la participation des Premières Nations à l'économie.
3. Enjoignent à l'APN, suivant les conseils du Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE), de :
  - a. préparer une approche stratégique et une étude de cas des Premières Nations pour réaliser de nouveaux investissements destinés à favoriser la participation des Premières Nations à l'économie,
  - b. mettre sur pied un comité technique provisoire.
4. Demandent au gouvernement du Canada de fournir des ressources au CCDE et à l'APN pour entreprendre des travaux avec les Premières Nations qui consisteront à déterminer les nouveaux investissements nécessaires pour les programmes, services et mesures incitatives économiques des Premières Nations et à cerner l'équité, le financement des grands projets et le soutien en matière de renforcement des capacités nécessaires pour favoriser participation des Premières Nations à tous les aspects de l'économie.
5. Enjoignent au CCDE de présenter un compte rendu à l'Assemblée des Chefs-en-assemblée à la prochaine Assemblée générale annuelle, en juillet 2020.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) a examiné les éléments clés d'une approche politique en matière de participation des Premières Nations à l'économie lors de ses réunions du 2 décembre 2019 et du 23 avril 2020.
- L'APN prépare un document de travail préliminaire sur la structure actuelle du Programme de développement économique des Autochtones du Canada en vue d'établir un nouveau cadre stratégique de développement économique des Premières Nations envisageant de nouveaux investissements durables à long terme, des capacités accrues, une gouvernance et un cadre financier (PCM 2 et no 3).
- L'APN a lancé un processus visant à mettre sur pied un comité technique intérimaire. L'APN continue à travailler avec les régions pour identifier des représentants techniques qui siègeront au comité. (PCM 3).



- Une proposition de ressources pour l'APN et le CCED a été soumise afin de poursuivre l'élaboration de l'approche politique et de l'analyse de rentabilisation concernant de nouveaux investissements en matière de participation des Premières Nations à l'économie (PCM 3).
- Le Chef national a envoyé une lettre au ministre de Services aux Autochtones Canada, Marc Miller, le 17 avril 2020. La lettre soulignait l'importance de la participation des Premières Nations à l'économie et de veiller à ce que le secteur privé des Premières Nations soit pris en compte et inclus dans les initiatives fédérales de relance économique en réponse à la pandémie de COVID-19 (PCM 1).

**ÉTAT :** En cours

---

**101/2019              Priorités de l'Assemblée des Premières Nations concernant le cannabis et les modifications législatives au projet de loi C-45, *Loi sur le cannabis***

---

**Proposeur(e) :** Scott McLeod, Chef, Première Nation de Nipissing, Ont.

**Coproposeur(e) :** Keith Mathews, mandataire, Première Nation de Cayoose Creek, C.-B.

---

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent au Chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN) de faire de la compétence des Premières Nations sur le cannabis une priorité de premier plan.
2. Enjoignent au Comité des Chefs de l'APN sur le cannabis (CCC) d'élaborer avec le Canada un cadre fédéral des Premières Nations pour la création d'une commission de réglementation du cannabis, dont les activités seraient axées, entre autres, sur la production, la transformation, la culture, la distribution, la vente, la santé, la sécurité et l'élaboration de lois concernant le cannabis d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2020.
3. Enjoignent au CCC de collaborer avec le Canada pour apporter des modifications législatives :
  - a. respecter et reconnaître la compétence des gouvernements des Premières Nations de proclamer des lois pour réglementer le cannabis sur leurs territoires,
  - b. la Loi sur le cannabis,
  - c. la Loi sur la taxe d'accise,
  - d. le Code criminel du Canada,
  - e. la Loi canadienne sur la santé,
  - f. le Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales,
  - g. toute autre loi ou tout autre règlement, s'il y a lieu.
4. Enjoignent au Chef national de l'APN d'exhorter le Canada à modifier le projet de loi C-45, *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois*, comme suit :



- a. reconnaître les processus parallèles des Premières Nations concernant, entre autres, la réglementation du cannabis et le pouvoir législatif sur le cannabis sur les territoires des Premières Nations;
  - b. mettre sur pied une commission sur le cannabis, par l'intermédiaire du CCC, qui tiendra compte, entre autres sujets, de la réglementation du cannabis et du pouvoir législatif sur le cannabis sur les territoires des Premières Nations;
  - c. permettre la conclusion d'accords de partage des recettes provenant de la taxe d'accise fédérale avec les Premières Nations, semblables aux accords de coordination de la taxation du cannabis conclus avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.
5. Appellent le Canada à fournir des fonds aux gouvernements et aux organisations des Premières Nations à l'échelle nationale, régionale et locale pour tenir compte de leurs intérêts en matière de légalisation du cannabis.
6. Enjoignent à l'APN d'élaborer des documents de communication sur la compétence des Premières Nations, le développement économique et la santé publique, qui pourront être distribués à l'ensemble des Premières Nations.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Comité des Chefs sur le cannabis est en train d'élaborer un cadre Premières Nations-fédéral sur le cannabis pour les Premières Nations, qui visera à créer un espace permettant aux Premières Nations d'exercer leur autonomie en matière de cannabis.
- Le cadre sera large, afin d'englober toutes les Premières Nations, mais il sera suffisamment souple pour répondre aux besoins et aux intérêts de chaque Première Nation.
- Les modifications législatives recommandées seront présentées dès réception des recommandations du Comité des Chefs.

**ÉTAT :** En cours

<b>102/2019</b>	<b>Soutien à l'intégralité de la remise en état, de l'assainissement et de la restauration de tous les sites d'extraction de pétrole et de gaz fermés et abandonnés, y compris toutes les infrastructures connexes</b>
-----------------	--

**Proposeur(e) :** Irvin Bull, Chef, Première Nation de Louis Bull, Alb.**Coproposeur(e) :** Leonard Standingontheroad, Chef, Première Nation Montana, Alb.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appellent Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC) à adopter un processus rigoureux de remise en état et d'assainissement qui :
  - a. réduit la perturbation des terres;



- 
- b. assure le nettoyage de la contamination (ce qu'on appelle la remise en état et l'assainissement), y compris les conduites enterrées et les infrastructures connexes;
  - c. comprend la récupération, l'entreposage et le remplacement du sol;
  - d. conduit à la revégétalisation d'une zone.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de militer en faveur de processus complets de remise en état, d'assainissement et de restauration pour assurer la protection des droits inhérents, issus de traités et protégés par la Constitution des Premières Nations et de se conformer avec le rétablissement de la terre aussi près de son « état original » qu'avant sa perturbation.
3. Appellent PGIC à :
- a. approuver les certificats de remise en état et d'assainissement seulement après que la compagnie a démontré que toutes les exigences de remise en état ont été respectées, y compris la décision du directeur exécutif de PGIC;
  - b. approuver un certificat de remise en état et d'assainissement avant qu'une entreprise puisse fermer ses projets et mettre fin aux baux de surface;
  - c. veiller à ce que les entreprises respectent des échéanciers rigoureux et d'autres critères convenus par les Premières Nations touchées afin d'éviter tout problème d'abandon.
4. Les Chefs appellent PGIC à refuser l'approbation ou de fournir un certificat de remise en état à toute entreprise jusqu'à ce que cette dernière puisse démontrer à une Première Nation concernée que le site fonctionne de la même façon qu'avant qu'il ne soit perturbé et qu'il ne nécessite aucune autre intervention.
- 

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Une lettre de mai 2020 est en cours de finalisation, en collaboration avec le Secteur économique, pour demander à Indian Oil and Gas Canada de respecter les directives émises par les Chefs-en-assemblée (PCM 1, 2, 3, 4).
  - En réponse à l'annonce d'un financement fédéral pour les puits de pétrole et de gaz inactifs et orphelins, une lettre au Premier ministre a été rédigée, exhortant le gouvernement du Canada à s'assurer que tout processus respecte les droits inhérents des Premières Nations, les droits issus de traités et les droits protégés par la Constitution (PCM 2).
- 

**ÉTAT :** En cours

**103/2019 Cesser de dépendre des génératrices diésels dans les communautés rurales et éloignées des Premières Nations****Proposeur(e) :** Dana Tizya-Tramm, Chef, Première Nation des Gwitchin Vuntut, Yk.**Coproposeur(e) :** Chad Eneas, Chef, bande indienne de Penticton, C.-B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de veiller à ce que des plans et des mesures qui encouragent les Premières Nations rurales et éloignées dépendant de génératrices diésels à adopter des sources d'énergie renouvelables soient inclus dans la stratégie sur le climat qui est actuellement élaborée par l'APN et orientée par les Premières Nations.
2. Demandent au gouvernement fédéral de commencer immédiatement à consulter directement les Premières Nations rurales et éloignées qui dépendent de génératrices diésels et de collaborer avec elles à l'élaboration et à la mise en œuvre conjointes de plans et de mesures, englobant les ressources humaines et financières nécessaires, pour cesser de dépendre des génératrices diésels au plus tard en 2030.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Les discussions lors du Rassemblement national sur le climat à Whitehorse, au Yukon, ont mis en évidence l'importance de l'énergie propre dirigée par les Premières Nations. Par le biais du Comité consultatif sur l'action climatique et l'environnement (ACE), ces perspectives sont au cœur de la stratégie nationale sur le climat (PCM 1, 2).
- La stratégie sur le climat est actuellement en cours d'élaboration et un plan de mobilisation régionale est également en cours d'élaboration pour le printemps/été 2020 (PCM 1 et 2).
- Bien que les engagements fédéraux visant à « soutenir la transition des communautés autochtones de la dépendance au diesel vers une énergie propre, renouvelable et fiable d'ici 2030 » soient encore en cours de finalisation, l'APN travaille avec le Comité consultatif sur l'action climatique et l'environnement (ACE), le Comité conjoint sur l'action climatique (CCAC) et d'autres partenaires - notamment la Première Nation des Gwitchin Vuntut et l'Indigenous Clean Energy Social Enterprise - pour orienter tout plan et(ou) toute mesure que le gouvernement fédéral pourrait adopter pour soutenir la transition des Premières Nations rurales et éloignées dépendantes du diesel vers des sources d'énergie renouvelables (PCM 1 et 2).

**ÉTAT : En cours**



<b>104/2019</b>	<b>Soutien à la bande indienne de Penticton dans ses efforts pour obtenir justice dans la revendication particulière valable portant sur South Okanagan Commonage</b>
-----------------	---

**Proposeur(e) :** Harvey McLeod, Chef, bande indienne d'Upper Nicola, C.-B.

**Coproposeur(e) :** Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Soutiennent pleinement la bande indienne de Penticton dans sa volonté de recevoir un mandat de collaboration au sein du Cabinet en vue d'obtenir un règlement juste, équitable et opportun de la revendication particulière portant sur South Okanagan Commonage, tout en intégrant les recommandations formulées dans le rapport de 2016 du vérificateur général.
2. Demandent que le gouvernement fédéral délaisse immédiatement sa politique actuelle de financement par prêt accordé aux nations autochtones pour participer aux négociations des revendications particulières acceptées. Les nations autochtones ne devraient pas avoir à payer pour le règlement des revendications contre la Couronne fédérale qui ont été acceptées aux fins de négociations, ni être tenues d'augmenter leur dette financière pendant la négociation de revendications particulières. Le financement doit être suffisant pour négocier équitablement et rapidement le règlement de ces revendications particulières historiques.
3. Exhortent le Canada à prendre des mesures immédiates pour élaborer, avec la pleine participation des nations autochtones, un processus de règlement des revendications particulières vraiment indépendant qui accorde une importance égale à l'inclusion des ordres juridiques autochtones et qui est conforme à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et à d'autres mécanismes internationaux des droits de la personne dont le Canada est un des signataires.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN, en coordination avec le Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources, continue de plaider pour un Groupe de travail technique conjoint (GTTC) sur les revendications particulières en vue de l'élaboration d'un processus de revendications particulières entièrement indépendant.
- L'APN continue de plaider en faveur d'un financement des revendications particulières qui soit équitable, transparent et durable afin de soutenir les Premières Nations dans le cadre du processus des revendications particulières.

**ÉTAT :** En cours

<b>105/2019</b>	<b>Soutien à la conclusion des accords de revendications territoriales des Dénésulines d'Athabasca et des Dénés du Ghôtelnene K'odtineh</b>
-----------------	---

**Proposeur(e) :** Ted Quewezance, mandataire, Première Nation de Key, Sask.



**Coproposeur(e) :** Wayne Christian, Chef, bande indienne de Spallumcheen (Première Nation de Splatsin), C.-B.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Soutiennent la conclusion immédiate des accords de revendications territoriales des Dénésulines d'Athabasca et des Dénés de Ghotelnene K'odtineh.
  2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations d'envoyer une lettre à la ministre Bennett pour lui demander la conclusion immédiate des accords de revendications territoriales des Dénésulines d'Athabasca et des Dénés de Ghotelnene K'odtineh.
  3. Exhortent le Canada à reprendre immédiatement les négociations avec les Dénésulines d'Athabasca et les Dénés de Ghotelnene K'odtineh et à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour conclure les accords de revendications territoriales.

## **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN rédige actuellement une lettre et planifie une campagne de sensibilisation pour que le gouvernement du Canada signe et mette en œuvre les accords.

## **ÉTAT :**

106/2019

## **Appui à l'immunité fiscale des Premières Nations**

**Proposeur(e) :** Gerry Duquette Jr., Chef, Première Nation de Dokis, Ont.

**Coproposeur(e) :** R. Donald Maracle, Chef, Première Nation mohawk de la baie de Quinte, Ont.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Rejettent l'imposition de toute taxe qui viole l'immunité fiscale des Premières Nations.
  2. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'appuyer les négociations entre les Chefs de l'Ontario (COO) et le gouvernement du Canada visant à obtenir, pour les individus et les bandes des Premières Nations, une exemption de toutes les formes de taxe sur le carbone dans les réserves.
  3. Demandent à l'APN de prévoir un lieu où les Chefs de l'Ontario pourront présenter un rapport sur les résultats et les recommandations des négociations à la prochaine Assemblée des Chefs de l'Ontario.

## **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN est en pourparlers avec le gouvernement fédéral afin d'ouvrir un espace pour le processus de codéveloppement proposé par les Chefs de l'Ontario (PCM 2 et 3).
  - Les discussions au sein du Comité conjoint sur l'action climatique (CCAC) font avancer les considérations liées aux Premières Nations dans le cadre du prochain examen intermédiaire de la tarification du carbone pour 2020. Des lettres à la ministre d'Environnement et Changement climatique Canada et aux



sous-ministres Hogan et Rochon ont été envoyées en mai 2020 pour faire avancer ces travaux (PCM 2 et 3).

**ÉTAT :** En cours

---

**107/2019                  Inclusion des Premières Nations dans les discussions sur la stabilisation fiscale**

---

**Proposeur(e) :** Michael LeBourdais, Chef, bande indienne de Whispering Pines/Clinton, C.-B.

**Coproposeur(e) :** Greg Desjarlais, Chef, Première Nation de Frog Lake, Alb.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Exhortent le gouvernement du Canada à inclure les Premières Nations dans toute discussion avec les provinces ou territoires concernant les modifications à apporter au Programme de stabilisation fiscale.
2. Exhortent le Canada à incorporer des questions sur les structures, lois, politiques et programmes de péréquation fiscale dans toute conférence des premiers ministres engageant les Premières Nations.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a fait part de la nécessité d'inclure les Premières Nations dans les discussions sur la stabilisation financière avant la réunion des premiers ministres, initialement prévue le 12 mars 2020. La réunion a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19 (PCM 1).
- L'APN continue de plaider pour l'inclusion des Premières Nations à toute table fédérale-provinciale-territoriale touchant les droits des Premières Nations et pour une réunion des premiers ministres sur les priorités des Premières Nations (PCM 2).

**ÉTAT :** En cours

---

---

**108/2019                  Soutien à la Unvalidated Day School Society of Canada**

---

**Proposeur(e) :** Margaret Swan, mandataire, Première Nation de Pinaymootang, Man.

**Coproposeur(e) :** Derrick Henderson, Chef, Première Nation de Sagkeeng, Man.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent au Chef national et aux Chefs régionaux de l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'exhorter le gouvernement fédéral à :
  - a. accepter sa responsabilité fiduciaire à l'égard des écoles susmentionnées, 620 et plus, afin que 264 000 à 665 000 citoyens autochtones obtiennent justice et une indemnisation, comme cela a été le cas dans le cadre des ententes précédentes;



- 
- b. élaborer une entente pour prendre en compte toutes les écoles susmentionnées et fournir le financement nécessaire.
- 

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Une lettre a été rédigée à l'attention du ministre de la Justice, David Lametti, pour demander au gouvernement fédéral d'accepter sa responsabilité fiduciaire et de faire progresser un processus avec la Unvalidated School Society afin de travailler à une résolution négociée de cette question.
- 

**ÉTAT :** En cours

---

**109/2019**                   **Approches de guérison des Premières Nations face à la crise de la consommation d'opioïdes**

---

**Proposeur(e) :**           Dean Sayers, Chef, Première Nation de Batchewana, Ont.

---

**Coproposeur(e) :**           Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.

---

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

- Exhortent Services aux Autochtones Canada et Santé Canada à remplir leurs obligations fiduciaires de soutenir et financer intégralement les approches holistiques de guérison des Premières Nations visant à enrayer la crise de la consommation d'opioïdes.
- 

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a rencontré la division de la santé mentale de Services aux Autochtones Canada (SAC) pour discuter des ressources destinées aux Premières Nations en matière de toxicomanie, telles que le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations, et de l'accès au Programme sur l'usage et les dépendances aux substances (PUDS) et l'Initiative canadienne de recherche en abus de substance (ICRAS).
- 

**ÉTAT :** En cours

---

**110/2019****Financement pour les programmes, les services et les mesures de soutien destinés aux adultes handicapés des Premières Nations****Proposeur(e) :** Derek Henderson, Chef, Première Nation Sagkeeng, Man.**Coproposeur(e) :** Karen Batson, Chef, Première Nation de Pine Creek, Man.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Reconnaissent et confirment le droit des adultes et des jeunes handicapés des Premières Nations d'avoir accès à des programmes, à des services et à des mesures de soutien, y compris des activités sportives, au sein de leur communauté dans tout le Canada.
2. Enjoignent au Chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au gouvernement du Canada, notamment à Emploi et Développement social Canada et à Services aux Autochtones Canada, de fournir un financement équitable pour les programmes, les services et les mesures de soutien nécessaires pour que les adultes handicapés des Premières Nations puissent vivre au sein de leur communauté par choix, de façon autonome, et en toute dignité.
3. Enjoignent au Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines, et au Comité des Chefs sur la santé de l'APN d'exhorter le gouvernement du Canada à collaborer avec les Premières Nations pour élaborer un cadre stratégique et un cadre de financement propres aux Premières Nations qui garantissent le droit à l'accès à un continuum de mesures de soutien et de services commençant avant la naissance et allant jusqu'à la mort, pour toutes les personnes des Premières Nations vivant avec un handicap, quels que soient leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur statut socioéconomique ou leur lieu de résidence, et pour s'assurer que le cadre stratégique et le cadre de financement sont dotés de ressources et rendus opérationnels.
4. Demandent à l'APN de présenter à l'Assemblée générale annuelle des Chefs en 2020 un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des nombreuses résolutions demandant l'amélioration des programmes, des services et du financement pour les personnes handicapées des Premières Nations.
5. Demandent au secrétariat du Secteur de l'économie de l'APN d'établir immédiatement un sous-groupe de travail national des Premières Nations sur les adultes handicapés, dont le mandat serait d'améliorer les programmes, les services et le financement pour les personnes handicapées des Premières Nations.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN continue de plaider auprès de ses partenaires fédéraux, notamment Services aux Autochtones Canada, l'Agence de santé publique du Canada, Emploi et Développement social Canada et Patrimoine canadien, pour améliorer l'accès aux programmes, au financement, aux services et aux soutiens. (PCM 1, 2 et 3).
- L'APN a rencontré le Conseil autochtone pour le sport, l'activité physique et les loisirs afin d'étudier la possibilité d'inclure les personnes handicapées des Premières Nations dans les sports et de financer la participation des Premières Nations aux Jeux paralympiques (PCM 1).
- Les travaux visant à financer et à mettre en place un sous-groupe de travail sur les adultes handicapés, en collaboration avec le Secteur de la santé de l'APN, sont en suspens en raison de la COVID-19.



- Les travaux sont axés sur une politique propre aux Premières Nations et sur un cadre de financement garantissant l'accès au continuum de soins sur sept générations (PCM 1, 2, 3 et 5).
- L'APN continue de réclamer des ressources du gouvernement fédéral afin de s'assurer que les adultes handicapés des Premières Nations soient pris en compte dans le rapport provisoire du Canada à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en vue du rapport prévu pour septembre 2020 (PCM 1, 2 et 3).
- Des conseils sont sollicités de la part du Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines et du Comité des Chefs sur la santé, et des comptes rendus sont proposés régulièrement (PCM 1, 3 et 4).

**ÉTAT :** En cours

**111/2019**

### Soutien à l'Institut Nechi

**Proposeur(e) :** Craig Makinaw, Chef, Première Nation d'Ermineskin, Alb.

**Coproposeur(e) :** R. Donald Maracle, Chef, Première Nation mohawk de la baie de Quinte, Ont.

#### POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de reconnaître que les organismes, comme l'Institut Nechi, sont essentiels à la guérison de nos membres et de défendre les intérêts de ces organismes lorsqu'ils font face à des violations unilatérales et ciblées.
2. Enjoignent au Chef national de l'APN et au Comité exécutif de l'APN d'établir des priorités, de continuer à soutenir la santé mentale et la lutte contre les toxicomanies, et de travailler avec les organismes qui soutiennent la formation, l'éducation et le renforcement des capacités, comme l'Institut Nechi.
3. Enjoignent à l'APN de travailler en collaboration avec des organismes comme l'Institut Nechi à l'établissement d'une stratégie autochtone nationale de guérison pour lutter contre les toxicomanies.

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Une lettre de soutien a été envoyée le 9 mars 2020 au directeur général de l'Institut Nechi pour saluer son travail et reconnaître les contributions de l'organisation au mieux-être des Premières Nations en Alberta et dans d'autres régions par le biais de la formation et de l'éducation.
- La lettre fait également mention d'*Honorer nos forces : Un cadre renouvelé pour traiter les problèmes de toxicomanie chez les Premières Nations au Canada* et du *Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations* élaboré en partenariat avec l'APN, Santé Canada et la Thunderbird Partnership Foundation. Ces cadres adoptent des approches holistiques en ce qui concerne le mieux-être des Premières Nations.
- Les discussions se poursuivent avec le comité des Chefs sur la santé et le comité sur le mieux-être mental afin de déterminer comment l'APN peut soutenir au mieux les objectifs de l'institut Nechi.

**ÉTAT :** En cours

**112/2019****Intervention urgente de Patrimoine canadien pour la mise en œuvre de l'appel à l'action n° 81 de la CVR****Proposeur(e) :** Craig Makinaw, Chef, Première Nation d'Ermeskin, Alb.**Coproposeur(e) :** Charles Football, Chef, Conseil de Wekwee'ti (Conseil de Dechi Laot'l), T.N.-O.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'exhorter le gouvernement fédéral à affecter toutes les ressources nécessaires pour veiller à l'érection d'un monument de classe mondiale dont la dimension et l'ampleur reflèteront la durée et la gravité des dommages causés à sept générations d'enfants autochtones en sol canadien en raison des politiques du gouvernement fédéral, et pour exhorter ce même gouvernement à envisager des initiatives additionnelles et créatives de financement pour veiller à la création d'un monument dont la magnitude et l'impact pourront inspirer le pays et le monde entier.
2. Enjoignent à l'APN de demander au gouvernement fédéral de faire une priorité des efforts visant à commander et à installer un monument national de classe mondiale, très visible, commémorant les pensionnats indiens, conformément à l'appel à l'action n° 81 de la Commission de vérité et réconciliation « pour honorer les survivants et tous les enfants qu'ont perdus les familles et les collectivités concernées » et pour honorer la mémoire des milliers d'enfants qui sont décédés dans les pensionnats indiens du Canada, y compris les « enfants inconnus » dont les restes risquent de n'être jamais retrouvés, et pour commémorer la résilience de milliers d'autres, les survivants, qui ont lutté pour faire connaître leurs expériences.
3. Enjoignent à l'APN d'exhorter le gouvernement fédéral à encourager le processus consultatif en cours mené par le ministère du Patrimoine canadien, pour veiller à ce que les survivants, les survivants intergénérationnels et leurs familles participent à la sélection du projet de monument, incluant sa conception, sa mise en œuvre et sa consécration formelle en tant que site sacré, conformément aux principes énoncés de réconciliation, maintenant approuvés et adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le 10 juin 2020, l'APN a envoyé une lettre au ministre du Patrimoine pour le presser de faire en sorte qu'un monument national soit édifié à Ottawa en l'honneur des survivants des pensionnats indiens et de leurs familles (PCM 1 et 2).
- La lettre indiquait clairement que le monument devait être construit en collaboration avec les survivants et leurs familles, conformément à l'appel à l'action n° 81 de la Commission de vérité et réconciliation (PCM n° 3).

**ÉTAT :** En cours

**113/2019**

**Affectation immédiate de ressources fédérales pour ré-établir le passage des poissons dans le fleuve Fraser dans un délai de 60 jours**

**Proposeur(e) :** Robert Phillips, mandataire, bande indienne de Nak'azdli, C.-B.

**Coproposeur(e) :** Ray Harris, mandataire, Première Nation de Yale, C.-B..

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'exhorter le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique à déclarer immédiatement l'état d'urgence et d'exiger l'affectation prioritaire et rapide de ressources afin d'éliminer l'obstacle matériel sur le fleuve Fraser dans les 60 prochains jours pour assurer le passage sécuritaire de tous les saumons qui reviendront la saison prochaine.
2. Enjoignent à l'APN d'exhorter le gouvernement du Canada à mettre sur pied et à financer un groupe de travail collaboratif, comprenant des membres des Premières Nations concernées et des représentants des gouvernements fédéral et provincial, qui sera chargé de continuer de surveiller les efforts d'intervention en cours et d'élaborer des plans d'urgence en vue de la prochaine saison.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- En janvier 2020, le Chef national a envoyé une lettre à la ministre des pêches et des océans pour l'informer de la résolution et souligner la nécessité de commencer les travaux. Les travaux de déblaiement du Big Bar Slide ont commencé en janvier 2020.

**ÉTAT :** En cours

**114/2019**

**Appel au Chef Paul-Émile Ottawa à retirer sa contestation juridique à l'encontre du règlement McLean relatif aux externats indiens fédéraux**

**Proposeur(e) :** Karen Batson, Chef, Première Nation de Pine Creek, Man.

**Coproposeur(e) :** Margaret Swan, mandataire, Première Nation de Pinaymootang, Man.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent respectueusement au Chef Ottawa de retirer immédiatement sa contestation menée à l'encontre du règlement afin que les survivants et leurs familles puissent obtenir justice et commencer leur processus de guérison.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le 18 décembre 2019, le Chef Ottawa a retiré sa contestation concernant le recours collectif visant les externats.



- Le 13 janvier 2020, la procédure de demande d'indemnisation a débuté pour les survivants, qui peuvent soumettre un formulaire de demande.

**ÉTAT : Travaux complétés****115/2019****Mise en œuvre intégrale de l'arrêt Marshall de la Cour suprême du Canada****Proposeur(e) :** Michael Sack, Chef, Première Nation de Sipekne'katik, N.-É.**Coproposeur(e) :** Clifford Atleo, mandataire, bande indienne de Stone, C.-B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de plaider en faveur de la reconnaissance et de la mise en œuvre de la décision de 1999 de la Cour suprême du Canada, qui respecte la reconnaissance constitutionnelle d'un droit inhérent et issu de traités à une pêche destinée à assurer une subsistance raisonnable.
2. Appellent le Canada à reconnaître et à appliquer immédiatement l'arrêt Marshall de 1999 de la Cour suprême du Canada qui honore et respecte l'esprit et l'intention des premiers signataires des traités, car il défend l'honneur de la Couronne et les principes de la réconciliation.
3. Exhortent le premier ministre d'ordonner à tous les ministères et ministres de réviser ou d'élaborer toutes les lois, tous les règlements et toutes les mesures nécessaires pour prendre en compte et mettre en œuvre le droit inhérent et issu des traités de 1760-1761 à une pêche garantissant une subsistance raisonnable, qui est affirmé dans l'*article 35* de la Constitution et qui est protégé par ce dernier.
4. Exhortent le premier ministre à reconnaître que les Premières Nations signataires des traités de 1760-1761 ont le droit d'exercer leur droit constitutionnel, reconnu par la Cour suprême du Canada, pour permettre aux Premières Nations membres de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.
5. Appellent le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, ainsi que le ministre des Relations Couronne-Autochtones, à mettre immédiatement en œuvre l'arrêt Marshall de 1999 de la Cour suprême du Canada.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Le Comité national sur les pêches de l'APN a rencontré la ministre des Pêches et des Océans le 2 décembre 2019 lors d'une réunion préalable à l'Assemblée extraordinaire des Chefs. Les Chefs de l'Atlantique ont abordé directement avec la ministre la nécessité de mettre en œuvre la *décision Marshall*.
- Le Chef régional Roger Augustine (titulaire du portefeuille des pêches et coprésident du Comité national sur les pêches) et le Chef régional Terry Teegee (coprésident du Comité national sur les pêches) ont discuté la ministre Jordan par téléconférence le 22 avril 2020. La conversation a porté sur la COVID-19 et les besoins en matière de pêches des Premières Nations, et notamment sur la perte de revenus propres pour les Premières Nations de l'Atlantique qui ont signé des accords avec le ministère des Pêches et des Océans, ainsi que sur la nécessité de protéger les droits issus l'*arrêt Marshall*.



- L'APN continue de fournir aux Premières Nations des conseils techniques pour les aider à défendre leurs intérêts auprès du gouvernement fédéral.

## **ÉTAT :** En cours

## **Dégradation du territoire mi'gmaq par l'élévation du niveau de la mer**

**Proposeur(e) :** Rebecca Knockwood, Chef, Première Nation de Fort Folly, N.-B.

**Coproposeur(e) :** John Martin, Chef, Micmacs du Conseil de bande de Gesgapegiag, QC.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations d'appuyer les communautés membres des Mi'gmawé'l Tplu'taqnn (Premières Nations Mi'gmaq) pour exhorter le gouvernement du Canada à immédiatement :
    - a. collaborer pleinement avec les Premières Nations Mi'gmawé'l Tplu'taqnn et Mi'gmaq;
    - b. fournir des ressources et un appui pour protéger la collectivité;
    - c. élaborer un plan pour répondre aux effets des changements climatiques sur les collectivités des Premières Nations Mi'gmaq, comme un déplacement éventuel, le remplacement ou l'agrandissement des terres de réserve et les répercussions sur leurs droits de pêche commerciale et autres droits et intérêts;
    - d. collaborer pleinement avec les Premières Nations Mi'gmawé'l Tplu'taqnn et Mi'gmaq afin d'étudier des propositions de financement potentielles du Programme d'aide à la gestion des urgences de Services aux Autochtones Canada, lequel vise à prévenir les urgences, s'y préparer, intervenir et s'en remettre;
    - e. collaborer pleinement avec les Premières Nations Mi'gmawé'l Tplu'taqnn et Mi'gmaq afin d'étudier des propositions de financement potentielles du Programme d'adaptation des Premières Nations pour les collectivités des Premières Nations situées sous le 60<sup>e</sup> parallèle, lequel vise à évaluer et à gérer les répercussions des changements climatiques sur les infrastructures communautaires et la gestion des urgences;
    - f. collaborer pleinement avec les Premières Nations Mi'gmawé'l Tplu'taqnn et Mi'gmaq afin d'étudier des propositions de financement potentielles du Fonds d'atténuation des catastrophes et d'adaptation en cas de catastrophes d'Infrastructure Canada pour les événements météorologiques et les catastrophes provoquées par des dangers naturels comme les inondations, les feux de forêt et la sécheresse.

## **ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- Une lettre de soutien aux Premières Nations Mi'gmawé'l Tplu'taqnn et Mi'gmaq a été envoyée au premier ministre en juin 2020 pour appeler le Canada à travailler en pleine participation avec les Premières Nations Mi'gmawé'l Tplu'taqnn et Mi'gmaq afin de fournir des ressources et un soutien afin de protéger leurs terres, leurs eaux et leurs territoires (PCM 1).

**ÉTAT : En cours****117/2019****Appui à une stratégie d'innovation sociale et de financement social pour les Premières Nations****Proposeur(e) :** Abram Benedict, Grand Chef, Conseil Mohawk d'Akwesasne (Ont.).**Coproposeur(e) :** Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de travailler avec Emploi et Développement social Canada pour s'assurer que la Stratégie d'innovation sociale et de financement social (IS/FS) du Canada intègre pleinement les besoins non financés et non satisfaits des Premières Nations.
2. Demandent à l'APN d'exhorter le gouvernement fédéral à fournir un financement provisoire de 150 millions de dollars sur trois ans provenant du Fonds fédéral pour l'innovation sociale et le financement social afin d'assurer des avantages durables aux initiatives d'IS et de FS dirigées par les Premières Nations, qui seront suivis d'un financement approprié pour une stratégie sur dix ans.
3. Demandent à l'APN de préconiser la création d'un groupe de travail appelé « Cercle d'innovation sociale des Premières Nations » pour travailler à l'élaboration d'une stratégie distincte en matière d'IS et de FS des Premières Nations, imprégnée des traditions juridiques et des visions du monde des Premières Nations, dont le principe des sept générations.
4. Enjoignent à l'APN de continuer à travailler avec le Canada afin d'élargir et d'habiliter le recueil de données particulières sur l'IS et de FS des Premières Nations, conformément aux principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession pour mener des recherches.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN continue à travailler avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour plaider en faveur de l'octroi d'un financement provisoire de 150 millions de dollars sur trois ans, provenant du Fonds fédéral d'innovation sociale et de financement social (IS-FS), qui sera suivi d'un financement approprié pour une stratégie décennale (PCM 1 et 2).
- L'APN travaille sur une proposition à EDSC visant à développer la capacité des Premières Nations de participer de manière équitable et durable au domaine émergent de l'IS-FS et de soutenir le leadership et les innovations des Premières Nations dans la relance économique (PCM 1 et 2).
- Les efforts de l'APN en faveur de la création d'un Cercle d'innovation sociale des Premières Nations font partie intégrante de la proposition visant à éclairer et orienter l'élaboration d'une Stratégie des Premières Nations. Cette stratégie répondra aux objectifs des Premières Nations et sera conforme au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (PCM 2, 3 et 4).
- L'APN continue d'affirmer sa souveraineté en matière de données dans le cadre des travaux sur l'IS-FS afin d'appuyer les objectifs des Premières Nations visant à mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés dans les ODD (PCM 2, 3 et 4).



ÉTAT : En cours

**118/2019**

**Soutien au Sommet mondial sur les traités autochtones 2020**

**Proposeur(e) :** Larron Northwest, mandataire, Première Nation crie de Samson, Alb.

**Coproposeur(e) :** Jacques Tremblay, Chef, Conseil de la Première Nation malécite de Viger, Qc

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Soutiennent l'Assemblée des Premières Nations (APN) et la Federation of Sovereign Indigenous Nations ainsi que leurs partenaires dirigés par le Comité d'adhésion au Traité n° 6 de 1889 dans l'organisation du Sommet mondial sur les traités autochtones, qui se tiendra du 14 au 16 août 2020, à Saskatoon, en Saskatchewan.
2. Enjoignent à l'APN d'exhorter le gouvernement fédéral du Canada à faire progresser la réconciliation en matière de traités violés et à honorer la relation de nation-à-nation en allouant des fonds et participant au Sommet mondial sur les traités autochtones 2020.
3. Appellent l'APN à soutenir la mise en place d'un fonds mondial pour la réconciliation en matière de traités autochtones pour aider les peuples autochtones du monde entier à faire progresser leurs efforts de réconciliation en ce qui concerne leurs traités.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN a reçu une proposition de financement pour soutenir la planification et l'organisation d'un Sommet mondial sur les traités autochtones, qui n'a pas encore été confirmée.
- L'APN continue de travailler avec la FSIN et le comité d'adhésion au traité n°6 pour que cet événement ait lieu, une fois résorbée la pandémie de COVID-19.

ÉTAT : En cours

**119/2019**

**Programmes de guérison pour les familles des FF2SADA**

**Proposeur(e) :** Todd McGregor, mandataire, Whitefish River, Ont.

**Coproposeur(e) :** Peter Collins, Chef, Première Nation de Fort William, Ont.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appellent tous les organismes, toutes les institutions et tous les ordres de gouvernement à s'assurer que les programmes de guérison et de prévention destinés aux familles des femmes, des filles, des personnes



bispirituelles (FF2SADA), des personnes de diverses identités de genre et des survivantes autochtones assassinées ou disparues constituent une priorité.

2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations de demander un financement de base durable et à long terme pour des programmes de guérison et de prévention, destinés aux familles des FF2SADA et de communautés autochtones, qui sont dirigés par des Autochtones et qui sont enracinés dans le savoir, la culture et les cérémonies autochtones.
3. Exhortent tous les organismes, toutes les institutions et tous les ordres de gouvernement à adopter la philosophie de la famille avant tout dans tous les domaines de la conception et de la prestation de programmes et services de guérison et de prévention.

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le 17 avril 2020, la ministre Monsef de Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) a organisé une vidéoconférence avec divers groupes de défense des femmes et des prestataires de services pour annoncer le financement du gouvernement fédéral pour la violence domestique et les refuges pour sans-abri.
- Le 15 mai 2020, Carolyn Bennett, ministre des relations entre la Couronne et les autochtones, la ministre Monsef ainsi que la ministre Dendys du gouvernement du Yukon ont organisé une vidéoconférence pour mettre en lumière le travail du gouvernement du Yukon en ce qui concerne les FFADA.
- Le 20 mai 2020, la ministre Bennett a appelé la présidente du Conseil des femmes de l'APN, la Chef Constance Big Eagle, pour discuter du plan d'action national.
- Le Conseil des femmes de l'APN prévoit des téléconférences au début du mois de juin 2020 en vue d'organiser des réunions de planification de séances de mobilisation dans le cadre du plan d'action national de l'APN et élaborer un plan de communication et de sensibilisation envers les familles des FFADA.

ÉTAT : En cours

120/2019

**Ententes de financement fondées sur les traités - Une approche souveraine des Premières Nations en matière de droit de la famille et de protection de l'enfance**

**Proposeur(e) :** Okimaw Henry Lewis, Première Nation d'Onion Lake, Sask.

**Coproposeur(e) :** Okimaw Vernon Horloger, nation crie Kehewin, Alb.

#### POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Affirment que l'honneur de la Couronne exige que le Canada agisse avec honneur, intégrité, bonne foi et équité dans ses rapports avec les peuples et les nations des Premières Nations.
2. Reconnaissent que la relation unique que les Premières Nations entretiennent avec la Couronne en tant que peuples premiers de l'île de la Tortue constitue une relation de nation à nation.



3. Appuient pleinement la compétence inhérente des Premières Nations souveraines sur leurs familles, leurs enfants et leurs collectivités, alors qu'aucun gouvernement provincial n'a une telle compétence.
4. Affirment leur appui aux Premières Nations qui peuvent choisir ou ont choisi une approche à l'égard de la compétence des Premières Nations sur les enfants et les familles, distincte du projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, une loi fédérale panautochtone (la Loi).
5. Appuient les stratégies des Premières Nations qui comprennent l'affirmation d'une compétence inhérente en dehors de la Loi, qui affirme les droits et les responsabilités des Premières Nations quant au mieux-être de leurs enfants, de leurs jeunes et de leurs familles qui sont les peuples premiers de ce pays.
6. Encouragent toutes les Premières Nations à accorder la priorité aux intérêts des familles, des enfants et des jeunes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le remplacement de toutes les lois qui ont une incidence négative sur les droits inhérents des Premières Nations et qui sont responsables de la perte d'identité, de terre, de langue, de parenté, de culture et de spiritualité.
7. Informent le Canada qu'une réponse dirigée par les Premières Nations souveraines doit être entièrement financée et qu'elle doit élaborer sa propre stratégie et son propre plan de mise en œuvre holistiques et culturellement pertinents, ce qui comprend, sans s'y limiter, l'inclusion d'ententes de financement fondées sur les traités financés par le gouvernement fédéral dans le cadre d'ententes bilatérales avec la Couronne du Chef du Canada prenant en compte la transmission intergénérationnelle des traumatismes inhérents à la colonisation, entre autres les pensionnats indiens et les Rafles des années 1960 et 1970.
8. Appuient pleinement toute Première Nation souveraine qui exerce sa compétence inhérente, avisent les gouvernements provinciaux et affirment qu'ils doivent cesser de s'occuper de la protection de l'enfance au nom des familles, des enfants et des communautés des Premières Nations, et leur demandent de restituer à chaque nation respective toutes les données et informations concernant les enfants et les jeunes des Premières Nations.
9. Ordonnent qu'un avis soit envoyé au Canada par les Chefs en assemblée indiquant qu'il appartient uniquement aux Premières Nations de définir des solutions à long terme et des plans d'autodétermination pour leurs nations.
10. Affirment que, dans l'exercice de leur compétence inhérente, les Premières Nations souveraines ont le droit d'élaborer des normes et des règlements, et qu'aucune organisation nationale ou provinciale ne doit décider de la voie à suivre pour leur mise en œuvre.
11. Appellent le gouvernement du Canada à fournir toute les infrastructures et les ressources nécessaires aux enfants et aux adultes qui reviennent dans leur communauté après avoir été illégalement enlevés à leur famille et leur collectivité par le Canada.

#### ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN consulte le proposeur sur la meilleure façon de soutenir la mise en œuvre de la résolution. Une lettre a été envoyée à la nation crie d'Onion Lake le 17 décembre 2019 et l'APN est en attente d'une réponse.
- Un nouvel accord bilatéral a récemment été négocié, appelé « Protocole entre le Canada et l'APN concernant la Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis » (le Protocole). Le protocole régit tous les aspects de la mise en œuvre de la loi entre l'APN et le Canada et comprend un mécanisme pour faire valoir les préoccupations des Premières Nations au niveau



national. Le protocole a reçu l'appui du Comité des Chefs et du Comité exécutif de l'APN et est en attente de sa ratification finale (PCM 4).

- Le protocole ne porte pas atteinte aux droits des Premières Nations et des régions de conclure leurs propres ententes en matière de mise en œuvre, y compris d'adopter leurs propres lois et politiques dans le cadre ou en dehors de la Loi (PCM 4).

---

**ÉTAT :** En cours

---